

Les parcs naturels régionaux : chiffres clés

OBSERVATION ET STATISTIQUES



Les parcs naturels régionaux : chiffres clés

Directeur de la publication : Sylvain Moreau

Rédactrice en chef : Anne Bottin

Auteurs : Antoine Lévêque, Christian Feuillet

Secrétariat de rédaction : Chromatiques éditions
Céline Carrière

Maquette-réalisation : Chromatiques éditions

Photo de couverture : © Medde – Arnaud Bouissou

Sommaire

Synthèse.....	5
----------------------	----------

Introduction.....	6
--------------------------	----------

Contexte structurel

1 – Contexte historique, biogéographique et altitudinal	8
2 – Caractéristiques territoriales des communes de PNR	10

Population

3 – La densité de population des PNR	12
4 – La structure d'âge de la population des PNR	14
5 – Les soldes naturels et migratoires dans les PNR.....	15
6 – Les logements des communes des PNR	17

Urbanisme

7 – Les outils de planification du territoire	18
8 – La pression de construction de logements et des terrains à bâtir.....	20
9 – L'artificialisation des terres	22

Espaces naturels

10 – Importance des espaces naturels dans les PNR.....	24
11 – Les zones naturelles remarquables dans les PNR.....	26
12 – Les espaces protégés dans les PNR	28

Agriculture et sylviculture

13 – Les espaces agricoles et leur recul.....	31
14 – Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles	34
15 – L'assolement	36
16 – Drainage, irrigation, traitements phytosanitaires.....	39
17 – Diversification des exploitations agricoles.....	41
18 – La vente des produits agricoles en circuits courts	44
19 – Les chartes forestières de territoire.....	46

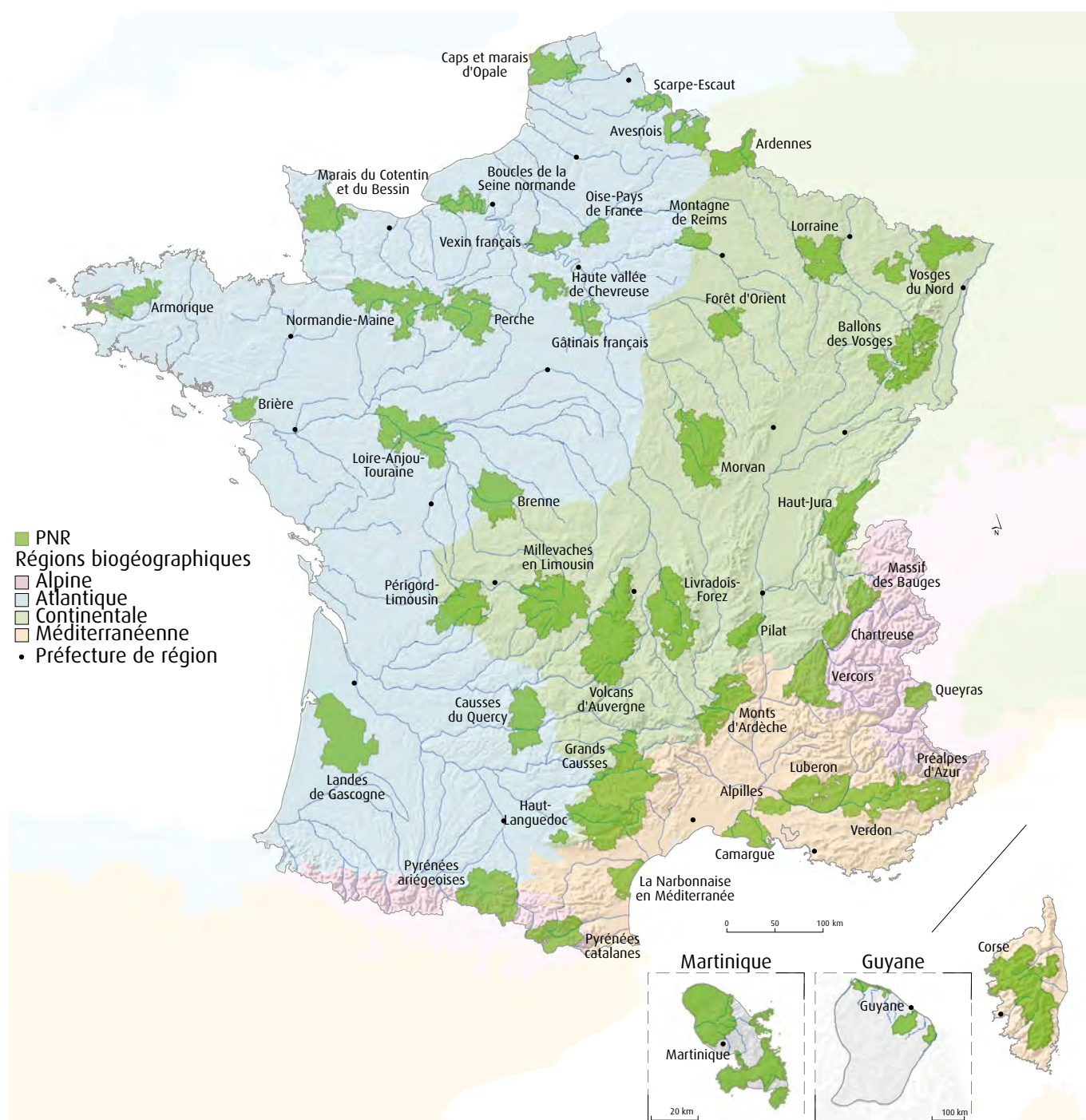
Activités économiques, équipements et services

20 – Les sphères d'activités économiques.....	48
21 – Emploi et revenus	50
22 – Économie touristique.....	52
23 – Commerces, services aux particuliers et équipements sportifs de plein air	54

Conclusion

24 – Typologie des « campagnes »	55
--	----

Situation des parcs naturels régionaux et contexte biogéographique



Sources : © IGN, BDAlti ©, 2009 – Bundesamt für Naturschutz (BfN), régions biogéographiques, 2011, MNHN, SPN (base « espaces protégés »), juin 2013

Synthèse

Institués par le décret du 1^{er} mars 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) ont vocation à protéger et mettre en valeur des territoires habités à dominante rurale et aux patrimoines naturel, paysager et culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Le réseau des 47 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 couvre 12,2 % du territoire national (métropole et DOM), dont 45 parcs métropolitains occupant 13,7 % de la métropole. Les communes de montagne y sont surreprésentées, tandis que les espaces périurbains sont proportionnellement moins nombreux et les communes isolées (hors influence de pôles urbains) plus nombreuses que dans le reste de la France. Cette géographie communale particulière à l'échelle du réseau explique bien souvent, mais pas toujours, les différences constatées entre les parcs et le reste du pays. Le réseau est également marqué par l'existence de forts contrastes d'un PNR à l'autre, selon leur implantation géographique. Les spécificités qui peuvent apparaître à l'échelle de l'ensemble des parcs par rapport à la moyenne nationale doivent donc toujours être analysées au regard de cette forte hétérogénéité.

Les parcs naturels régionaux sont, dans l'ensemble, peu densément peuplés, et leur population est plus âgée qu'ailleurs. Les soldes migratoires sont le principal moteur de la croissance de la population des parcs, qui reste globalement inférieure à celle de la population française. Les déficits naturels, lorsqu'ils existent, sont presque toujours compensés par les soldes migratoires. En termes de logements, les PNR se distinguent avant tout par l'importance qu'occupent les résidences secondaires sur leur territoire, et une part de logements sociaux globalement deux fois moins élevée qu'ailleurs. Sur la période 2000-2009, la pression de construction de logements neufs y a été plus faible que dans le reste du territoire français. En matière d'occupation des sols, les terres artificialisées sont deux fois moins présentes dans le réseau qu'ailleurs et la dynamique d'artificialisation entre 2000 et 2006 y a été moins forte. En matière d'aménagement du territoire, une commune de PNR sur cinq n'est couverte par aucun document de planification du territoire, ce qui est comparable au reste du territoire national.

Les espaces naturels occupent près des trois quarts du territoire des parcs métropolitains. Il s'agit majoritairement de forêts et de prairies. Le réseau concentre par ailleurs une part non négligeable des grandes zones humides du pays. La part globalement plus élevée de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) témoigne de la richesse de la biodiversité présente dans les PNR. Les surfaces d'aires protégées sont proportionnellement plus importantes dans le réseau qu'ailleurs, notamment les réserves naturelles et les sites Ramsar (zones humides d'importance internationale) qui sont particulièrement représentés dans les territoires de PNR.

La forêt et sa gestion constituent un enjeu de territoire pour de nombreux parcs. Deux tiers d'entre eux sont concernés par au moins une charte forestière de territoire (CFT), et un parc sur deux est porteur d'une telle charte.

Les espaces agricoles sont moins étendus dans le réseau qu'en dehors. Les prairies y sont mieux représentées, les terres arables moins présentes. Par rapport au reste du territoire métropolitain, les pertes de terres agricoles entre 2000 et 2006 ont été en moyenne deux fois moins élevées. Le contexte agricole régional explique l'orientation dominante des exploitations ayant leur siège dans les communes de PNR, le contexte local renforçant généralement cette orientation. Les exploitations de grandes cultures sont moins nombreuses ; celles tournées vers l'élevage, notamment ovin et caprin, sont davantage présentes. La diversification des activités, notamment à travers la transformation des produits de la ferme et l'agritourisme, se révèle davantage pratiquée. La part des agriculteurs commercialisant leur production suivant un circuit court est nettement plus élevée qu'en dehors du réseau.

En termes d'économie, le chômage est globalement plus faible dans les PNR tandis que la part des foyers non imposables y est plus élevée. Si les emplois agricoles, industriels ou relevant du secteur de la construction sont davantage présents dans les parcs, l'emploi dans les administrations publiques ou lié à l'action sanitaire et sociale reste toutefois majoritaire. Selon la nouvelle typologie des campagnes établie en 2012 pour le compte de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), les campagnes à l'économie touristique développée sont davantage représentées dans le réseau qu'ailleurs. Ce poids important de l'économie touristique se traduit par une part de l'emploi touristique deux fois plus forte dans les communes de PNR et une capacité d'accueil touristique, ramenée au nombre d'habitants permanents, nettement plus élevée.

Introduction

Institués par le décret du 1^{er} mars 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) ont vocation à protéger et mettre en valeur des territoires habités à dominante rurale et aux patrimoines naturel (espèces, habitats, sites naturels remarquables), paysager (grands sites, ensembles paysagers) et culturel (savoir-faire, bâti, traditions, terroirs...) de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Début 2014, il en existe 48, répartis sur tout le territoire français, dont deux dans les départements d'outre-mer. Le premier, Scarpe-Escaut, a été classé en septembre 1968 ; le plus récent, les Préalpes d'Azur, date de mars 2012. D'autres projets sont en cours d'instruction.

Aujourd'hui, les cinq grandes missions des PNR, définies réglementairement (décret du 24 janvier 2012 relatif aux parcs naturels régionaux), s'inscrivent dans le cadre du développement durable :

- **la protection et la gestion des patrimoines naturel, paysager et culturel**, pouvant notamment être fragilisés, selon les cas, par une dévitalisation du territoire, une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique. Les enjeux sont ceux d'une gestion équilibrée des espaces ruraux, du maintien de la biodiversité du territoire, de la préservation et de la valorisation des paysages et des ressources naturelles, de la dynamisation du patrimoine culturel ;

- **l'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement, dans le respect de l'environnement, s'appuyant entre autres sur la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 qui reconnaît les parcs comme outils d'aménagement, et sur l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et mesures de la charte du parc ;

- **le développement économique et social**, avec l'objectif d'assurer une qualité de vie aux habitants du parc, le développement et le soutien de l'économie locale fondés sur la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine du territoire, notamment par le développement d'un tourisme de qualité et la valorisation des productions locales et des circuits courts ;

- **l'accueil, l'éducation et l'information du public**, en favorisant le contact avec la nature pour les habitants comme pour les visiteurs du parc, en les sensibilisant aux problématiques environnementales et en proposant une découverte du territoire, *via* notamment des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques respectueux de la biodiversité et des paysages ;

- **l'expérimentation et la recherche**, par exemple en matière de processus de planification et de gestion de l'espace rural, de gestion des ressources naturelles ou encore de transition énergétique.

L'action d'un parc naturel régional s'appuie sur **une charte**, document contractuel élaboré préalablement au classement du parc, qui concrétise le projet de développement durable du territoire concerné. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire, ainsi que les mesures et dispositions associées et les engagements des signataires. Elle précise également, dans une annexe réglementaire, les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc. Son rôle est d'assurer la cohérence et la coordination des actions conduites sur le territoire par les diverses collectivités publiques. Élaborée à partir d'un diagnostic de territoire et selon un processus participatif, soumise à enquête publique, puis approuvée

par délibération par les communes constituant le territoire du parc, ainsi que par la ou les régions, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernés, elle a une durée de validité de 12 ans. Au-delà, elle fait l'objet d'une révision en vue du renouvellement du classement du parc pour une nouvelle période de 12 ans.

Les actions d'un PNR sont décidées puis mises en œuvre, dans le respect de la charte, par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, regroupant au minimum les communes et intercommunalités ainsi que les départements et régions concernés par le territoire du parc.

Les PNR sont créés par l'État (décret du Premier ministre), à l'initiative des régions. La décision de classement en PNR est fondée sur cinq critères :

- la qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel, culturel et paysager, ce territoire devant à la fois être remarquable pour la région concernée, mais fragile et menacé, et présenter un intérêt reconnu au niveau national (ou international) ;

- la cohérence et la pertinence des limites du parc, au regard notamment de son patrimoine et de ses paysages ;

- la qualité du projet de charte, qui doit concerner l'ensemble des acteurs locaux et proposer des orientations et mesures précises et spatialisées au regard des enjeux diagnostiqués sur le territoire, en particulier en termes de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages ;

- la détermination des collectivités dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet de territoire ;

- la capacité de l'organisme d'aménagement et de gestion à conduire le projet de façon cohérente (moyens humains et financiers suffisants et pérennisés, concertation effectuée, partenariats formalisés...).

La décision de classement vaut autorisation pour chaque parc d'utiliser la dénomination « Parc naturel régional », déposée par le ministère en charge de l'Environnement sous la forme de marque collective, propriété de l'État. Celle-ci permet d'identifier le territoire classé, les actions menées par l'organisme de gestion du parc et certains produits, prestations et savoir-faire du territoire.

Le classement en PNR ne confère pas au syndicat mixte d'aménagement et de gestion un pouvoir réglementaire spécifique. Toutefois, l'État et les collectivités ayant approuvé la charte s'engagent à la mettre en œuvre et doivent assurer la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils consacrent à l'application des orientations et mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences. Les schémas de cohérence territoriale (Scot) et, en l'absence de Scot, les plans locaux d'urbanisme ou cartes communales doivent être compatibles avec la charte du parc. Le syndicat mixte du parc est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un équipement ou un aménagement sur son territoire nécessite une étude d'impact.

Les PNR sont organisés en réseau, porté depuis novembre 1971 par la Fédération des parcs naturels régionaux. Celle-ci est chargée de représenter les intérêts collectifs des parcs auprès des instances nationales et internationales. Elle constitue également pour les parcs un centre de ressources en favorisant les échanges d'expériences, en initiant des travaux de réflexion communs et en mettant à leur disposition des outils pour les aider à conduire leurs missions.

Ainsi, les parcs naturels régionaux apparaissent comme des territoires singuliers et fragiles, forts d'une identité marquée par la richesse de leurs patrimoines naturel, paysager et culturel. Depuis plus de quarante ans, ils constituent des outils originaux d'aménagement du territoire et de développement durable et porteurs d'innovation. Au-delà des spécificités propres qui caractérisent chacun d'eux, regroupés en réseau, ils partagent plusieurs grandes missions communes autour notamment de la préservation de leur patrimoine, de l'aménagement des espaces ruraux, du

développement de l'économie locale et de la sensibilisation du public. Présents dans 21 régions métropolitaines et deux d'outre-mer, ils couvrent, début 2012, 12 % du territoire national. En explorant des thèmes aussi variés que la démographie, l'urbanisme, les espaces naturels, l'agriculture et les activités économiques, les 24 fiches qui suivent cherchent à mettre en exergue les spécificités communes à l'ensemble des parcs qui les distinguent du reste du territoire français, au-delà de la forte hétérogénéité du réseau.

Méthodologie générale

Calculées pour l'ensemble du réseau mais aussi pour chaque PNR, près de 600 variables structurelles, démographiques, socio-économiques, relatives à l'occupation du sol, aux espaces naturels remarquables ou protégés, à l'agriculture, au tourisme... ont été explorées dans le cadre de la présente étude. Une analyse de ces nombreuses variables fondée sur une approche comparative a été privilégiée. En effet, les PNR étant, d'une part, des territoires à dominante rurale et, d'autre part, particulièrement présents en zone de montagne, trois niveaux de comparaison ont été effectués : un premier niveau comparant l'ensemble du réseau au reste du territoire français, un deuxième niveau comparant les communes rurales des PNR aux autres communes rurales du territoire national et un dernier niveau comparant les communes de montagne des parcs aux autres communes de montagne. Les différences observées ont été testées statistiquement avec, pour objectif, de distinguer les éventuelles spécificités du réseau d'un possible effet de structure lié au caractère rural des parcs ou à la surreprésentation des communes de montagne dans le réseau.

À l'exception de l'analyse du relief et de la biogéographie, mobilisés pour préciser le contexte géographique du réseau, toutes les variables ont été calculées à la commune et non au

zonage réel (par souci d'homogénéité de traitement, la majeure partie des données n'étant en effet disponibles qu'à l'échelle communale). En outre, il n'a pas toujours été possible ou pertinent, selon les données, de calculer les variables France entière. Dans certains cas, l'analyse a donc été limitée aux parcs et au territoire métropolitains. Par ailleurs, si la plupart des communes sont totalement intégrées au périmètre d'un parc, certaines ne sont classées en PNR que pour une partie de leur territoire ; l'analyse a donc porté, selon la nature des variables, soit sur l'ensemble des communes des parcs, y compris les communes partiellement incluses, soit sur les seules communes incluses entièrement dans le périmètre des parcs. Dans chaque fiche, un encadré méthodologique précise, outre les définitions et les sources utilisées, le périmètre retenu pour l'analyse (France entière ou métropole, toutes communes ou communes totalement incluses). Enfin, la majeure partie des traitements ayant été effectuée à partir de données disponibles au 1^{er} janvier 2012, le parc des Préalpes d'Azur, créé en mars 2012, n'a pas pu être intégré à l'analyse ; de manière plus générale, ce sont les limites des parcs au 1^{er} janvier 2012 qui ont été retenues (les éventuelles évolutions de périmètre pour les PNR dont le classement a été renouvelé depuis cette date ne sont pas prises en compte).



La région atlantique est sous-représentée dans les PNR (Armorique : Quessant).

1 • Contexte historique, biogéographique et altitudinal

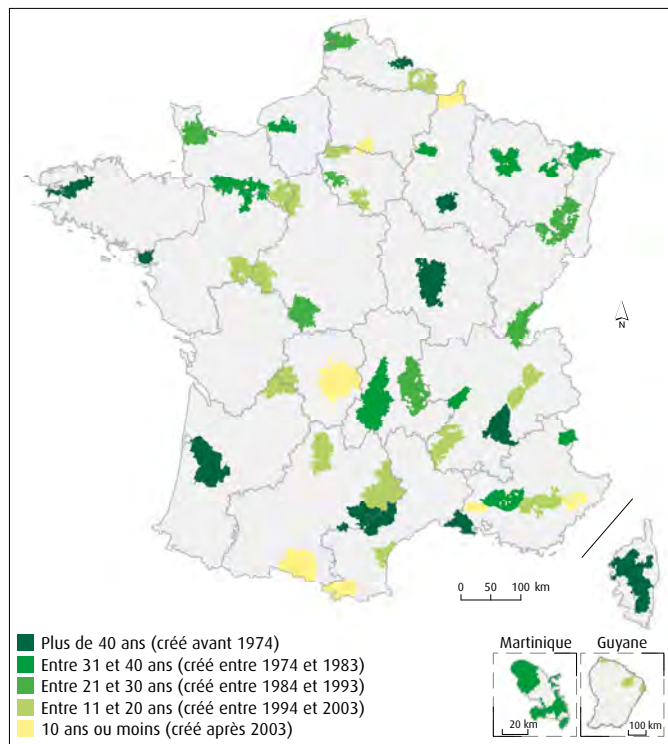
Les trois quarts des PNR ont été créés durant les décennies 1968-1977 et 1995-2004. Au 1^{er} janvier 2012, un quart de la surface occupée par les parcs métropolitains se situe à plus de 800 m d'altitude et 1,5 % au-delà des 2 000 m. Avec 23 % de sa superficie classée en PNR, le domaine biogéographique méditerranéen est, proportionnellement, le mieux couvert, contrairement à la région atlantique (9 %).

La moitié des 48 PNR a moins de 25 ans

L'évolution du nombre de PNR depuis la création du premier parc il y a 46 ans met en évidence un réel intérêt pour ce mode de gestion et de préservation de l'espace (carte 1.1 et graphique 1.1). On note plus particulièrement deux phases au cours desquelles les créations ont été plus nombreuses, et qui concernent les trois quarts des parcs : il s'agit de la première décennie suivant la mise en place de l'outil (1968-1977) avec 20 PNR classés, puis la décennie 1995-2004 avec 17 PNR classés. Depuis, le rythme de création de parcs s'est ralenti avec seulement quatre nouveaux parcs au cours des dix dernières années.

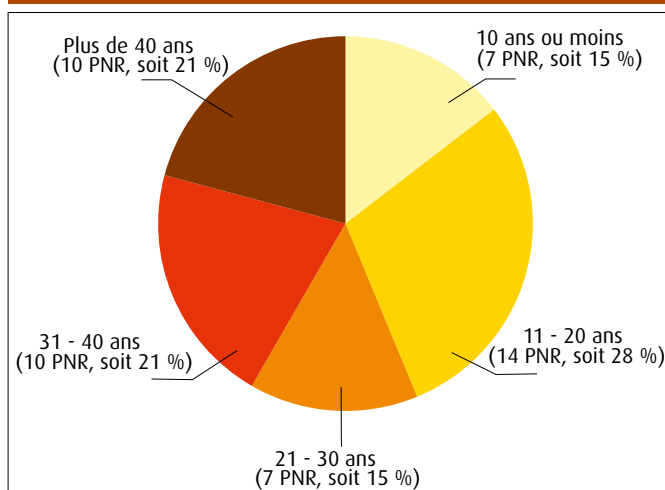
Scarpe-Escaut, Armorique, la Camargue, la Brière, la Forêt d'Orient, les Landes de Gascogne, le Morvan, le Vercors, ou encore la Corse, sont les PNR les plus anciens. À l'inverse, les plus récents sont les Alpilles, les Pyrénées ariégeoises, les Ardennes et le parc des Préalpes d'Azur (créé fin mars 2012).

Carte 1.1 : ancienneté des 48 PNR métropolitains et d'outre-mer



Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010 – MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2013) – Fédération des PNR

Graphique 1.1 : répartition des PNR en 2013 par classe d'ancienneté



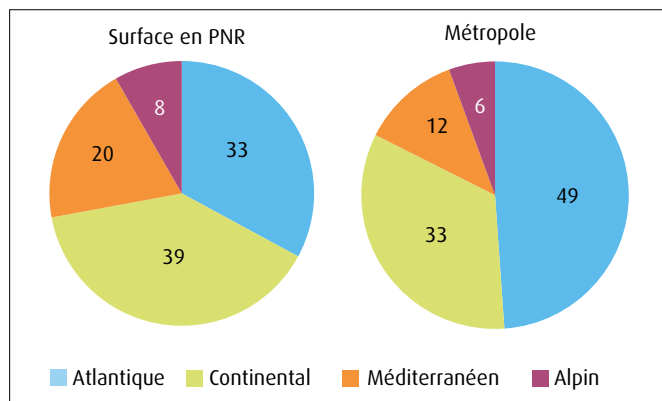
Source : Fédération des PNR

Les domaines méditerranéen et alpin mieux couverts

Le territoire terrestre métropolitain est partagé en quatre domaines ou régions biogéographiques (sur les neuf présentes au sein de l'Union européenne), ce qui traduit la grande diversité et la forte richesse biologique observées en France, la plupart des autres États membres n'en comptant en effet qu'une ou deux. **Les PNR ne sont pas répartis uniformément sur le territoire.** Ils sont proportionnellement plus présents dans les domaines méditerranéen, continental et alpin, et nettement moins dans le domaine atlantique (graphique 1.2).

Graphique 1.2 : répartition des surfaces par région biogéographique

En %



Note : hors PNR des Préalpes d'Azur.

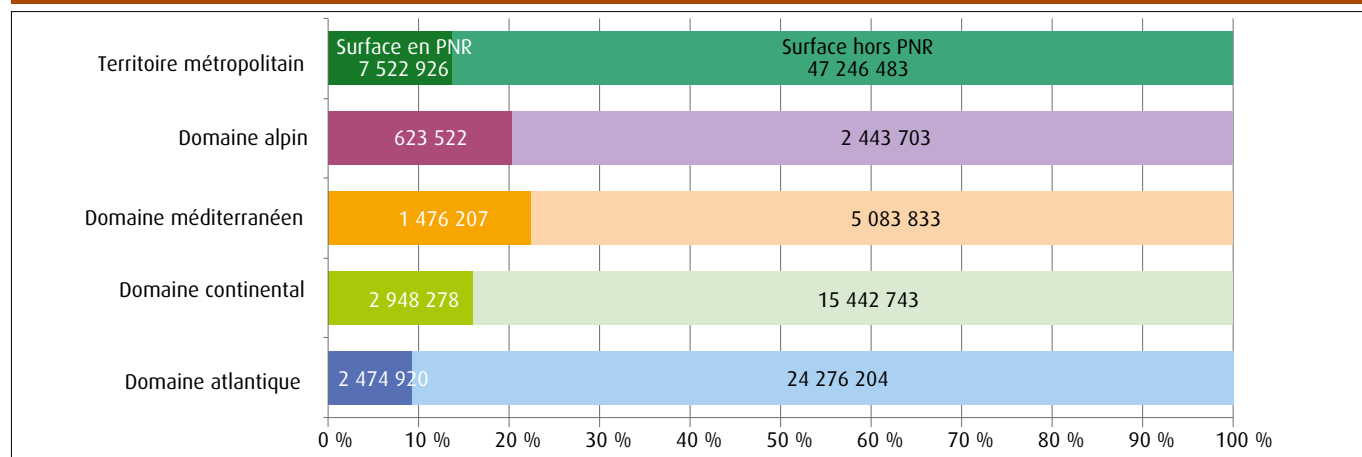
Source : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012). Traitement SIG : SOeS

Le domaine atlantique, le plus grand des quatre, s'étend sur un large quart nord-ouest et dans le sud-ouest. Il n'est couvert qu'à 9 % par des PNR, alors que ces derniers occupent près de 14 % du territoire métropolitain (*graphique 1.3*). Toutes proportions gardées, le domaine atlantique est donc clairement sous-représenté en PNR en termes de surface. Le domaine continental, le deuxième par son étendue, occupe un petit quart nord-est ainsi que le Massif central. Il est couvert à 16 % par des PNR.

Le domaine méditerranéen se situe sur le pourtour méditerranéen et inclut la Corse. 23 % de sa superficie est couverte par des PNR. Il s'avère ainsi le mieux représenté en PNR en termes de surface. La création récente (mars 2012) du parc des Préalpes d'Azur, non prise en compte ici, vient encore renforcer ce constat.

Le domaine alpin, le moins étendu des quatre, est constitué par les massifs alpins et pyrénéens. Les PNR couvrent 20 % de sa superficie, soit six points de plus que la moyenne métropolitaine.

Graphique 1.3 : part de la superficie de chaque région biogéographique en PNR



Notes : hors PNR des Préalpes d'Azur. Les surfaces sont indiquées en ha.

Source : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012). Traitement SIG : SOeS, avril 2013

Un quart des surfaces en PNR se situent à plus de 800 m d'altitude

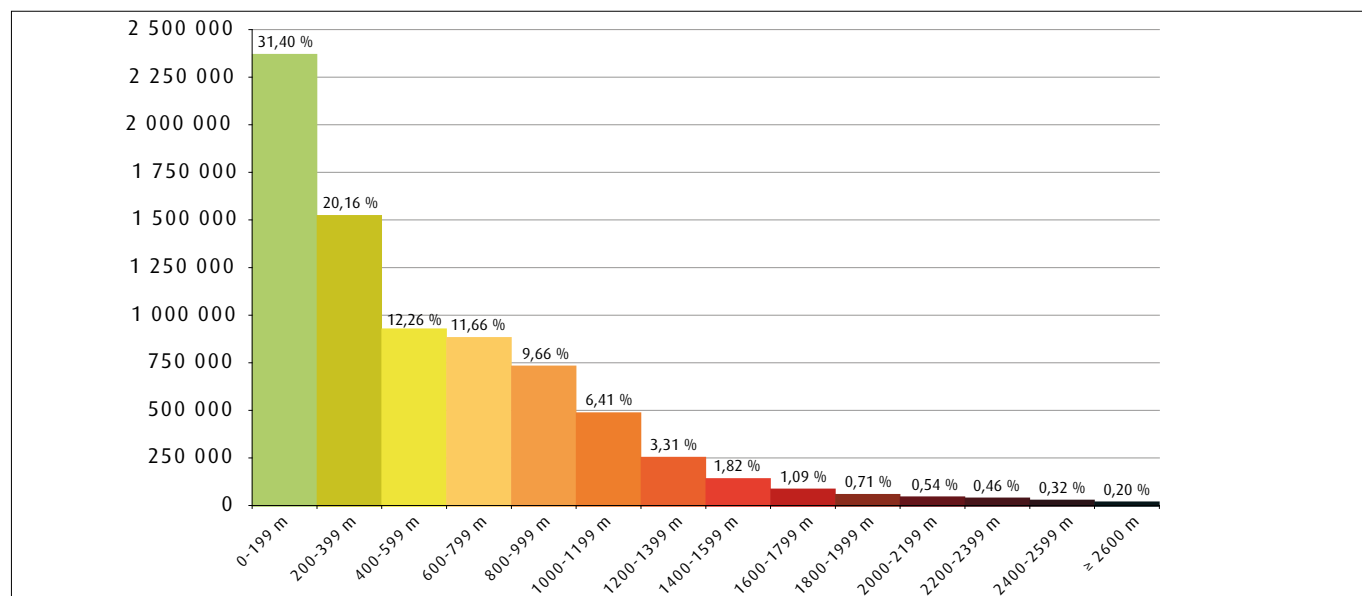
Les 45 PNR métropolitains existant au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur) couvrent 7,53 millions d'hectares. Un peu plus de la moitié de cette surface se situe à une altitude inférieure à 400 m, et un quart à une altitude supérieure à 800 m (*graphique 1.4*). Par comparaison, les trois quarts de l'ensemble des surfaces métropolitaines se situent à moins de 400 m et seulement 11 % au-delà des 800 m d'altitude.

1,5 % de la surface en PNR se trouve à plus de 2 000 m d'altitude ;

six parcs sont concernés : principalement le Queyras (dont 70 % du territoire est au-delà des 2 000 m) et les Pyrénées catalanes (32 %), mais aussi les Pyrénées ariégeoises (9 %), la Corse (2 %) et, de manière anecdotique, le Vercors et le Massif des Bauges. Neuf PNR ont au moins la moitié de leur superficie située à plus de 800 m d'altitude (les six précédents, ainsi que les parcs des Volcans d'Auvergne, du Haut-Jura et de Chartreuse). Le Queyras s'avère être celui qui est le plus montagneux de tous, avec la quasi-totalité de son territoire à plus de 1 200 m d'altitude, et plus d'un tiers au-delà de 2 400 m. À l'inverse, 26 PNR se trouvent à moins de 400 m d'altitude sur au moins 90 % de leur territoire.

Graphique 1.4 : répartition suivant l'altitude des surfaces des PNR métropolitains

En ha



Note : hors PNR des Préalpes d'Azur.

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), JRC, MNT SRTM, 2011. Traitement SIG : SOeS, avril 2013



Les communes de montagne sont surreprésentées dans les PNR (Corse).

2 • Caractéristiques territoriales des communes de PNR

Alors que la proportion de communes rurales dans le réseau des PNR est globalement identique au reste du territoire métropolitain, soit quatre communes sur cinq, les communes de montagne apparaissent en revanche surreprésentées. Les espaces péri-urbains sont proportionnellement moins présents et les communes isolées plus nombreuses que dans le reste du territoire. On observe toutefois de forts contrastes d'un parc à l'autre, selon leur implantation géographique. Il s'agit là de caractéristiques structurantes des différentes dynamiques observées dans les territoires en PNR.

Chaque parc naturel régional s'organise autour d'un projet de territoire, défini dans sa charte. Le parc est constitué des communes signataires de cette charte. Celles-ci sont généralement entièrement intégrées dans le périmètre du parc, mais certaines communes situées en périphérie peuvent n'être concernées que sur une partie seulement de leur territoire, excluant par exemple les secteurs les plus urbanisés (c'est le cas de la commune de Saint-Nazaire, partiellement incluse dans le périmètre du PNR de Brière). Largement minoritaires, ces communes partiellement incluses ne représentent, début 2012, que 3,1 % des 4 090 communes PNR métropolitaines (*graphique 2.1*) et se répartissent dans 19 parcs. Toutefois, certains PNR, notamment ceux de la Narbonnaise en Méditerranée, de Chartreuse ou de Brière, en comptent un nombre important (respectivement 43 %, 38 % et 29 %).

Trois fois plus de communes de montagne dans les PNR qu'en dehors

Au 1^{er} janvier 2012, 82 % des communes totalement ou partiellement incluses dans un PNR sont des communes rurales (*encadré*) (*graphique 2.1*), proportion quasi identique à celle observée dans l'ensemble des communes métropolitaines (80 %). On constate toutefois une assez forte hétérogénéité d'un PNR à l'autre. Ainsi, 19 parcs comptent plus de 90 % de communes rurales, parmi lesquels les PNR du Morvan (97 %), de Corse (98 %), des Causses du Quercy et de

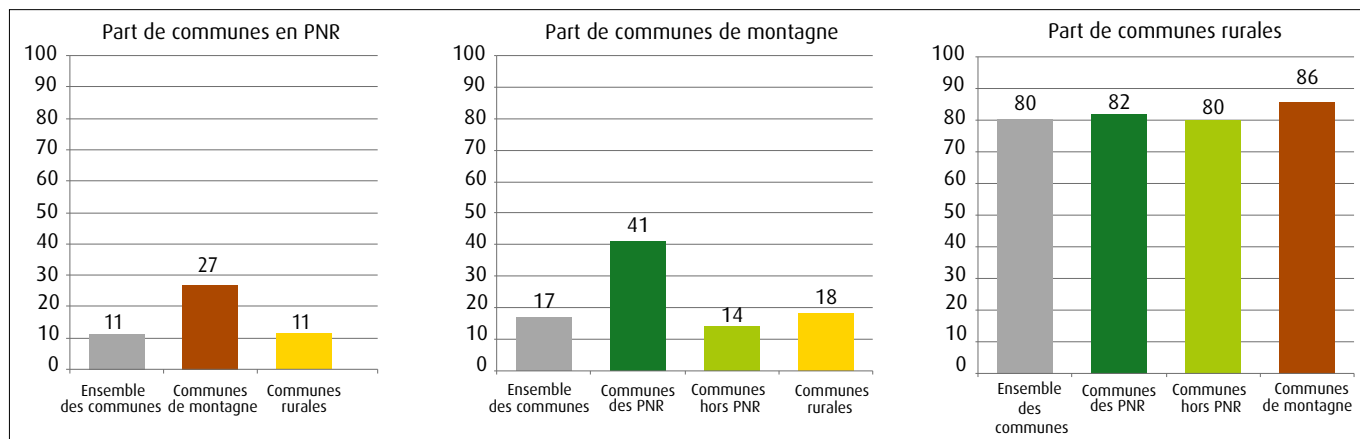
Millevaches en Limousin (99 %). À l'opposé, neuf parcs ont moins de 60 % de communes rurales, dont la Brière (29 %), les Alpilles (19 %) et Scarpe-Escout (15 %) ; la Camargue est un cas atypique avec aucune commune rurale, mais ce parc ne compte que trois communes, dont Arles (partiellement incluse), très étendue et avec des surfaces agricoles et naturelles importantes.

Si globalement aucune différence dans la part de communes rurales au sein des PNR n'est constatée par rapport au reste du territoire, il en est autrement pour les communes de montagne (*encadré*) (*graphique 2.1*). Quel que soit le sous-ensemble considéré (communes totalement et partiellement incluses ou seulement les premières), **les communes de montagne représentent 41 % des communes PNR métropolitaines** alors qu'elles ne concernent que 14 % des communes situées hors d'un parc (soit trois fois moins) et 17 % de l'ensemble des communes de métropole. Plus d'un quart des communes de montagne métropolitaines appartiennent, totalement ou partiellement, à un PNR. La surreprésentation des PNR en zone de montagne est donc manifeste, bien que la majorité de leurs surfaces soit inférieure à 800 m d'altitude.

15 parcs ont une part de communes de montagne supérieure à 80 %, parmi lesquels cinq se trouvent entièrement en zone de montagne (les parcs du Queyras, de Corse, des Grands Causses, des Pyrénées catalanes et de Millevaches en Limousin) ; à l'inverse, 25 PNR sont intégralement situés en plaine.

Graphique 2.1 : poids des communes rurales et de montagne dans les PNR

En %



Notes : hors PNR des Préalpes d'Azur. Les communes PNR regroupent les communes totalement ou partiellement incluses dans un PNR.

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, unités urbaines, 2010, Datar, communes de montagne, 2011. Traitement : SOeS, 2013

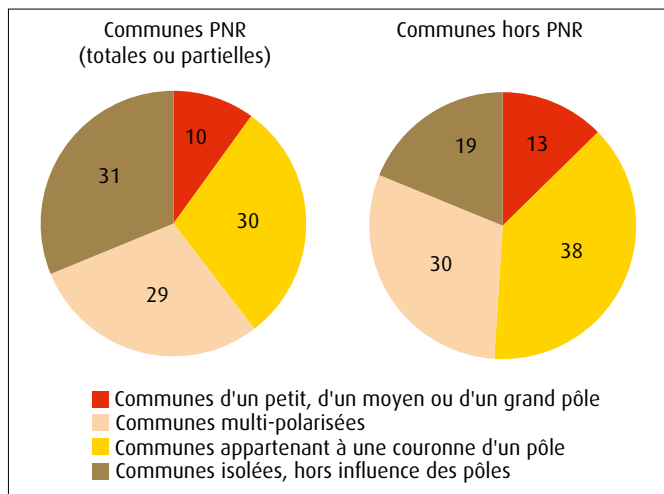
Un tiers de communes isolées dans les PNR contre seulement une sur cinq en dehors

Les espaces périurbains (*encadré*) représentent un tiers (34,4 %) du réseau des parcs naturels régionaux contre près de la moitié dans le reste de la métropole (45,7 %).

Les territoires en PNR apparaissent en fait relativement isolés. Alors que la proportion de communes multi-polarisées (*encadré*) est la même qu'ailleurs, la part de communes isolées, c'est-à-dire hors influence des pôles urbains, est en effet nettement plus élevée dans les parcs qu'en dehors (*graphique 2.2*). Cette part atteint 31,2 % dans les communes totalement ou partiellement intégrées dans un PNR (et même 31,8 % dans les seules communes entièrement incluses), contre 18,8 % seulement dans le reste de la métropole.

Graphique 2.2 : typologie simplifiée des aires urbaines pour les communes PNR et hors PNR

En %



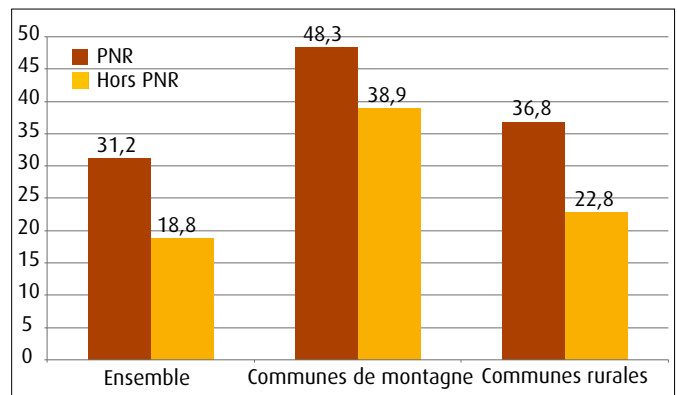
Note : hors PNR des Préalpes d'Azur.

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, aires urbaines, 2010. Traitement : SOeS, 2013

Ce constat s'explique en partie par le poids important de la montagne dans les PNR. Néanmoins, les communes des parcs, qu'elles soient rurales ou en montagne, comptent proportionnellement plus de communes isolées que leurs homologues non incluses dans un PNR (*graphique 2.3*).

Graphique 2.3 : part de communes isolées en métropole

En %



Note : hors PNR des Préalpes d'Azur.

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, aires urbaines, 2010. Traitement : SOeS, 2013

Tous les parcs ne sont pas concernés par cet isolement, et les situations apparaissent très diversifiées d'un territoire à l'autre. Ainsi, huit PNR ne possèdent aucune commune isolée, dont les quatre parcs franciliens. À l'opposé, toutes les communes du parc du Queyras sont isolées, et c'est le cas de plus de 80 % des communes des PNR de Millevaches en Limousin, du Verdon et des Pyrénées catalanes. Les communes isolées représentent au moins un tiers des communes dans 20 des 45 parcs métropolitains étudiés.

Définitions, sources, méthodes

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) considère comme **rurales** les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, c'est-à-dire sans coupure de plus de 200 m entre deux constructions, zone qui doit en outre compter au moins 2 000 habitants. Par conséquent, sont qualifiées de rurales les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale habite dans une zone de bâti continu.

En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes coexistent : d'une part la notion, uniquement française, de massifs (englobant entre autres les secteurs de piémont) et, d'autre part, celle de **zones de montagne**, plus restrictive. C'est cette dernière notion, européenne, qui a été utilisée ici pour définir les communes PNR situées en montagne. Ces zones de montagne relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels liés à l'altitude, à la pente et/ou au climat. Voir aussi : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/es/communes-classees-en-zone-de-montagne>.

Établi par l'Insee, le zonage en aires urbaines s'appuie sur la répartition des emplois sur le territoire pour définir des pôles et leurs couronnes. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un grand pôle accueille plus de 10 000 emplois, un pôle moyen entre 5 000 et 10 000 emplois et un petit pôle de 1 500 à 5 000 emplois. Les communes liées à plusieurs pôles sont dites « **multi-polarisées** », tandis que celles qui sortent de l'influence des pôles sont qualifiées de « **communes isolées** ». Les couronnes des grands pôles et les communes multi-polarisées des grandes aires urbaines constituent l'**espace périurbain**. Plus d'information sur le zonage en aires urbaines de 2010 de l'Insee à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1374.

Sauf mention contraire, les communes des PNR considérées sont celles totalement et partiellement incluses dans les parcs.



Le Queyras est le PNR le moins peuplé.

3 • La densité de population des PNR

Plus de 5 % de la population française vit dans un parc naturel régional. Ces derniers sont dans l'ensemble peu densément peuplés, mais d'importantes disparités existent entre les parcs.

Des écarts de population importants entre les parcs

En 2009, environ **3,41 millions d'habitants** résident dans un parc naturel régional, soit 5,3 % de la population française. La très grande majorité des parcs comptent moins de 100 000 habitants. 20 PNR, soit un peu moins d'un sur deux, ont même moins de 50 000 habitants. De grandes disparités sont observées entre des parcs comme ceux de Guyane, de Camargue et du Queyras, où vivent moins de 2 500 habitants, et celui des Ballons des Vosges qui, avec 263 000 habitants en 2009, est le plus peuplé.

Les six parcs hébergeant plus de 100 000 habitants (Avesnois, Luberon, Scarpe-Escaut, Loire-Anjou-Touraine, Caps et marais d'Opale et Ballons des Vosges) concentrent à eux seuls plus du tiers de la population du réseau des PNR (1,17 million d'habitants).

1,52 million de personnes, soit **44,5 % de la population des parcs, résident dans des communes rurales**. C'est deux fois plus que la part représentée par la population des communes rurales du pays par rapport à l'ensemble de la population française (22,2 %), alors que la part de communes rurales est quasiment la même dans le réseau et en France.

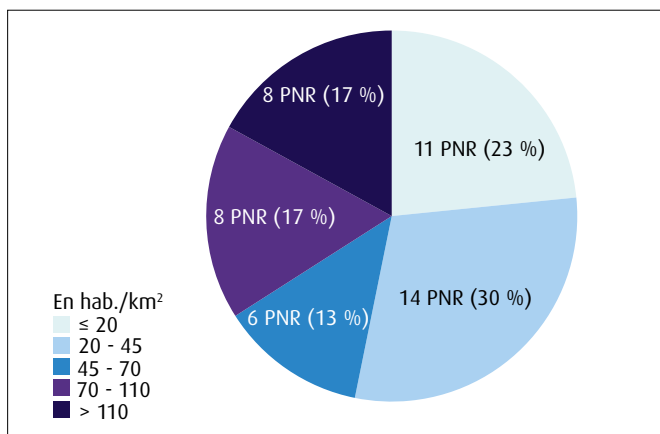
Si l'on prend en compte la population des communes qui n'ont qu'une partie de leur territoire dans un PNR, la population totale atteint 4,57 millions d'habitants. Cette différence d'habitants entre communes « totales » et communes « totales et partielles » ne concerne qu'un tiers des parcs mais elle peut être très importante. Ainsi, pour neuf PNR, la population des communes partiellement incluses est supérieure à celle des communes totalement incluses dans le parc. C'est notamment le cas de la Camargue (27 fois plus), de la Guyane (9 fois plus), de la Narbonnaise en Méditerranée (près de 6 fois plus) et du Pilat (5 fois plus).

Une densité d'habitants en moyenne deux fois plus faible que sur l'ensemble du territoire

La densité moyenne de population dans les PNR s'élève, en 2009, à **46,2 hab./km²**, soit sensiblement moins que la moyenne nationale (100,8 hab./km²).

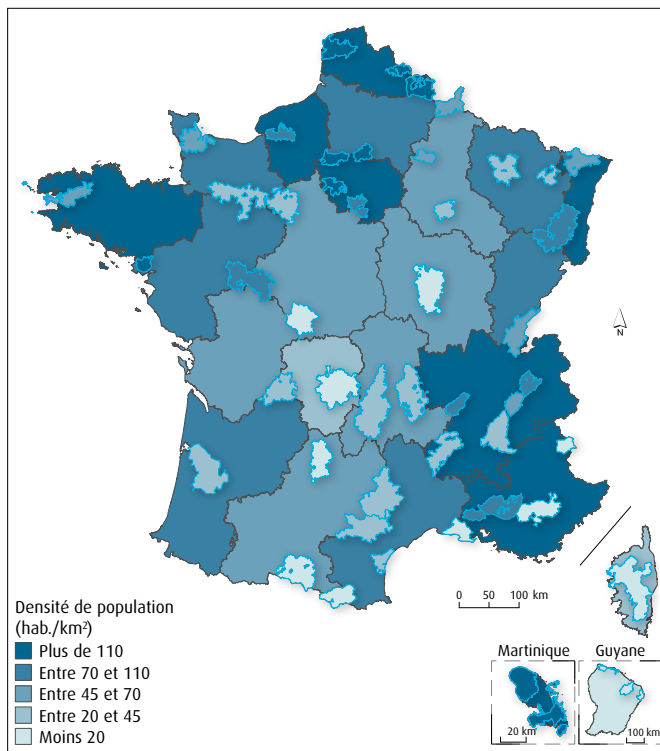
Toutefois, de très grandes disparités entre les parcs périurbains ou littoraux et des parcs de montagne ou de moyenne montagne sont également constatées (*graphique 3.1* et *carte 3.1*). Ainsi, le PNR de Scarpe-Escaut est 85 fois plus densément peuplé que celui du Queyras. On observe également dans un certain nombre de PNR une sous-densité au regard de la densité de la population de la région ou des régions dans lesquelles ils se situent.

Graphique 3.1 : répartition des PNR selon leur densité de population



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Carte 3.1 : densité de la population par région et dans les PNR en 2009

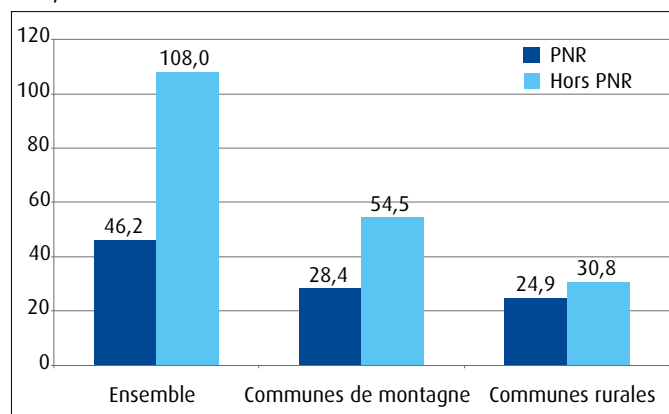


Sources : © IGN, BD Carto®, 2010 – MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, recensement de la population, 2009. Traitement : SOeS, 2013

Les communes rurales des PNR se distinguent de leurs homologues du reste de la France par une densité de population significativement plus faible (- 19 %). Ce constat est encore plus vrai pour les communes de montagne (- 48 %) (*graphique 3.2*).

Graphique 3.2 : densité de population selon le type de commune

Hab./km²



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Les traitements sont réalisés à partir du recensement de la population de l'Insee de 2009. La population des communes de moins de 10 000 habitants est recensée de manière exhaustive une fois tous les cinq ans, par roulement. Dans les autres communes, le recensement est effectué par sondage d'un échantillon de la population, à partir d'enquêtes annuelles conduites de telle manière qu'au bout de cinq ans, l'ensemble du territoire communal soit pris en compte et qu'environ 40 % de la population communale ait été recensée. Le millésime 2009 du recensement utilisé ici a été élaboré à partir de cinq campagnes de recensement (2007-2011).

Les traitements concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer, sans tenir compte des évolutions éventuelles de périmètre classé pour les PNR dont le classement a été renouvelé depuis le 1^{er} janvier 2012.

Sauf mention contraire, les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes dont seule une partie du territoire est classée en PNR n'est pas prise en compte dans les calculs).

La population française rassemble la population métropolitaine et celle des DOM (hors Mayotte).

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.



Les Monts d'Ardèche, l'un des dix PNR à la population la plus âgée.

4 • La structure d'âge de la population des PNR

Les personnes de 65 ans ou plus représentent près de 19 % de la population résidant dans les PNR, soit une part plus forte que dans le reste de la France. Globalement, l'indice de vieillissement est plus élevé dans le réseau qu'ailleurs. Des écarts importants sont toutefois constatés entre les parcs.

Une population globalement plus âgée

La population vivant dans les parcs naturels régionaux est plus âgée que celle du reste de la France. Si la proportion de jeunes de moins de 20 ans se distingue peu du reste du territoire, en revanche **une part plus importante de personnes de 65 ans ou plus** est observée, au détriment des 20-64 ans (tableau 4.1).

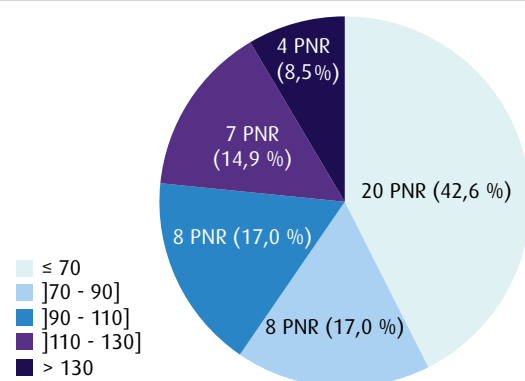
Cela est dû en partie à la nature même des PNR, créés dans les zones rurales ou de montagne aux populations plus âgées que dans les zones urbaines. Néanmoins, les communes rurales et de montagne des PNR se distinguent de leurs homologues du reste de la France par un indice de vieillissement sensiblement plus élevé.

De fortes disparités d'un parc à l'autre

40 % des PNR ont un indice de vieillissement inférieur ou avoisinant celui de la population française (graphique 4.1). C'est notamment le cas des parcs de l'Île-de-France, du Nord - Pas-de-Calais et des DOM, mais également de parcs de montagne ou de piémont situés à proximité de grandes villes (Chartreuse, Bauges, Pilat, Vercors). Avec un indice de vieillissement de 10,4, le PNR de Guyane est celui dont la population est la plus jeune : les moins de 20 ans y représentent près de la moitié de la population (48 %), alors que les 65 ans et plus atteignent tout juste les 5 %.

A contrario, **les parcs aux populations les plus âgées sont essentiellement situés dans le Massif central et ses contreforts, sur le littoral méditerranéen ainsi qu'en Corse**. Quatre PNR ont un indice de vieillissement très élevé, supérieur au double de celui de la population française. Il s'agit du Morvan (144), de la Corse (147), de Millevaches en Limousin (163) et du Périgord-Limousin (164). Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant dans ces quatre parcs et celui de la Brenne représentent plus du quart de leur population.

Graphique 4.1 : répartition des PNR selon l'indice de vieillissement de leur population



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

L'**indice de vieillissement** est le rapport des personnes de plus de 65 ans sur celles de moins de 20 ans. Plus il est élevé et plus la part des personnes âgées dans la population est forte.

Les traitements sont réalisés à partir du recensement de la population de l'Insee de 2009 (voir l'encadré méthodologique de la fiche 3). Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer.

Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes dont seule une partie du territoire est classée en PNR n'est pas prise en compte dans les calculs). L'ensemble des communes hors PNR est constitué des communes métropolitaines et des communes des DOM (hors Mayotte), partiellement ou non incluses dans un PNR.

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.

Tableau 4.1 : structuration de l'âge de la population de quelques territoires

	Part de la population par tranche d'âge (en %)			Indice de vieillissement
	0 à 19 ans	20 à 64 ans	65 ans et plus	
Communes des PNR	24,2	57,1	18,6	76,9
Communes hors PNR	24,8	58,7	16,5	66,7
Communes de montagne des PNR	22,6	56,7	20,7	91,8
Communes de montagne hors PNR	25,6	57,3	17,1	66,9
Communes rurales des PNR	23,6	57,2	19,2	81,2
Communes rurales hors PNR	25,0	57,5	17,4	69,6

Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013



Monthermé dans les Ardennes,
l'un des quatre PNR à perdre des habitants.

5 • Les soldes naturels et migratoires dans les PNR

Les soldes migratoires sont le principal moteur de la croissance de la population des parcs naturels régionaux, qui reste globalement inférieure à celle de la population française. Les soldes migratoires sont positifs dans 85 % des parcs et c'est avant tout le contexte démographique régional qui explique la situation des parcs où ils sont négatifs. Les soldes naturels sont négatifs dans 40 % des PNR mais presque toujours compensés par les soldes migratoires.

Une croissance démographique principalement due aux soldes migratoires

La population des communes classées en PNR au 1^{er} janvier 2012 a augmenté de 174 000 habitants entre 1999 et 2009, soit une progression de 5,4 %. Sur la même période, la population du reste de la France augmentait de 7 %.

Alors que l'accroissement de la population des communes hors PNR s'explique pour deux tiers par le solde naturel, ce dernier ne joue qu'un faible rôle dans le cas des PNR. Il y est même quasi nul dans les communes rurales, et négatif dans les communes de montagne. Ainsi, **près de 80 % des nouveaux habitants de PNR proviennent d'autres territoires.**

Le taux d'accroissement naturel des communes de PNR est inférieur à celui des autres communes quel que soit l'ensemble considéré (communes rurales, de montagne ou toutes communes) (tableau 5.1).

Un solde naturel négatif dans quatre parcs sur dix

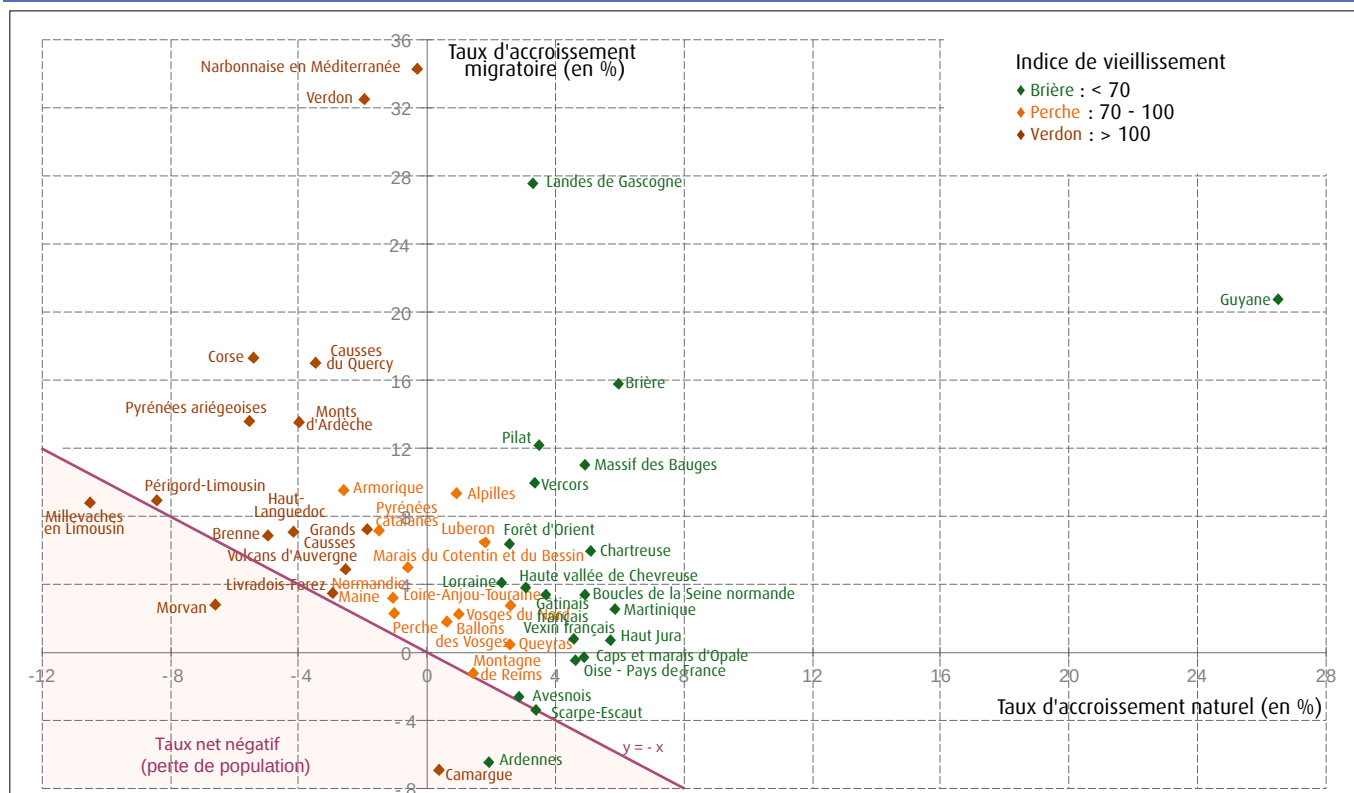
Le solde naturel est négatif dans 40 % des PNR (graphique 5.1), c'est-à-dire que les décès y sont plus nombreux que les naissances. Il s'agit logiquement des parcs ayant les populations les plus âgées. **Pour la plupart d'entre eux, le solde migratoire compense néanmoins le déficit de naissances, permettant un maintien et même une augmentation de la population.** Ce n'est toutefois pas le cas pour les PNR de Millevaches en Limousin et du Morvan, qui perdent donc des habitants entre 1999 et 2009.

Tableau 5.1 : taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2009 pour quelques territoires

En %	Taux naturel	Taux migratoire	Taux net
Communes des PNR	1,14	4,24	5,38
Communes hors PNR	4,62	2,37	6,99
Communes de montagne des PNR	- 0,68	6,29	5,60
Communes de montagne hors PNR	3,90	4,27	8,17
Communes rurales des PNR	0,19	7,62	7,82
Communes rurales hors PNR	2,29	9,83	12,12

Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 1999 et 2009. Traitement : SOeS, 2013

Graphique 5.1 : taux d'accroissement naturel et migratoire dans les PNR entre 1999 et 2009

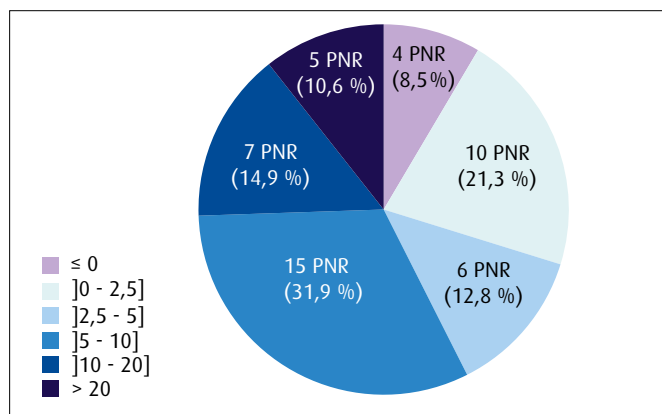


Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 1999 et 2009. Traitement : SOeS, 2013

Sept parcs se distinguent de la tendance générale par un solde migratoire négatif (*graphique 5.1*). Le contexte régional explique en grande partie cette situation. En effet, à l'exception de la Camargue, ces parcs sont tous situés dans des régions qui ont également un solde migratoire négatif (Nord – Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Picardie). Toutefois, cet exode est plus ou moins compensé par le solde naturel positif observé dans ces sept parcs et, parmi eux, seuls les Ardennes et la Camargue enregistrent malgré tout une perte d'habitants entre 1999 et 2009.

Ainsi, seulement quatre parcs, soit près de 9 % des PNR, perdent des habitants sur la décennie 1999-2009 (*graphique 5.2*). À l'opposé, cinq parcs (11 % des PNR) ont une population qui s'est accrue à un taux au moins trois fois plus élevé que la population française : il s'agit des parcs de Brière, du Verdon, des Landes de Gascogne, de la Narbonnaise en Méditerranée et de Guyane. Ce dernier apparaît très atypique. Il est le seul à cumuler un très fort taux naturel (26,5 %) et un taux migratoire parmi les plus hauts (20,7 %). Cela représente *in fine* un taux d'accroissement de 47 %, soit quasiment sept fois plus que le taux d'accroissement de la population française. Cette situation peut être mise en perspective par le caractère très jeune de la population du parc (indice de vieillissement de 10) et par sa situation géographique sud-américaine, frontalière avec le Brésil. C'est également le parc le moins peuplé.

Graphique 5.2 : répartition des PNR en fonction du taux d'accroissement de leur population entre 1999 et 2009



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 1999 et 2009. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période étudiée. Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées et le nombre de personnes qui sont sorties du territoire étudié sur la période considérée. Le **solde net** correspond à la somme des soldes naturel et migratoire. Le **taux d'accroissement** de la population entre deux années correspond au solde rapporté au nombre d'habitants en début de période, et peut être réparti entre un taux naturel et un taux migratoire. L'étude de ces soldes et de ces taux permet de connaître la dynamique de la population du territoire.

Les traitements sont réalisés à partir des recensements de la population de l'Insee de 1999 et 2009 (*voir l'encadré méthodologique de la fiche 3* pour des précisions sur le recensement de 2009). Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors PréAlpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer.

Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes dont seule une partie du territoire est classée en PNR n'est pas prise en compte dans les calculs). L'ensemble des communes hors PNR est constitué des communes métropolitaines et des communes des DOM (hors Mayotte), partiellement ou non incluses dans un PNR.

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, *voir la fiche 2*.



Habitat rural dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.

6 • Les logements des communes des PNR

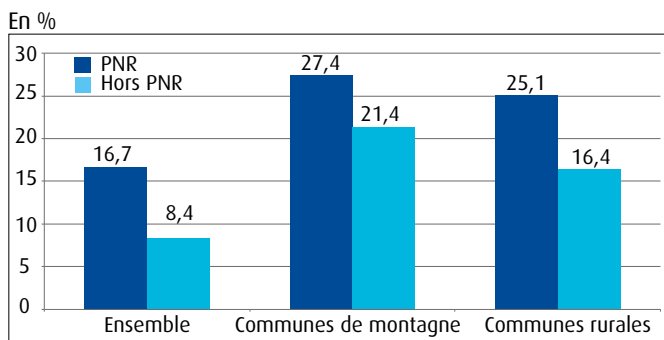
L'habitat individuel représente globalement dans les PNR quatre résidences principales sur cinq. Les parcs se distinguent avant tout par l'importance qu'occupent les résidences secondaires sur leur territoire. On y trouve également un peu plus de logements vacants que dans le reste de la France et une part de logements sociaux deux fois moins élevée.

Deux fois plus de résidences secondaires dans le réseau des PNR

L'habitat individuel est largement dominant dans les PNR : en 2009, 81 % des résidences principales situées dans les communes du réseau sont des logements individuels (contre 56 % dans le reste de la France) ; ce taux étant supérieur à 81 % dans deux parcs sur trois. Cette situation s'explique par le caractère avant tout rural et, dans une moindre mesure, périurbain des parcs. Toutefois, les communes rurales des PNR présentent une part de logements individuels légèrement inférieure à celle des autres communes rurales françaises (89,7 % contre 92,6 %).

Les résidences secondaires représentent près de 17 % des logements des PNR, soit deux fois plus que dans le reste de la France (graphique 6.1). La nature même des parcs, installés en zones rurales ou de montagne, explique en partie ce constat. On observe toutefois une forte spécificité des communes rurales et de montagne de PNR qui présentent des parts de résidences secondaires supérieures à leurs homologues du reste de la France.

Graphique 6.1 : part de résidences secondaires



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

La part de résidences secondaires varie fortement selon les parcs. Si, dans la majorité d'entre eux, elle se situe entre 5 % et 30 %, les résidences secondaires concernent au moins un logement sur trois dans un parc sur cinq. Par ailleurs, quelques situations extrêmes sont observées. Ainsi, Scarpe-Escaut ou la Guyane comptent moins de 1 % de résidences secondaires, alors que ces dernières représentent plus de 60 % des logements des parcs de Camargue, de Narbonnaise en Méditerranée, des Pyrénées catalanes et du Queyras.

Davantage de logements vacants et peu de logements sociaux

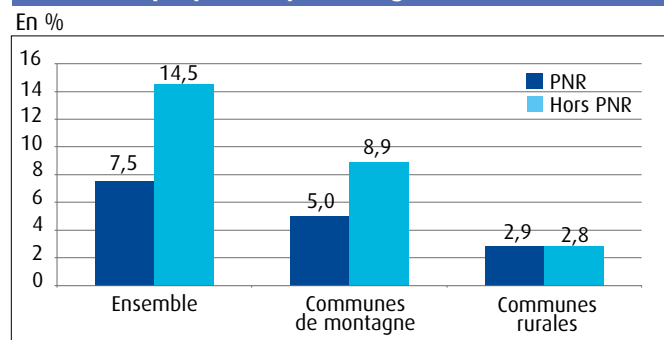
En 2009, la part des logements vacants dans les PNR est de 7,6 % et n'est que légèrement supérieure au reste de la France (6,9 %).

Cette différence est constatée aussi bien toutes communes confondues que pour les communes rurales ou les communes de montagne.

Les différences entre parcs sont moins importantes que dans les autres domaines. Dans 90 % des PNR, la part des logements vacants est comprise entre 4 et 11 %. Les taux de logements vacants les plus forts (15,5 %) s'observent dans les deux PNR d'outre-mer ; les plus faibles (< 2,5 %), dans les deux parcs du littoral méditerranéen.

Les logements sociaux sont, proportionnellement, deux fois moins nombreux dans les PNR que dans le reste de la France. Cela s'explique en grande partie par le faible pourcentage de logements sociaux dans les communes rurales, celles des PNR ne se distinguant pas des autres communes rurales françaises (graphique 6.2). La part de logements sociaux s'échelonne de moins de 1 % dans les parcs de Camargue et de la Narbonnaise en Méditerranée, à plus de 12 % dans les Ardennes, en Forêt d'Orient et dans les trois PNR du Nord - Pas-de-Calais (jusqu'à 23 % dans le parc de Scarpe-Escaut).

Graphique 6.2 : part de logements sociaux



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Les traitements sont réalisés à partir du recensement de la population de l'Insee de 2009 (voir l'encadré méthodologique de la fiche 3). Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer. Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes, dont seule une partie du territoire est classée en PNR, n'est pas prise en compte dans les calculs). L'ensemble des communes hors PNR est constitué des communes métropolitaines et des communes des DOM (hors Mayotte), partiellement ou non incluses dans un PNR. Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.



Saint-André-les-Alpes (04), commune dotée d'un PLU approuvé (Verdon).

7 • Les outils de planification du territoire

La gestion du territoire et la maîtrise de l'urbanisme sont des enjeux importants pour les parcs. Si la majorité des communes de PNR n'est pas intégrée à un schéma de cohérence territoriale (Scot), les trois quarts sont en revanche dotées d'un document de planification de leur territoire à l'échelle communale (plan local d'urbanisme - PLU, carte communale). 20 % des communes (principalement en montagne) ne sont couvertes par aucun de ces documents.

Trois quarts des communes de PNR sont pourvues d'un document communal de planification territoriale

Début 2012, les trois quarts des communes de PNR étaient dotées d'un outil communal de planification du territoire : un plan local d'urbanisme approuvé, en cours de révision ou d'élaboration (58 %) ou une carte communale (16 %). La part de communes de PNR sans document est globalement identique à celle observée pour le reste du territoire français (graphique 7.1). Dans le détail, les communes rurales des PNR sans document de planification à l'échelle communale sont, toutes proportions gardées, légèrement moins nombreuses que dans les autres communes rurales françaises. À l'inverse, 36 % des communes de montagne de PNR n'ont pas de document de planification, contre moins d'un tiers de leurs homologues situées hors d'un parc.

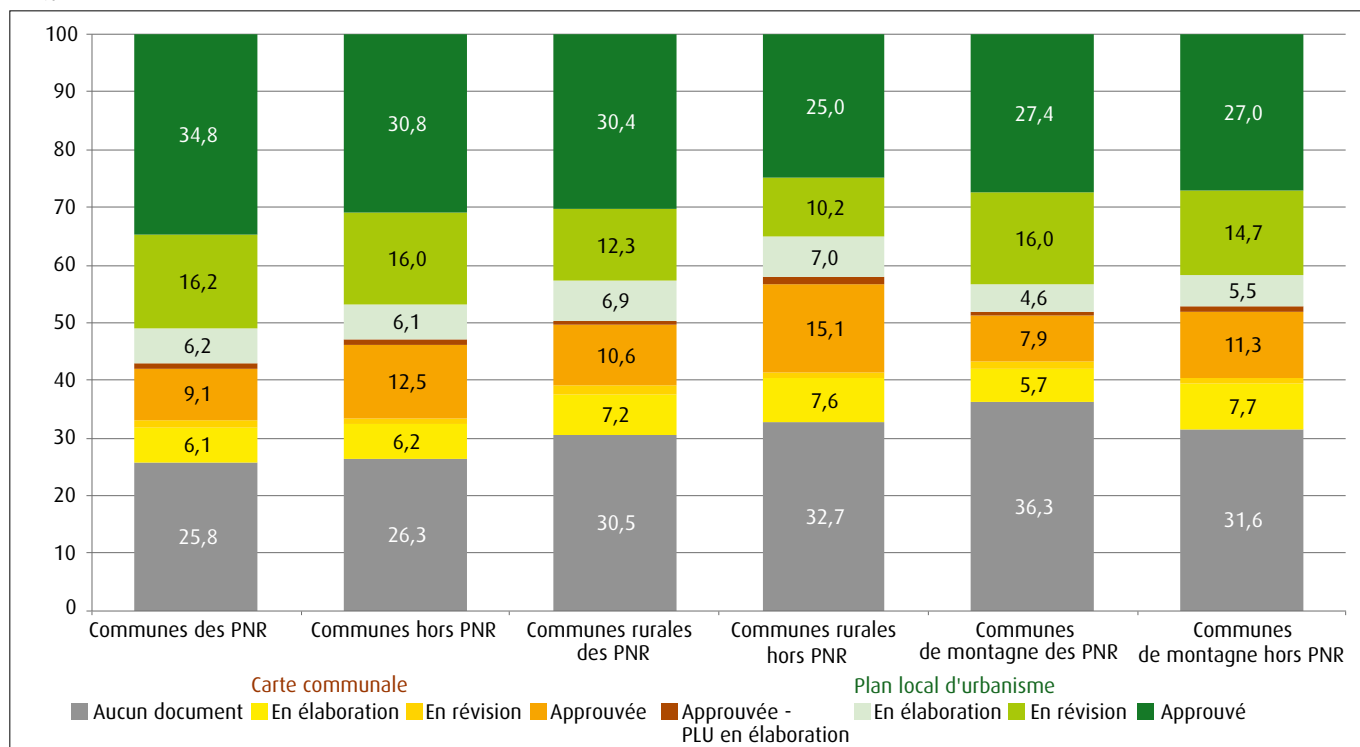
Trois quarts des parcs ont plus de deux tiers de leurs communes pourvues d'un PLU ou d'une carte communale, part qui atteint même 90 % à 100 % dans un PNR sur deux. Ce sont les parcs de Millevaches en Limousin et de Corse qui sont les moins couverts par un document communal de planification de leur territoire (respectivement 15 % et 34 % des communes).

Début 2012, 43 % des communes de PNR sont intégrées à un schéma de cohérence territoriale (Scot) contre 55 % dans le reste de la France (graphique 7.2). Les communes rurales sont un peu moins concernées par un Scot que les autres communes, aussi bien dans les PNR qu'en dehors. Les communes de montagne le sont encore moins, avec un quart seulement des communes de montagne de PNR qui sont incluses dans un Scot contre plus d'un tiers pour leurs homologues qui se trouvent en dehors des parcs.

Sept PNR ne sont intégrés à aucun Scot, même partiellement : le Perche, le Morvan, le Queyras, les Monts d'Ardèche, les Grands Causses, les Pyrénées catalanes et la Guyane. À l'inverse, neuf voient leur territoire intégralement inclus dans des Scot : les trois parcs du Nord - Pas-de-Calais, ceux des Vosges du Nord, de Brière, du Pilat, des Alpilles et de Camargue, ainsi que celui de Martinique.

Graphique 7.1 : PLU et cartes communales dans les communes françaises en 2012

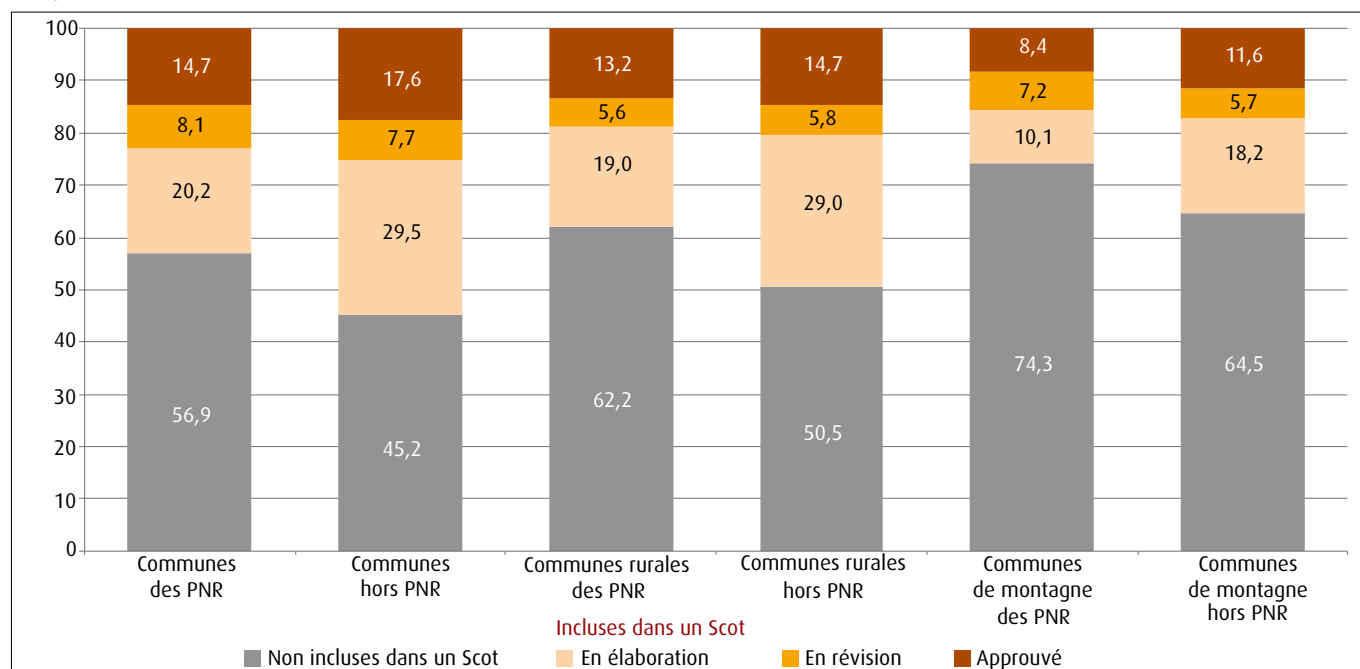
En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Datar, janvier 2012. Traitement : SOeS, 2013

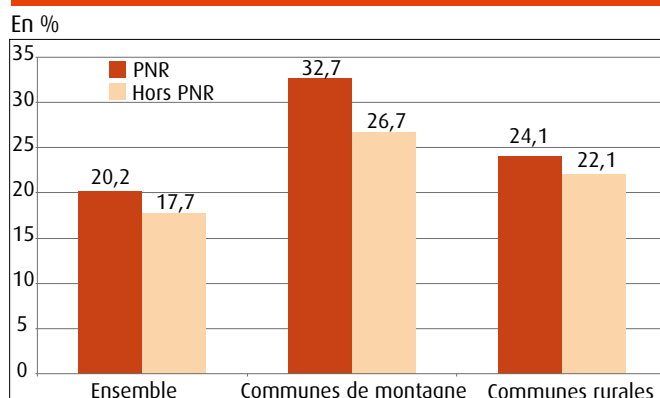
Graphique 7.2 : avancement des Scot en France en 2012

En %

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Datar, janvier 2012. Traitement : SOeS, 2013

20 % des communes de PNR ne disposent d'aucun document de planification territoriale, que celui-ci soit communal ou intercommunal (graphique 7.3). Si le champ d'étude est restreint aux communes rurales ou aux communes de montagne, c'est même respectivement une sur quatre et une sur trois qui se trouvent dans cette situation dans le réseau des PNR. Les parcs sont davantage concernés par cette absence de planification territoriale que le reste du territoire, et c'est en montagne que l'écart le plus important est observé entre les communes des parcs et les autres communes.

Graphique 7.3 : communes françaises non incluses dans un Scot en 2012 et dépourvues de PLU ou de carte communale

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Datar, janvier 2012. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Le **plan local d'urbanisme (PLU)** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (Établissement public de coopération intercommunale – EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable.

La **carte communale** est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Elle peut réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités industrielles ou artisanales. Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement. Des informations complémentaires sont disponibles : <http://www.territoires.gouv.fr/carte-communale>.

Le **schéma de cohérence territoriale (Scot)** est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale,

à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables. Il remplace l'ancien schéma directeur. Il constitue le cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Plus d'informations sur : <http://www.territoires.gouv.fr/Schema-de-coherence-territoriale>.

Les traitements sont réalisés à partir des données issues de l'observatoire des territoires de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar). Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que les deux parcs d'outre-mer.

Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs. L'ensemble des communes hors PNR est constitué des communes métropolitaines et des communes des DOM (hors Mayotte), partiellement ou non incluses dans un PNR.

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.



La pression de construction dans le PNR du Luberon est assez forte.

8 • La pression de construction de logements et des terrains à bâtir

Le réseau des parcs naturels régionaux se distingue du reste du territoire français par une pression de construction de logements neufs plus faible sur la période 2000-2009. En outre, les terrains à bâtir en 2011 y couvrent proportionnellement une surface moins étendue. Toutefois, certains parcs, notamment périurbains, sont fortement soumis à ces pressions, alors que d'autres sont très peu concernés.

Une pression de construction de logements globalement deux fois moindre, mais d'importants écarts d'un parc à l'autre

Entre 2000 et 2009, la construction de 205 000 logements a été entreprise dans l'ensemble des parcs. Cela représente **seulement 5,4 % des logements construits en France** sur la période, alors que les PNR couvrent 12,2 % du territoire français. Pour les trois quarts, il s'agit de logements individuels, contre seulement 56 % dans le reste de la

France. Cette proportion de logements individuels est légèrement plus faible que dans le parc de logements existant dans les PNR (81 %).

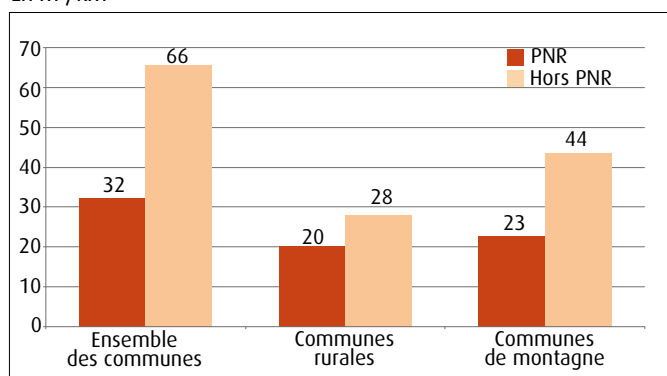
La pression de construction due aux logements est deux fois moins forte dans le réseau des PNR qu'ailleurs (*graphique 8.1*). C'est également le cas si l'on restreint l'analyse aux seules communes de montagne. L'écart est un peu moins marqué au sein des communes rurales, mais il reste significatif.

Les pressions de constructions de logements les plus faibles ($< 10 \text{ m}^2/\text{km}^2$) s'observent en Guyane, Camargue, Corse, Millevaches en Limousin, Morvan, Queyras et Brenne (*graphique 8.2*). Ces parcs, dont la part de communes isolées (c'est-à-dire hors influence des pôles urbains) est élevée, comptent parmi les dix PNR les moins densément peuplés et, à l'exception de la Guyane et du Queyras, ont une population vieillissante. Il s'agit de territoires dont le taux d'accroissement démographique est négatif ou relativement faible (sauf en Corse et en Guyane).

A contrario, les pressions les plus fortes ($> 110 \text{ m}^2/\text{km}^2$) se situent dans les parcs des Caps et marais d'Opale, de Martinique, de Brière et de Scarpe-Escaut (*graphique 8.2*). Plus généralement, les PNR où de fortes pressions de constructions de logements s'exercent se trouvent plutôt à proximité d'un contexte urbanisé marqué (parcs franciliens ou du Nord - Pas-de-Calais par exemple) ou sur le littoral (notamment Brière ou Narbonnaise en Méditerranée). Il s'agit principalement de parcs dont la superficie totale est relativement faible. Le caractère insulaire de la Martinique et sa faible superficie, sa dynamique démographique nettement positive et son fort attrait touristique expliquent en grande partie la pression élevée de construction de logements dans ce parc.

Graphique 8.1 : pression de construction de logements sur la période 2000-2009

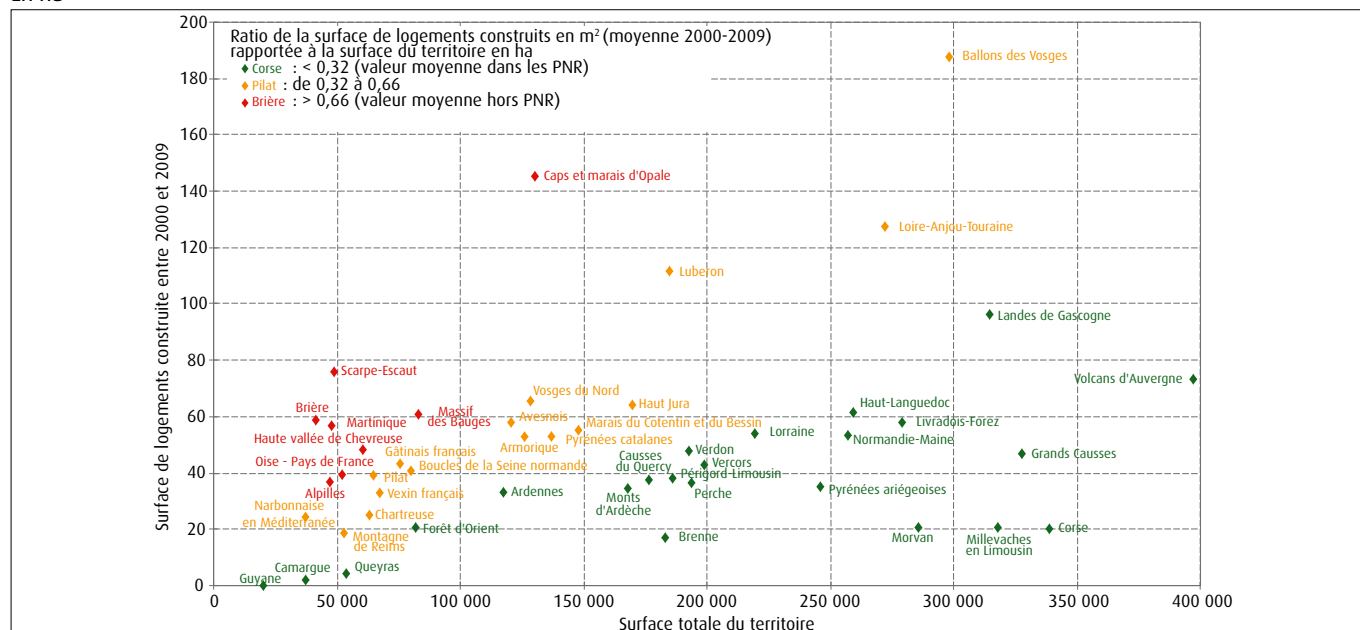
En m^2/km^2



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), SOeS, Sitadel. Traitement : SOeS, 2013

Graphique 8.2 : pression de construction de logements dans les PNR sur la période 2000-2009

En ha



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), SOeS, Sitadel. Traitement : SOeS, 2013

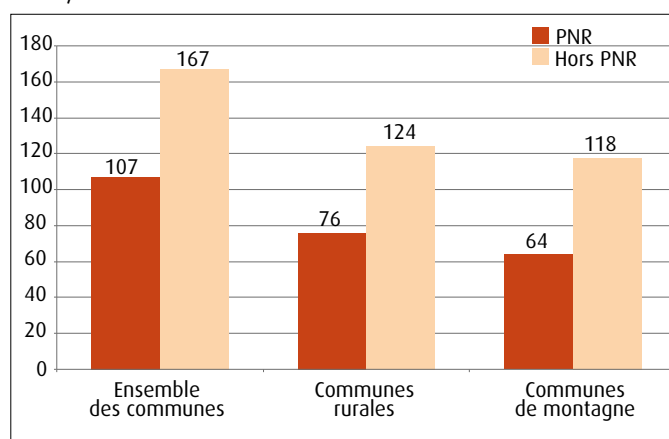
Une densité de terrains à bâtir plus faible, avec toujours de forts contrastes entre parcs

Les terrains à bâtir constituent une indication de la pression de construction à venir. En 2011, ils représentent 790 ha dans l'ensemble des parcs, soit 0,011 % de leur superficie (contre 0,017 % ailleurs). La surface moyenne de ces terrains est de 1 250 m², soit un peu plus que dans le reste de la France (1 080 m²). Le prix moyen du m² dans le réseau (55 €) est légèrement plus faible qu'ailleurs (64 €).

Globalement, **la densité de terrains à bâtir est 1,6 fois moins forte dans les PNR** (graphique 8.3). C'est également le cas si l'on restreint l'analyse aux seules communes rurales. L'écart est un peu plus marqué au sein des communes de montagne.

Graphique 8.3 : densité de terrains à bâtir en 2011

En m²/km²



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), SOeS, EPTB. Traitement : SOeS, 2013

Les densités de terrains à bâtir les plus faibles (< 25 m²/km²) s'observent dans des parcs où la pression de construction de logements compte aussi parmi les moins importantes. De même, les densités de terrains à bâtir les plus élevées (> 330 m²/km²) sont enregistrées dans les PNR déjà soumis par ailleurs à de très fortes pressions de construction de logements (graphique 8.4).

Définitions, sources, méthodes

La **pression de construction de logements** représente la surface de logements construite par unité de surface de territoire. Les traitements sont réalisés avec la base de données Sitadel qui recense les surfaces hors œuvre nette (ce qui représente, en simplifiant, la somme des surfaces des planchers de chaque étage) des logements neufs commencés. Sont considérées les surfaces des logements commencés, en date réelle, sur la période étudiée ici (2000-2009).

Les terrains à bâtir sont analysés à partir de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir, dite « EPTB ».

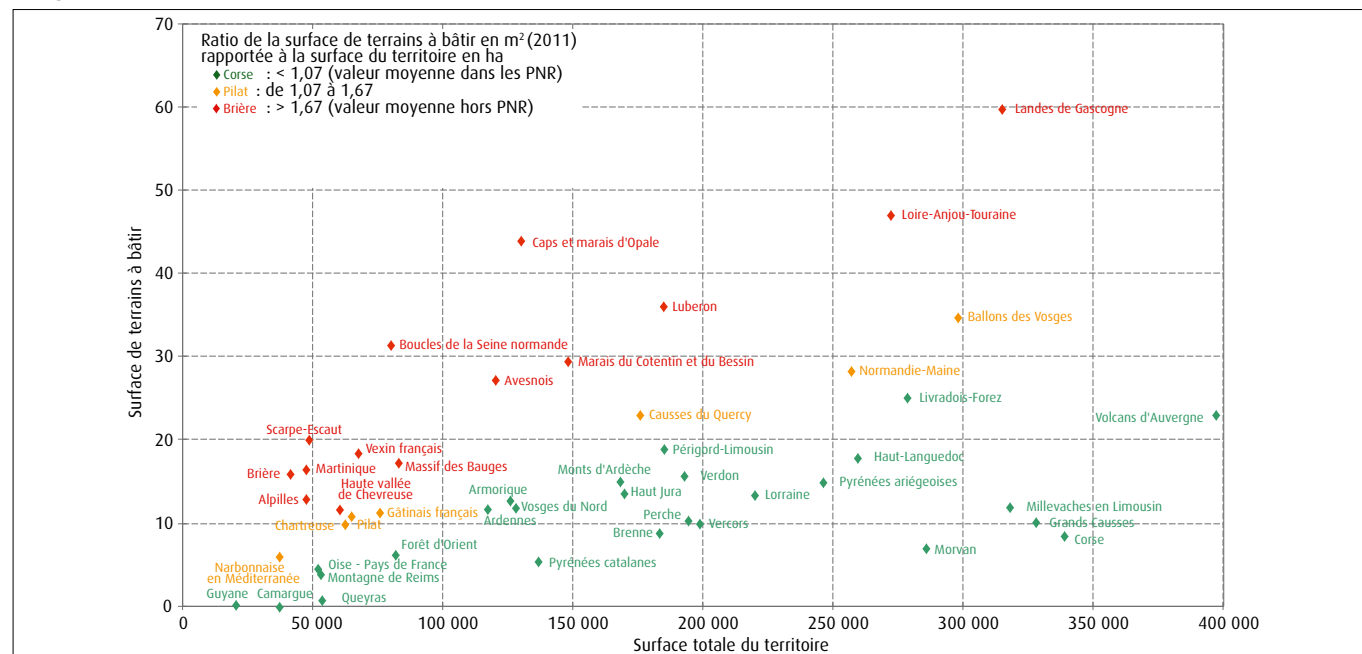
Sont prises en compte les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer (sauf mention contraire).

Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs. L'ensemble des communes hors PNR est constitué des communes métropolitaines et des communes des DOM (hors Mayotte), partiellement ou non incluses dans un PNR.

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.

Graphique 8.4 : densité de terrains à bâtir dans les PNR en 2011

En ha



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), SOeS, Sitadel. Traitement : SOeS, 2013



En Armorique, l'artificialisation est légèrement supérieure à la moyenne des PNR.

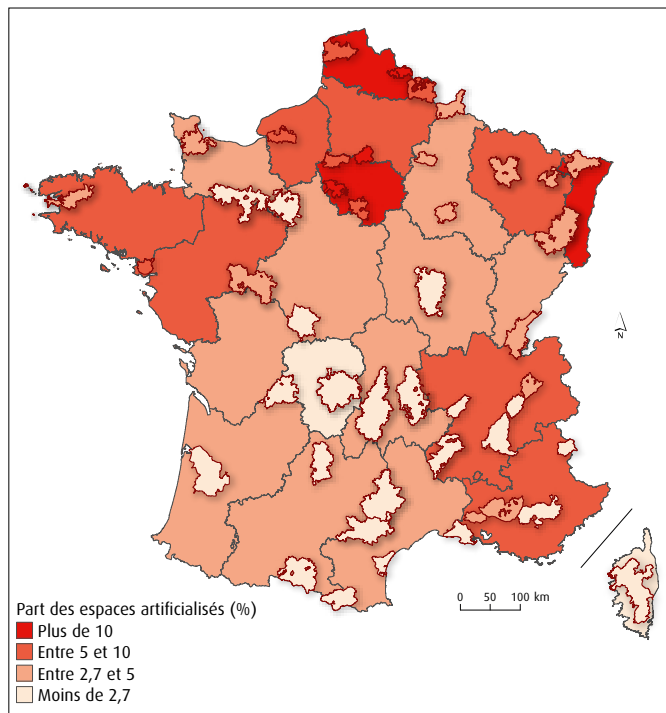
9 • L'artificialisation des terres

Les terres artificialisées sont deux fois moins présentes dans le réseau des PNR que dans le reste de la métropole, et la dynamique d'artificialisation entre 2000 et 2006 y a été trois fois plus faible. Toutefois, d'importantes disparités existent entre parcs, quelques-uns étant soumis à une assez forte pression d'artificialisation. Les terres arables, cultures permanentes et zones agricoles hétérogènes sont les plus touchées, comme ailleurs sur le territoire.

Des terres globalement moins artificialisées

Les sols artificialisés dans les communes totalement incluses dans les PNR métropolitains représentent 236 000 ha en 2006, soit **2,7 % du territoire de ces communes**, alors que cette part est de 5,5 % dans le reste de la métropole (*carte 9.1*). Elle passe à 3,1 % si l'on tient compte aussi des communes partiellement incluses dans les PNR. Le fait qu'il y ait moins de surfaces artificialisées dans les parcs constitue une spécificité qui concerne aussi bien l'ensemble des communes du réseau que les seules communes de montagne ou rurales.

Carte 9.1 : part des espaces artificialisés par région et dans les PNR en 2006

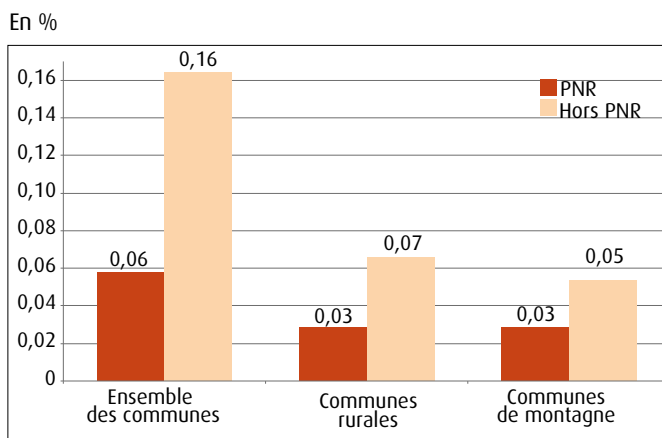


Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010, MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Près de trois fois moins de nouveaux espaces artificialisés entre 2000 et 2006

La dynamique d'artificialisation du territoire est significativement inférieure dans les PNR, que ce soit dans l'ensemble de la métropole, en zone de montagne ou dans les communes rurales, et constitue donc là aussi une spécificité des PNR (*graphique 9.1*). Ainsi, le gain net de terres artificialisées entre 2000 et 2006, rapporté à la surface totale du territoire, n'était que de 0,06 % dans les parcs métropolitains alors qu'il est 2,8 fois plus important hors des PNR (0,16 %).

Graphique 9.1 : gain net de sols artificialisés entre 2000 et 2006, ramené à la surface totale, pour quelques territoires métropolitains



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006 (base des changements).
Traitement : SOeS, 2013

Si l'on observe globalement une dynamique moindre de l'artificialisation des sols dans les PNR, **certains parcs sont toutefois soumis à une forte pression**. Le parc de Brière est le plus concerné avec à la fois une des parts de territoires artificialisés en 2006 les plus fortes (9,2 % si l'on ne tient compte que des communes totalement incluses dans le parc, 16,5 % en tenant compte des communes partiellement incluses) et le gain net de sols artificialisés entre 2000 et 2006 le plus élevé (0,33 % de son territoire). Cette dernière valeur est du même ordre de grandeur que celle observée dans les communes de la façade Atlantique nord – Manche ouest (0,38 %). Cette forte pression s'exerçant sur le parc de Brière s'explique par sa situation en tenaille entre l'ouest nantais et le littoral de la Côte d'Amour, particulièrement attractif.

À l'opposé, onze parcs, soit un quart, montrent une dynamique d'artificialisation nulle à quasi nulle entre 2000 et 2006. Il s'agit de PNR situés en montagne ou sur les contreforts du Massif central (Ardennes, Queyras, Corse, Millevaches en Limousin, Vercors, Pyrénées ariégeoises, Monts d'Ardèche, Morvan) ou hébergeant d'importantes zones humides et surfaces en eau (Brenne, Camargue, Marais du Cotentin et du Bessin). Excepté ce dernier parc et celui des Ardennes, tous comptent également une très faible part de sols artificialisés sur leur territoire en 2006 (< 1,2 %).

Contrairement aux autres PNR, ceux des Alpilles, d'Oise – Pays de France, de la Narbonnaise en Méditerranée et de Chartreuse se distinguent par un gain net de sols artificialisés entre 2000 et 2006 très différent selon que l'on tienne compte ou pas des communes partiellement incluses dans le parc (jusqu'à un facteur 10 pour les Alpilles). Ce contraste montre ainsi l'existence d'une forte dynamique d'artificialisation aux portes de ces parcs mais qui semble davantage maîtrisée en leur sein.

Impact de l'artificialisation sur les espaces agricoles et naturels

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour d'autres usages (notamment agricoles) ou comme habitats naturels. Outre cette destruction directe de terres agricoles et de milieux naturels, généralement irréversible, l'étalement des espaces artificialisés aboutit aussi à une fragmentation de ces derniers. Par ailleurs, les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement, perturbe le régime des eaux et impacte les milieux naturels associés.

Sur les 4 500 ha qui ont été artificialisés entre 2000 et 2006 dans les PNR métropolitains, 3 650 ha, soit 81 %, concernent des territoires agricoles, dont 35 % de terres arables et cultures permanentes (1 590 ha), 26 % de zones agricoles hétérogènes (1 190 ha) et près de 20 % de prairies (880 ha) (graphique 9.2).

L'artificialisation ne touche pas les différents milieux au prorata des surfaces qu'ils occupent. Ainsi, les terres arables et cultures permanentes et les zones agricoles hétérogènes sont proportionnellement 2,4 fois plus touchées. 62 % de l'artificialisation se fait à leur détriment alors qu'elles ne représentent que 26 % de la surface de PNR. *A contrario*, les forêts, et dans une moindre mesure les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, sont proportionnellement moins affectés. Seules les prairies sont touchées par l'artificialisation au prorata des surfaces qu'elles occupent dans les PNR (graphique 9.2).

La situation des PNR est proche de celle du reste du territoire, tout en étant un peu plus défavorable aux zones agricoles.

Dans un PNR sur deux, l'artificialisation touche davantage les terres arables et cultures permanentes par rapport à la part qu'elles couvrent dans le territoire. Parmi eux, se trouvent dix des douze parcs où ces terres agricoles sont les plus étendues (plus du tiers de la superficie du parc), seuls les PNR des Boucles de la Seine normande et du Perche ayant été peu touchés. Dans ce dernier parc, où les terres arables et cultures permanentes couvrent 48 % du territoire, celles-ci ne représentent que 20 % des sols ayant été artificialisés entre 2000 et 2006. Cinq parcs concentrent près de la moitié des surfaces de terres arables et cultures permanentes artificialisées sur cette période : les Caps et marais d'Opale (197 ha), le Gâtinais français (176 ha), Loire-Anjou-Touraine (145 ha), la Forêt d'Orient (131 ha) et Oise – Pays de France (126 ha).

Si, à l'échelle de l'ensemble du réseau, les prairies sont globalement artificialisées au prorata des surfaces qu'elles y occupent, la situation apparaît *in fine* assez contrastée d'un parc à l'autre. Ainsi, 19 PNR, soit 40 % des parcs, sont concernés par une artificialisation des prairies proportionnellement plus importante par rapport à la part qu'elles occupent dans le territoire : jusqu'à 4,5 fois plus dans le parc de la Haute Vallée de Chevreuse. Situé dans un contexte de très forte dynamique d'artificialisation, le parc de Brière, territoire riche en prairies, est l'un des parcs les plus concernés : ces dernières représentent 38 % des terres ayant été artificialisées entre 2000 et 2006 alors qu'elles couvrent 17 % du parc. Cette tendance à une artificialisation proportionnellement plus importante des prairies dans certains parcs est également observée, d'une manière générale, dans les zones de montagne, toutefois de manière moins prononcée au sein des PNR qu'en dehors.

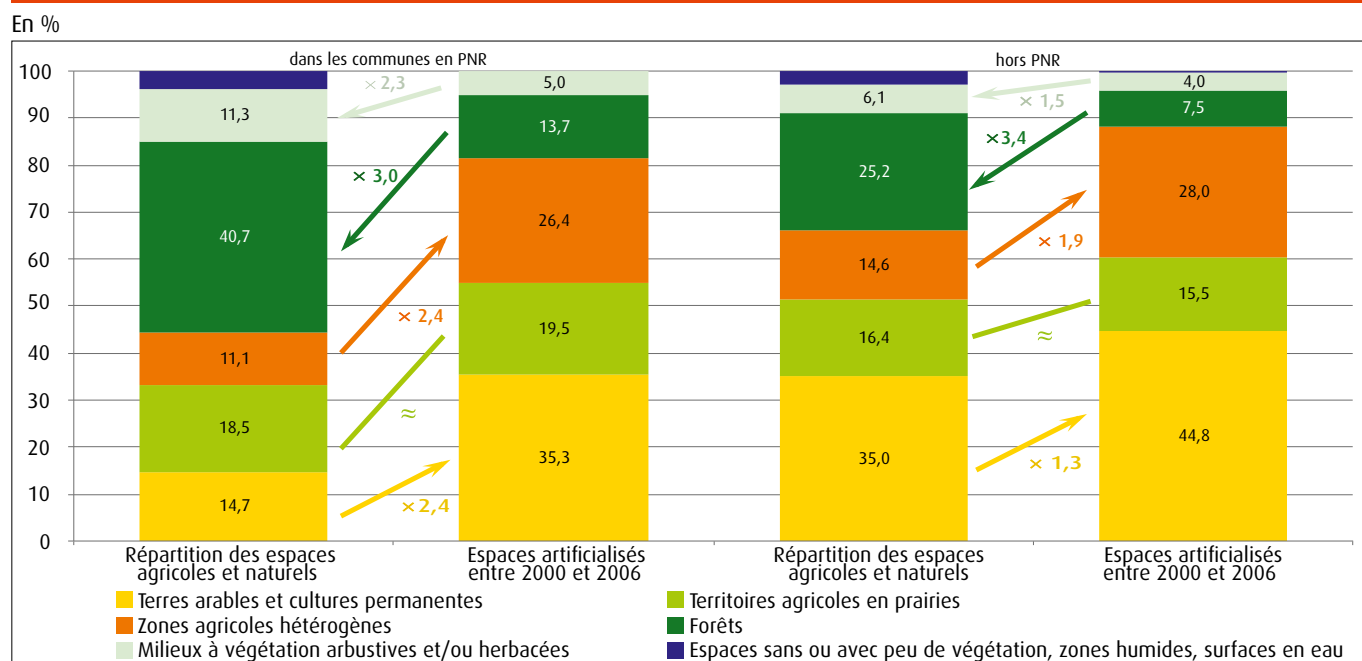
Définitions, sources, méthodes

Les données utilisées pour mesurer la part de l'artificialisation et sa progression dans les territoires sont issues de la base CORINE Land Cover (base d'état 2006 et base des changements 2000-2006). Les **zones agricoles hétérogènes** sont constituées des espaces de cultures annuelles associées aux cultures permanentes, des systèmes culturaux et parcellaires complexes, des territoires principalement agricoles mais avec une présence importante de végétation naturelle et des territoires agro-forestiers. Les **milieux à végétation arbustive et/ou herbacée** regroupent principalement les pelouses et pâturages naturels (surtout présents en montagne et dans le Midi), les landes et broussailles, les maquis, les garrigues.

En Guyane, CORINE Land Cover n'est disponible que sur la bande côtière : elle ne couvre qu'une partie seulement du territoire du PNR présent dans ce DOM et qu'une infime partie de la surface des communes guyanaises. Pour cette raison, l'analyse est ici restreinte à la métropole. Sont ainsi retenues les communes totalement incluses dans les PNR métropolitains au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales et de montagne, voir la fiche 2.

Graphique 9.2 : répartition des espaces agricoles et naturels et types d'espaces artificialisés



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOeS, 2013



La Camargue contribue fortement à l'importance des zones humides dans les PNR.

10 • Importance des espaces naturels dans les PNR

Les espaces naturels couvrent près des trois quarts du territoire des PNR métropolitains. Il s'agit majoritairement de forêts et de prairies. Ils concentrent par ailleurs une part importante des zones humides, grâce notamment aux parcs littoraux, au premier rang desquels la Camargue. La part relative des différents types d'espaces naturels varie fortement d'un PNR à l'autre.

Une forte proportion d'espaces naturels

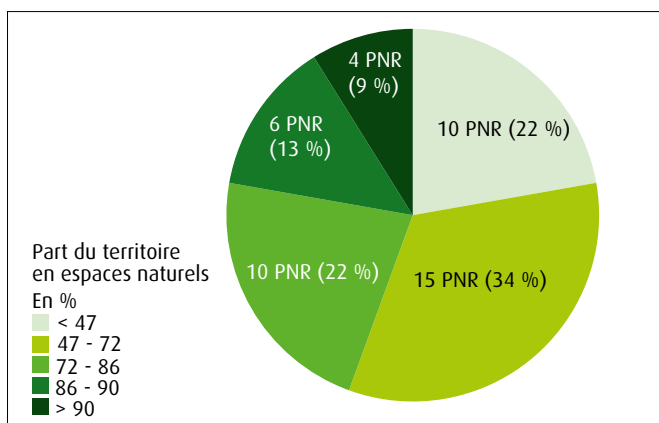
En métropole, les espaces naturels des PNR occupent **5,56 millions d'hectares** début 2012, soit **72 % de leur superficie**, contre moins de 50 % dans le reste de la France (*graphique 10.2*). Il s'agit principalement de **forêts** (3 millions d'hectares) et de **prairies** (1,35 million d'hectares).

Près de quatre parcs sur cinq ont une part d'espaces naturels supérieure à 47 %, moyenne observée dans les communes hors PNR (*graphique 10.1*). Néanmoins, l'écart entre parcs est important puisque cette part est comprise entre 28 % dans le Vexin français, où les territoires agricoles non prairiaux dominent, et 98 % dans le Queyras, caractérisé par ses écosystèmes montagneux, notamment des forêts, des pelouses et pâturages naturels ainsi que des zones de roches nues et de végétation clairsemée.

Les communes de montagne, qu'elles soient situées à l'intérieur ou à l'extérieur d'un PNR, ont davantage d'espaces naturels que les autres (respectivement 86 % et 82 %) (*graphique 10.2*). Ainsi, les parcs de montagne sont ceux qui comptent le plus d'espaces naturels sur leur territoire. Toutefois, le parc des Grands Causses, dont la totalité des communes se trouve pourtant en montagne, ne compte que 65 % d'espaces naturels, soit moins que le taux observé dans

l'ensemble des communes PNR. À l'inverse, les Landes de Gascogne et les Ardennes, qui ne comptent aucune commune en montagne, se démarquent des autres PNR non montagneux par une forte part d'espaces naturels (plus de 84 %), en raison de leur caractère forestier marqué.

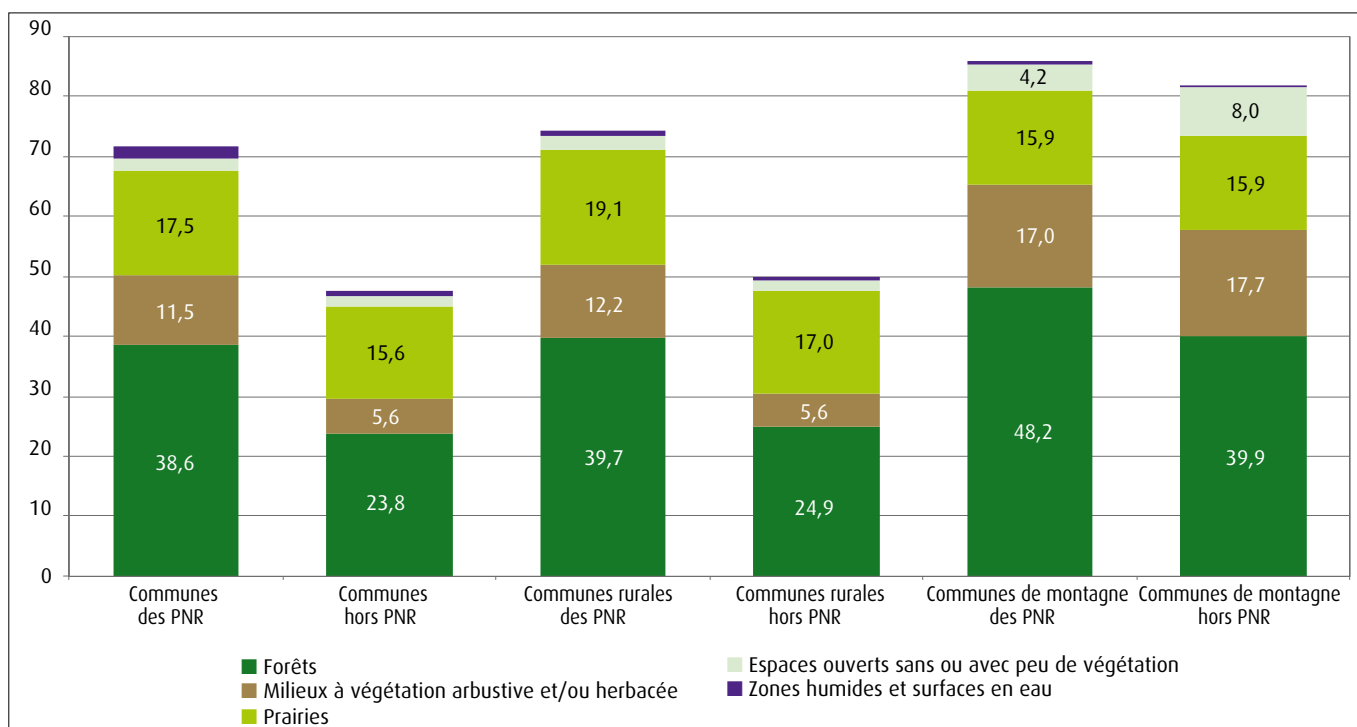
Graphique 10.1 : répartition des PNR métropolitains selon leur part d'espaces naturels



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOeS, 2013

Graphique 10.2 : part des différents types d'espaces naturels dans l'occupation du sol de quelques territoires métropolitains

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOeS, 2013

Importance des zones humides

Alors que les PNR représentent près de 14 % du territoire métropolitain, ils concentrent 21 % des forêts, 23 % des surfaces en eau, 25 % des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et **37 % des zones humides**. Ces dernières sont ainsi proportionnellement **3,6 fois plus importantes dans les PNR**, tout en étant toutefois concentrées sur quelques parcs. Les PNR renferment aussi une part plus élevée de forêts (respectivement 38,6 % dans les PNR contre 23,8 % hors PNR).

Bien évidemment, les types d'espaces naturels concernés varient fortement d'un parc à l'autre en fonction de leur contexte géographique. Par exemple, les espaces sans ou avec peu de végétation sont quasi exclusivement présents dans les parcs de montagne, et notamment les quatre parcs situés à une plus haute altitude : le Queyras en

tête (28 % de son territoire), puis la Corse (16 %) et les deux parcs pyrénéens. D'autres PNR se caractérisent par une importante part de prairies : les parcs des Volcans d'Auvergne (38 %), du Morvan (44 %), de Normandie-Maine (47 %) et, surtout, les parcs de l'Avesnois et des Marais du Cotentin et du Bessin dont la moitié de la superficie est couverte par des prairies (51 %).

Les parcs littoraux et leurs marais contribuent largement à l'importance des zones humides dans les PNR. Plus particulièrement, la Camargue, la Brière, la Narbonnaise en Méditerranée et les Marais du Cotentin et du Bessin représentent, à eux quatre, 82 % des surfaces des zones humides identifiées comme telles par CORINE Land Cover dans les PNR de métropole (*tableau 10.1*). À noter par ailleurs la présence non négligeable de tourbières dans le Haut-Jura, les Volcans d'Auvergne et Millevaches en Limousin.

Tableau 10.1 : importance des zones humides dans les 12 PNR métropolitains qui contribuent le plus à la présence de ces milieux dans le réseau

Parc	Surface en zones humides (en ha)	Part des zones humides de l'ensemble des PNR (en %)	Part du territoire en zones humides (en %)
Ensemble des PNR métropolitains	63 957	100,00	0,83
Camargue	32 463	50,76	26,75
Brière	12 731	19,90	19,51
Narbonnaise en Méditerranée	4 810	7,52	5,96
Marais du Cotentin et du Bessin	2 731	4,27	1,84
Haut-Jura	1 672	2,61	0,91
Landes de Gascogne	1 313	2,05	0,42
Volcans d'Auvergne	1 270	1,99	0,32
Boucles de la Seine normande	1 257	1,97	1,55
Caps et marais d'Opale	1 192	1,86	0,92
Armorique	942	1,47	0,75
Scarpe-Escaut	816	1,28	1,68
Millevaches en Limousin	600	0,94	0,19

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOEs, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOEs, 2013

Définitions, sources, méthodes

La notion d'espaces naturels est complexe. En l'absence d'une cartographie nationale des habitats naturels, leur quantification dépend des bases de données d'occupation des sols à notre disposition, contraignant les possibilités d'analyse. Pour cette fiche, les données proviennent de la base CORINE Land Cover 2006. La liste des espaces naturels retenus est déterminée à partir de la nomenclature de cette base :

- **prairies** (seuls territoires agricoles pris en compte) ;
- **forêts et milieux semi-naturels**, regroupant :
 - les forêts de feuillus, de conifères ou mixtes,
 - les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (pelouses et pâturages naturels, landes, maquis, garrigue),
 - les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation (dunes, plages, roches nues, steppes, végétations éparées d'altitude, glaciers et neiges éternelles) ;

• **zones humides** (il s'agit des marais, tourbières et zones intertidales, les prairies humides étant quant à elles comptabilisées dans le poste « prairies ») ;

• **surfaces en eau** (cours d'eau et plans d'eau, lagunes littorales, estuaires).

En Guyane, la base CORINE Land Cover n'est disponible que sur la bande côtière : elle ne couvre qu'une partie seulement du territoire du PNR présent dans ce DOM et qu'une infime partie de la surface des communes guyanaises. Pour cette raison, l'analyse est ici restreinte à la métropole. D'autre part, les milieux naturels étant, par nature, très différents en outremer, avec une biodiversité et des enjeux spécifiques, une analyse France entière n'aurait pas été pertinente. Sont ainsi retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.



Le col de la Croix Millet, dans la Znieff du Massif du Tanargue (Monts d'Ardeche).

11 • Les zones naturelles remarquables dans les PNR

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) représentent près de 3,3 millions d'hectares dans les PNR, soit 42 % de leur territoire. Cette part est globalement plus élevée dans les PNR qu'en dehors, en partie en raison de la surreprésentation des communes de montagne dans le réseau. Près de trois parcs sur quatre ont proportionnellement une surface en Znieff plus importante que dans la région qui les abrite. Cela témoigne de la grande richesse de la biodiversité présente dans les PNR, leur conférant une forte responsabilité en termes de préservation et de gestion de ce patrimoine naturel.

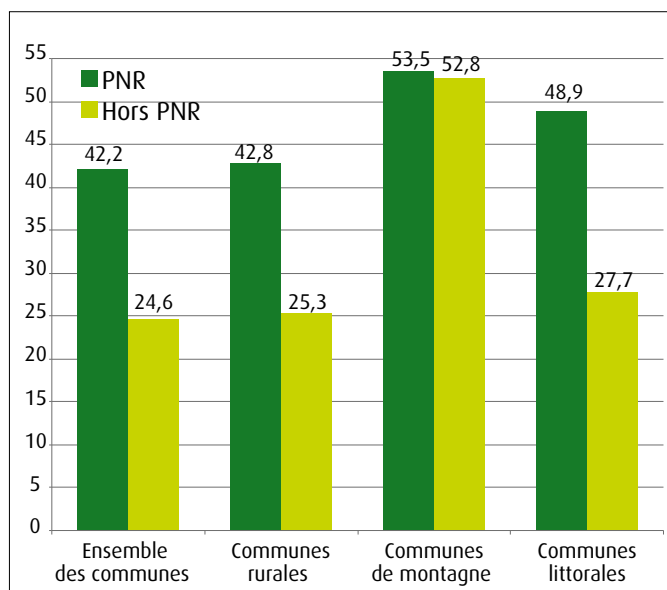
L'inventaire des Znieff conduit en continu par région administrative, fondé uniquement sur des critères et une méthodologie scientifiques, est un programme qui vise à repérer sur le terrain puis cartographier les espaces de biodiversité les plus remarquables. Une part élevée de Znieff sur un territoire donné témoigne d'une grande richesse en biodiversité. Il s'agit d'un outil de connaissance qui permet d'informer des enjeux liés à la biodiversité sur ce territoire.

Davantage de Znieff

Les communes totalement ou partiellement incluses dans un PNR représentent près de 14 % du territoire métropolitain mais concentrent **22 % des surfaces en Znieff**. Ces dernières occupent **3,26 millions d'hectares** dans les PNR, soit **42 % de leur territoire**, alors qu'elles ne couvrent qu'un quart de la superficie du reste de la métropole (graphique 11.1). Cette différence est en partie due aux communes de montagne, qui sont surreprésentées au sein des PNR et dont plus de la moitié du territoire est en Znieff. Toutefois, au-delà de cet effet « montagne » qui concerne aussi les communes rurales, il est constaté que la part des communes littorales des PNR reconnues pour leur intérêt écologique est significativement supérieure aux autres communes du même type.

Graphique 11.1 : part du territoire en Znieff pour quelques ensembles métropolitains

En %



Sources : MNHN (INPN), bases nationales « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012) et « Znieff » (mai 2012). Traitement : SOeS, 2013

Avec 1,18 million d'hectares, les Znieff de type 1, qui hébergent une biodiversité remarquable, représentent 15 % du territoire des PNR, soit le double de la part qu'elles occupent hors des PNR. Les Znieff de type 2 couvrent quant à elles une surface de 2,94 millions d'hectares dans les PNR, soit 38 % de leur territoire, contre 22 % hors des PNR (tableau 11.1). Ces résultats mettent en évidence la qualité et le caractère remarquable des territoires des PNR en matière de patrimoine naturel. Ils confirment les **enjeux importants de biodiversité existant dans les parcs** et la responsabilité de ces derniers qui en découle, justifiant par là même leur mission de protection de ce patrimoine d'intérêt.

Tableau 11.1 : part du territoire en Znieff de type 1 et de type 2 pour quelques territoires métropolitains

En %	Znieff 1		Znieff 2	
	PNR	Hors PNR	PNR	Hors PNR
Ensemble des communes	15,2	7,5	38,0	21,9
Communes rurales	14,4	7,6	38,5	22,7
Communes de montagne	18,9	18,0	49,1	47,9
Communes littorales	28,0	11,7	41,6	23,5

Sources : MNHN (INPN), bases nationales « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012) et « Znieff » (mai 2012). Traitement : SOeS, 2013

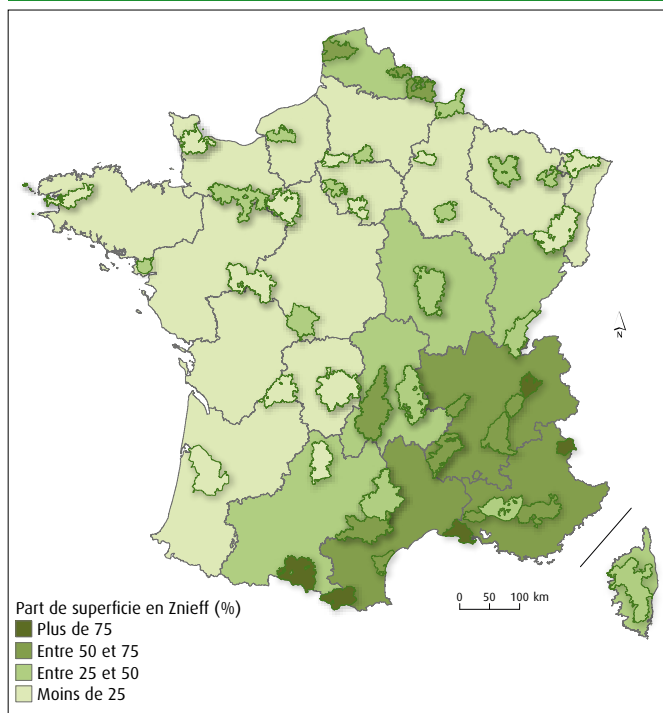
Une part en Znieff plus élevée qu'au niveau régional pour trois quarts des parcs

La part du territoire occupé par les Znieff dans les PNR s'échelonne de 5,6 % dans le parc Périgord-Limousin à 97,3 % dans celui des Pyrénées catalanes. La médiane se situe à 41,6 %.

Ce n'est pas tant l'hétérogénéité des PNR entre eux qu'il est ici intéressant de signaler, que la variabilité des écarts observés entre les PNR et les régions où ils sont (carte 11.1). En effet, les Znieff étant avant tout un outil mis en place à l'échelle de la région, la mise en pratique de leur délimitation peut varier d'une région à l'autre, certaines privilégiant plus que d'autres des contours très resserrés autour des noyaux les plus remarquables ou les plus fonctionnels ; par ailleurs, l'intérêt écologique, faunistique ou floristique est tout relatif et s'apprécie dans le contexte de la biodiversité régionale.

Pour près de trois quarts des PNR, la part en Znieff est supérieure à celle de la ou des régions où le parc se situe. La Brenne, la Lorraine et les Pyrénées ariégeoises sont les trois parcs pour lesquels cet écart est le plus important, avec respectivement une part de surfaces en Znieff 4,6 fois, 3,4 fois et 3,3 fois plus élevée que dans la région où ils se trouvent. Un PNR sur six seulement possède, toutes proportions gardées, une surface en Znieff inférieure à celle de sa région.

**Carte 11.1 : part de superficie en Znieff
par région et dans les PNR en 2012**



Sources : © IGN, BD Carto®, 2010, MNHN (INPN), bases « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012) et Znieff (mai 2012)

Si l'on ne s'intéresse qu'aux Znieff de type 1, c'est-à-dire les surfaces les plus remarquables, le territoire couvert est compris entre moins de 1 % dans les Landes de Gascogne et en Brenne et plus de 48 % dans les Pyrénées ariégeoises. **Les Znieff de type 1 occupent plus du tiers de la superficie d'un PNR sur cinq.**

Dans deux tiers des PNR, les communes qui les constituent ont une part en Znieff de type 1 supérieure à celle observée dans la ou les régions où ces parcs se situent. Le parc de Brière est le PNR pour lequel cet écart est le plus important, avec une surface en Znieff de type 1 près de six fois plus élevée que dans la région Pays de la Loire. Les communes d'un PNR sur quatre possèdent proportionnellement une surface en Znieff de type 1 inférieure à celle de la région.

Définitions, sources, méthodes

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (Znieff) sont de deux types :

- les **Znieff de type 1** sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique, de superficie généralement réduite, qui se caractérisent par la biodiversité remarquable qu'ils abritent (au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire) ;
- les **Znieff de type 2** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, cohérents d'un point de vue paysager, qui offrent de grandes potentialités biologiques (secteurs importants pour le fonctionnement des écosystèmes).

L'inventaire des Znieff est engagé dans les DOM mais pour l'instant il n'est validé au niveau national, par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), qu'en Guyane française. Pour cette raison, l'analyse est ici restreinte à la métropole.

Les Znieff de type 2 pouvant contenir des Znieff de type 1, les surfaces totales en Znieff sont calculées sans doubles comptes.

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.



Forêt tropicale dans les environs de la RNR Trésor (Guyane).

12 • Les espaces protégés dans les PNR

Les PNR sont proportionnellement mieux pourvus en espaces protégés que le reste du territoire, quel que soit le type d'aires protégées. Les réserves naturelles et les sites Ramsar (zones humides d'importance internationale) sont particulièrement concernés. Par ailleurs, près de trois parcs sur quatre ont, toutes proportions gardées, une surface de sites Natura 2000 plus importante que dans la région qui les abrite.

Les territoires des PNR davantage protégés

Le niveau de protection de la biodiversité et du patrimoine naturel des PNR apparaît supérieur à celui observé sur l'ensemble du territoire national. En effet, la part des PNR couverte par un autre outil de préservation du patrimoine naturel est plus importante qu'ailleurs, quelle que soit la nature de la protection considérée, à l'exception des parcs nationaux qui ne se superposent pas avec les PNR (la réglementation en vigueur prévoyant qu'un même espace ne peut pas être inclus simultanément dans le périmètre d'étude d'un PNR et dans le territoire d'une commune classée en cœur ou en aire d'adhésion de parc national). Par exemple, en métropole, cette part est de 1,5 fois plus forte pour les sites maîtrisés ou gérés par les Conservatoires d'espaces naturels à 7,1 fois plus élevée pour les réserves naturelles (tableau 12.1).

Alors qu'ils couvrent un peu plus de 12 % du territoire national (métropole et DOM) au 1^{er} janvier 2012, les PNR représentent, selon la nature de la protection, entre 11 % et 50 % du total des surfaces d'aires protégées françaises (graphique 12.1). Les réserves naturelles arrivent en tête, talonnées par les sites Ramsar.

Les différences de valeurs observées entre la métropole ou France entière pour la part du territoire occupé par les protections réglementaires s'expliquent en grande partie par l'étendue importante de certains espaces protégés guyanais ne faisant pas partie du PNR de Guyane (notamment le cœur du parc amazonien, la réserve biologique de Lucifer Dékou-Dékou et les réserves naturelles des Nouragues et de la Trinité).

Tableau 12.1 : surface des aires protégées dans les communes PNR et les autres communes

		Métropole		France entière ⁽¹⁾	
		PNR	Hors PNR	PNR	Hors PNR
Protections réglementaires	Surface (km ²)	1 500,1	5 808,7	2 435,3	30 605,5
	Part (%) ⁽²⁾	1,9	1,2	2,7	5,6
dont réserves naturelles	Surface (km ²)	915,8	784,3	1 614,6	2 984,7
	Part (%) ⁽²⁾	1,2	0,2	1,8	0,5
dont arrêtés de protection de biotope	Surface (km ²)	420,8	1 082,2	679,8	1 128,8
	Part (%) ⁽²⁾	0,5	0,2	0,8	0,2
dont réserves biologiques	Surface (km ²)	146,1	251,7	176,8	1 495,3
	Part (%) ⁽²⁾	0,2	0,1	0,2	0,3
Sites du Conservatoire du littoral	Surface (km ²)	354,5	674,8	395,0	881,7
	Part (%) ⁽²⁾	0,5	0,1	0,4	0,2
Sites des Conservatoires d'espaces naturels	Surface (km ²)	288,2	1 158,9	288,2	1 173,8
	Part (%) ⁽²⁾	0,4	0,2	0,3	0,2
Sites Ramsar	Surface (km ²)	3 723,3	3 232,5	4 468,0	4 390,2
	Part (%) ⁽²⁾	4,8	0,7	5,0	0,8
Réserves de biosphère	Surface (km ²)	5 344,2	5 351,9	5 344,2	6 494,4
	Part (%) ⁽²⁾	6,9	1,1	6,0	1,2
Sites Natura 2000	Surface (km ²)	15 482,5	53 493,8	Sans objet	
	Part (%) ⁽²⁾	20,0	11,4	Sans objet	

(1) Métropole + DOM (hors Mayotte).

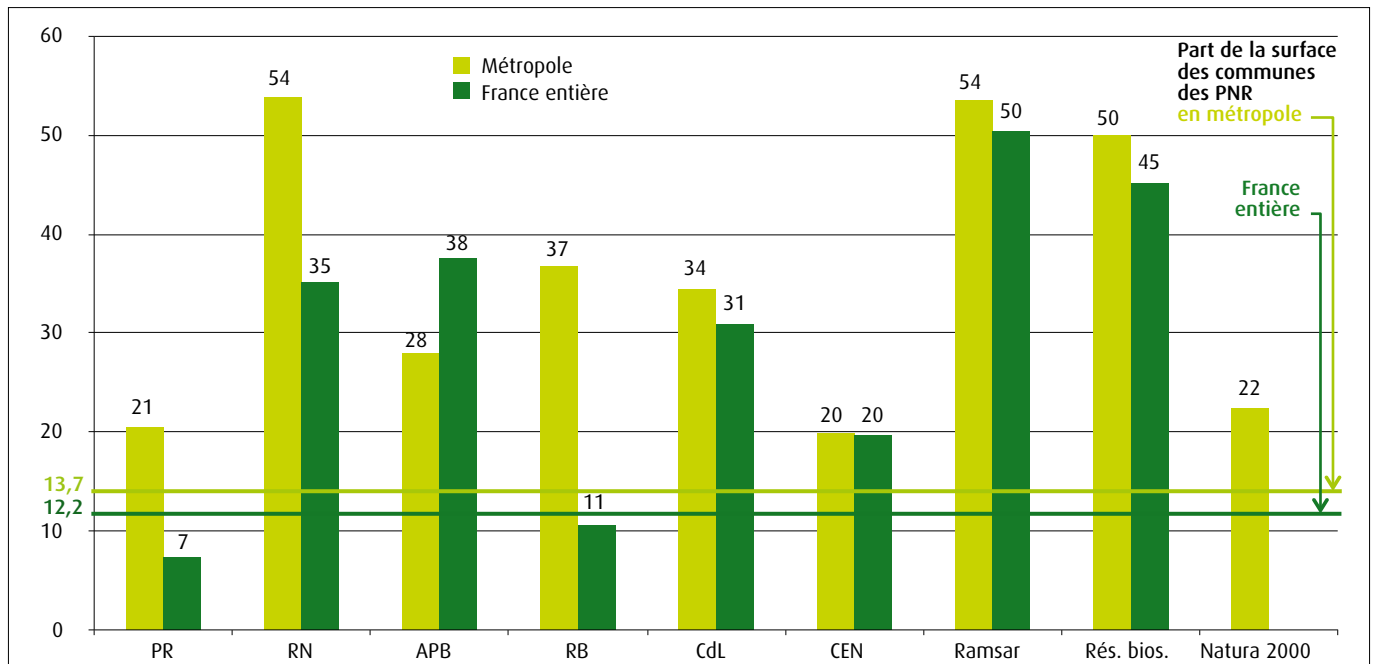
(2) Part du territoire du sous-ensemble de communes concerné.

Note de lecture : les réserves naturelles couvrent près de 916 km² dans les communes des PNR de métropole, soit 1,2 % du territoire de ces communes, alors qu'elles ne couvrent que 784 km², soit 0,2 % des communes métropolitaines non incluses dans un PNR.

Sources : MNHN (INPN), bases nationales « espaces protégés » (valable au 1^{er} janvier 2012, sauf pour les RNR au 1^{er} juin 2011 et pour les sites Ramsar au 1^{er} janvier 2011) et « Natura 2000 » (mai 2012). Traitement : SOeS, 2013

Graphique 12.1 : part de la superficie des aires protégées présentes dans les communes des PNR par rapport à la surface totale de ces aires protégées

En %



PR : ensemble des protections réglementaires ; RN : réserves naturelles ; APB : arrêtés de protection de biotope ; RB : réserves biologiques ; CdL : sites du Conservatoire du littoral ; CEN : sites des Conservatoires d'espaces naturels ; Rés. bios. : réserves de biosphère.

Note de lecture : 54 % des surfaces métropolitaines de réserves naturelles sont situées dans des PNR (35 % si l'on inclut les surfaces de réserves naturelles présentes dans les DOM).

Sources : MNHN (INPN), bases nationales « espaces protégés » (valable au 1^{er} janvier 2012, sauf pour les RNR au 1^{er} juin 2011 et pour les sites Ramsar au 1^{er} janvier 2011) et « Natura 2000 » (mai 2012). Traitement : SOeS, 2013

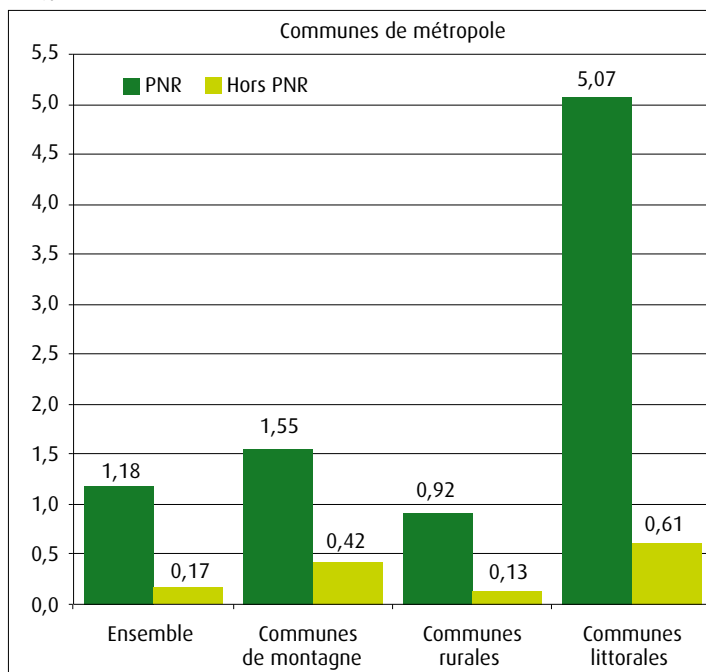
Importance des réserves naturelles et des sites Ramsar

La part élevée que couvrent les surfaces des réserves naturelles et des sites Ramsar constitue une spécificité marquée du réseau des PNR, aussi bien en métropole qu'en France entière (graphique 12.2). Cela n'est pas le cas pour les autres outils de protection, pour lesquels il semble exister des effets liés à la forte représentation des communes de montagne dans les PNR.

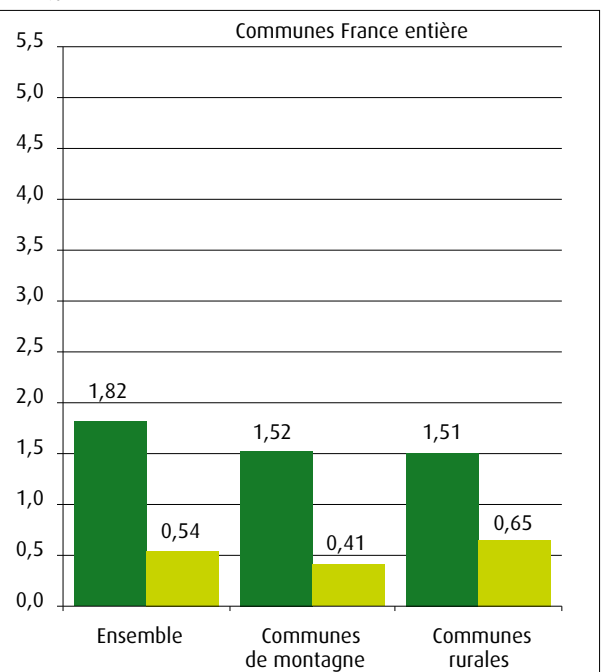
Les grandes réserves naturelles contribuent fortement à l'importance des surfaces de réserves naturelles dans les PNR, qu'elles soient littorales (Camargue et estuaire de la Seine en métropole, réserves de l'Amana et marais de Kaw en Guyane), situées en montagne (Hauts plateaux du Vercors, Hauts de Chartreuse et Ristolas – Mont-Viso dans les Alpes, Haute chaîne du Jura, Massif du Ventron et Ballons comtois

Graphique 12.2 : part du territoire en réserves naturelles

En %



En %



Sources : MNHN (INPN), base nationale « espaces protégés » (valable au 1^{er} janvier 2012, sauf pour les RNR au 1^{er} juin 2011). Traitement : SOeS, 2013

dans les Vosges, Nyer, Py, Mantet, Nohèdes et Vallée d'Eyne dans les Pyrénées) ou en plaine (Forêt d'Orient). Toutefois, les réserves de taille plus modeste, mais plus nombreuses, ne sont pas en reste. Au total, plus des trois quarts des parcs hébergent une ou plusieurs réserves naturelles, dont 60 % sont des réserves naturelles nationales.

Les parcs naturels régionaux sont, par ailleurs, souvent gestionnaires ou co-gestionnaires des réserves naturelles qui se trouvent sur leur territoire. C'est le cas pour 60 % des parcs abritant des réserves. Ainsi, 40 % des réserves naturelles présentes dans les PNR sont gérées par ces derniers.

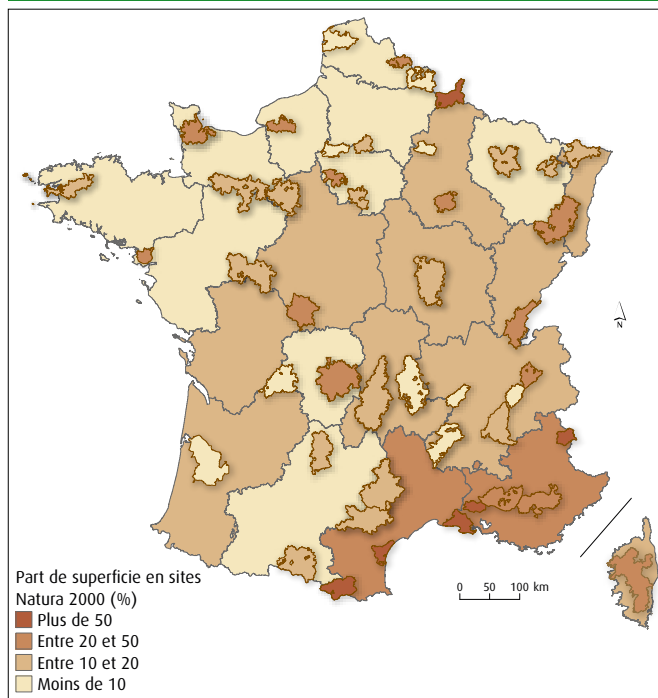
Un quart des PNR possèdent sur leur territoire des zones humides labellisées au titre de la convention de Ramsar, allant d'une centaine d'hectares en Corse à près de 137 000 ha en Brenne. Le PNR dont le territoire est proportionnellement le plus couvert par des surfaces Ramsar est celui de la Forêt d'Orient (87 % de la superficie des communes constitutives du parc), suivi de la Brenne (75 %) puis de la Camargue (70 %). Cette importance des sites Ramsar s'explique par la présence dans le réseau des principales grandes zones humides françaises (fiche 10).

Des surfaces Natura 2000 plus étendues qu'au niveau régional pour trois quarts des parcs

Représentant près de 14 % du territoire métropolitain, les communes des PNR concentrent toutefois **22 % des surfaces en Natura 2000** (graphique 12.1). Ces dernières, avec 1,55 million d'hectares, représentent **un cinquième du territoire des PNR**, alors qu'elles ne couvrent que 11 % de la superficie du reste de la métropole (tableau 12.1). Si cette différence est statistiquement significative, elle doit néanmoins être nuancée par l'existence d'un effet lié à la forte représentation des communes de montagne dans le réseau des PNR ; on observe en effet que les surfaces Natura 2000 sont deux fois plus étendues dans les communes de montagne (21 % de leur superficie) que dans les autres communes métropolitaines (10 %). Par ailleurs, les communes littorales des parcs se distinguent très nettement, avec 46 % de leur territoire inclus dans le réseau Natura 2000, contre 19 % dans les communes littorales hors PNR.

La part du territoire en Natura 2000 s'échelonne de 1,8 % dans le parc Périgord-Limousin à 87,6 % dans celui de Camargue. Les six parcs dont plus de la moitié de leur superficie est couverte par des sites

Carte 12.1 : part de superficie en sites Natura 2000 par région et dans les PNR en 2012



Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010, MNHN (INPN), bases « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012) et Natura 2000 (mai 2012)

Natura 2000 sont soit des parcs montagneux (Ardennes, Queyras, Pyrénées catalanes et Alpilles), soit des parcs littoraux (Narbonnaise en Méditerranée et Camargue). La médiane se situe à 16,7 % (valeur observée dans le Perche).

Les propositions de créations de sites Natura 2000 étant élaborées au niveau régional, la comparaison des PNR par rapport à la région où ils se trouvent s'avère pertinente (carte 12.1). **Dans près de trois quarts des cas, la part des surfaces Natura 2000 est supérieure à celle observée dans la ou les régions où le parc se situe.** Scarpe-Escaut et les Boucles de la Seine sont les deux parcs pour lesquels cet écart est le plus important, avec une part de surfaces en Natura 2000 respectivement dix fois et six fois plus élevée que dans la région où ils se trouvent. Moins d'un PNR sur cinq seulement possède, toutes proportions gardées, une surface en Natura 2000 inférieure à celle de sa région.

Définitions, sources, méthodes

En fonction des contextes et des enjeux identifiés, différents outils complémentaires peuvent être mobilisés pour préserver et gérer les territoires, leurs milieux naturels, leur flore et leur faune :

- les **protections de nature réglementaire**, comme les cœurs de parcs nationaux ou les réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse), s'appuient sur la parution de décrets ou d'arrêtés interdisant ou limitant certaines activités humaines, et comptent parmi les protections les plus fortes ;
- la **maîtrise foncière** (acquisition de terrains), utilisée par le Conservatoire du littoral, les départements (politique des espaces naturels sensibles) et les Conservatoires d'espaces naturels, qui permet entre autres de soustraire des espaces naturels remarquables à l'urbanisation et constitue donc aussi un outil offrant un niveau de protection élevé ;
- les **protections de nature contractuelle**, comme les PNR ou les aires d'adhésion des parcs nationaux, qui associent préservation du patrimoine naturel et développement local sur la base d'une adhésion volontaire des collectivités ;
- le réseau des sites **Natura 2000**, en application des directives

européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux » (l'outre-mer n'étant pas concerné) ;

- les **engagements internationaux** pris dans le cadre de la convention de Ramsar (zones humides d'importance internationale) ou du programme « L'Homme et la biosphère » de l'Unesco (réserves de biosphère).

D'autres instruments contractuels de préservation ou de gestion des milieux naturels existent mais ne constituent pas des aires protégées. Il s'agit notamment des **mesures agro-environnementales territorialisées** (MAET), qui prennent la forme de contrats aidés pluriannuels engageant des agriculteurs et qui sont mises en œuvre dans des territoires à enjeux ciblés, dont les sites Natura 2000 par exemple. Ces instruments ne sont pas considérés dans la présente fiche, qui ne s'intéresse qu'aux aires protégées.

Seules les surfaces terrestres de ces aires protégées sont ici analysées. Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains et ultramarins au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la fiche 2.

13 • Les espaces agricoles et leur recul



Embroussaillage d'un site autrefois pâturé par des ovins (Armorique : Monts d'Arrée).

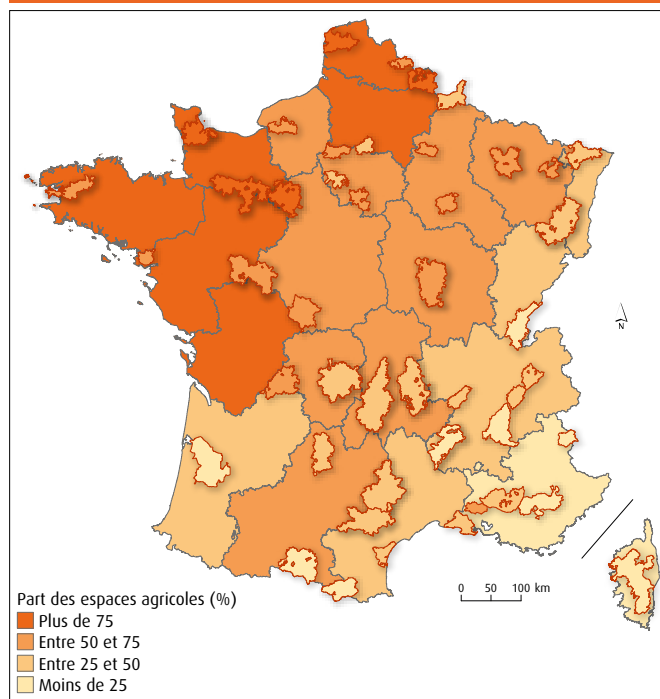
Beaucoup moins de terres arables et un peu plus de prairies

En lien avec la relative importance des surfaces boisées dans le réseau des PNR, les espaces agricoles ne couvrent que 43 % de la superficie de l'ensemble des PNR, et sont donc proportionnellement moins présents dans les parcs que dans le reste de la métropole (63 %), y compris en montagne même si l'écart y est nettement plus resserré. Cette différence s'explique pour l'essentiel par la faible part du territoire des parcs composée de terres arables : 13 %, soit deux fois moins qu'ailleurs (31 %). Les prairies y sont un peu plus présentes, excepté en montagne où la seule différence demeure dans les zones agricoles hétérogènes. Ces dernières sont un peu moins étendues dans les PNR (*graphique 13.1*).

Les terres arables représentent moins du tiers de l'ensemble des espaces agricoles des PNR (30 %) contre la moitié dans le reste du territoire métropolitain (49 %). À l'inverse, 41 % des territoires agricoles de l'ensemble des parcs sont constitués par des prairies, contre un quart seulement à l'extérieur du réseau. Globalement, en montagne, les prairies dominent largement les espaces agricoles (au moins la moitié), aussi bien dans les communes des PNR que les autres (*graphique 13.1*).

Plus de 80 % des PNR ont une part d'espaces agricoles plus faible que la part moyenne observée dans la région où ils se situent. Elle varie fortement d'un parc à l'autre (*carte 13.1*), de 4 % dans le parc du Queyras à 92 % dans celui des Marais du Cotentin et du Bessin. Ce dernier fait partie, avec Normandie-Maine (81 %) et l'Avesnois (78 %), des trois parcs les plus « agricoles » en termes de surfaces, et où l'on observe la plus forte part de prairies dans le territoire (respectivement 55 %, 58 % et 65 %).

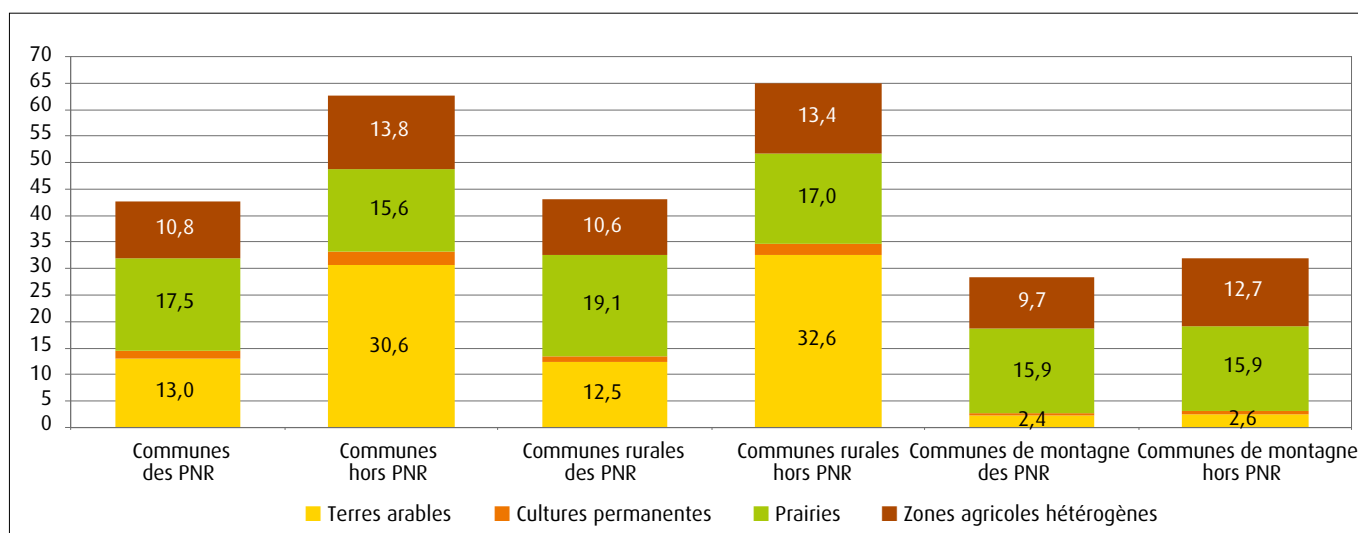
Carte 13.1 : part des espaces agricoles par région et dans les PNR en 2006



Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010, MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOEs, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOEs, 2013

Graphique 13.1 : part des différents types d'espaces agricoles dans l'occupation du sol de quelques territoires métropolitains

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOEs, CORINE Land Cover 2006 (base des changements). Traitement : SOEs, 2013

Avec 83 % de ses terres agricoles en prairies, soit deux fois plus que la moyenne bourguignonne, le Morvan se singularise. *A contrario*, les terres arables n'y représentent que 5 % des espaces agricoles, contre 45 % en Bourgogne.

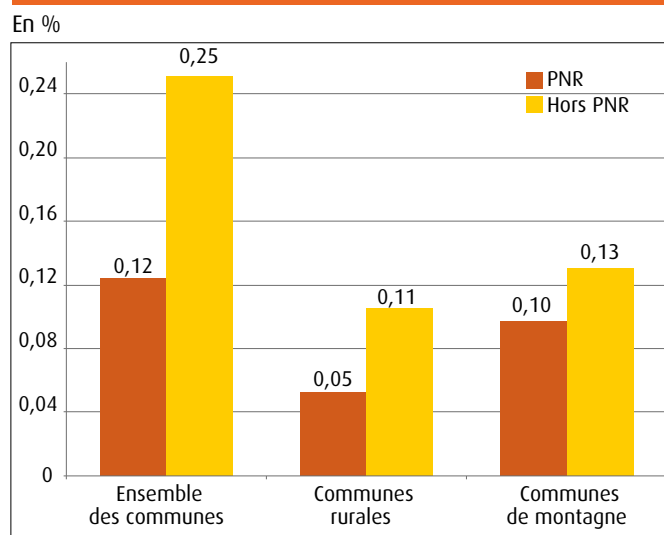
Quatre PNR se distinguent des autres par la part très élevée qu'occupent les cultures permanentes (vignobles et vergers) au sein des espaces agricoles. Si, pour les parcs du Luberon et des Alpilles, celle-ci n'est que le reflet exact de la moyenne régionale en Paca (25 %), ce n'est pas le cas pour la Narbonnaise en Méditerranée (73 % contre 45 % en Languedoc-Roussillon) ni pour la Montagne de Reims (33 % contre 2 % en Champagne-Ardenne). Cette situation concerne aussi Loire-Anjou-Touraine, autre parc en partie à caractère viticole, les cultures permanentes y occupant 8,6 % de son territoire (contre 1,8 % dans les Pays de la Loire et 1,3 % en région Centre).

Deux fois moins de terres agricoles perdues entre 2000 et 2006

La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture précise que « la préservation du foncier agricole est une urgence et un enjeu fort pour le maintien d'une agriculture durable ». Ainsi, la réduction de la consommation de terres agricoles apparaît aujourd'hui comme un objectif majeur en termes d'aménagement du territoire, enjeu vis-à-vis duquel les PNR peuvent jouer un rôle important. Entre 2000 et 2006, **un fort recul des espaces agricoles métropolitains est en effet observé**. Toutefois, cette dynamique est **moins marquée dans les parcs naturels régionaux**, que ce soit dans l'ensemble du territoire, dans les seules communes rurales ou, dans une moindre mesure, en zone de montagne (*graphique 13.2*). Ainsi, la perte nette de terres agricoles sur cette période, rapportée à la surface totale d'espaces agricoles, n'est que de 0,12 % au sein du réseau alors qu'elle est deux fois plus forte hors des PNR. Les territoires non ruraux sont particulièrement concernés par ce phénomène de perte de terres agricoles.

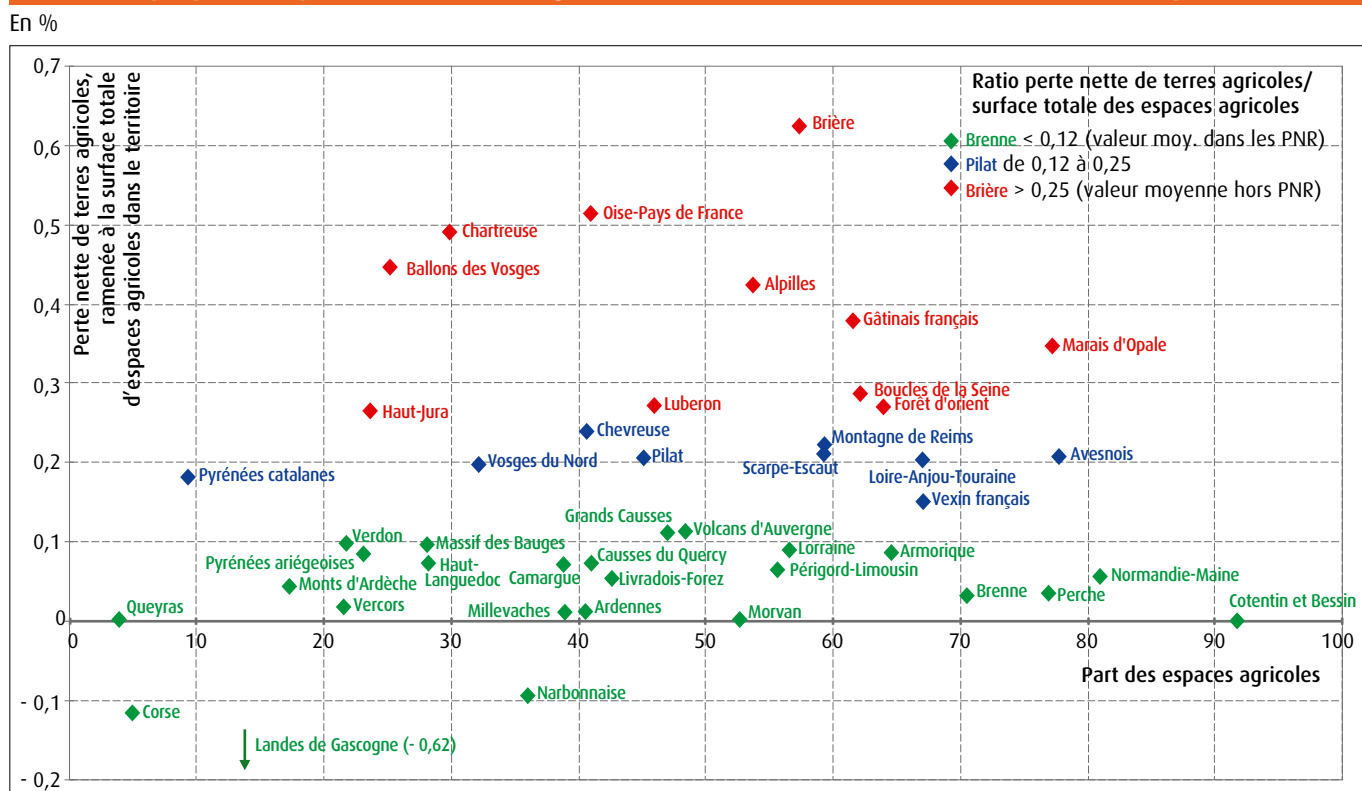
Si l'on observe globalement une dynamique de recul des terres agricoles moindre dans les PNR, **certains parcs sont toutefois soumis à une forte pression**. Ainsi, un quart des PNR ont un taux de perte de terres agricoles supérieur à celui observé hors du réseau (0,25 %), jusqu'à 0,63 % pour Brière. Il s'agit, pour la plupart, de parcs périurbains ou proches d'agglomérations. À l'opposé, les parcs des Marais du Cotentin et du Bessin, du Queyras et du Morvan n'ont pas vu leurs espaces agricoles reculer ; ces derniers ont même progressé dans les PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, de Corse et, surtout, des Landes de Gascogne (*graphique 13.3*).

Graphique 13.2 : perte nette de terres agricoles entre 2000 et 2006, ramenée à la surface totale d'espaces agricoles



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOEs, CORINE Land Cover 2006 (base des changements). Traitement : SOEs, 2013

Graphique 13.3 : pression sur les terres agricoles entre 2000 et 2006 dans les différents PNR métropolitains



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOEs, CORINE Land Cover 2006 (base des changements). Traitement : SOEs, 2013

Contrairement aux autres PNR, ceux des Alpilles et de Chartreuse se distinguent par une perte nette de terres agricoles entre 2000 et 2006 bien moindre si l'on ne tient pas compte des communes partiellement incluses dans le parc (respectivement 7,4 et 5,5 fois moins). Ce contraste montre ainsi l'existence d'une forte dynamique de recul des espaces agricoles aux portes de ces deux parcs, mais qui semble davantage contenue en leur sein.

La quasi-totalité des pertes d'espaces agricoles est due à l'artificialisation

Si la perte nette s'élève à près de 4 100 ha entre 2000 et 2006, ce sont au total 4 700 ha d'espaces agricoles qui ont changé d'affectation dans les PNR sur cette période. Sur ces 4 700 ha, **92 % ont été artificialisés** (graphique 13.4), les parcs naturels régionaux ne se distinguant pas du reste de la métropole (93 %). Cette part monte à 97 % dans les communes de montagne du réseau mais tombe à 84 % dans les communes rurales. En outre, 6 % des surfaces ont été perdues par une avancée des milieux naturels (essentiellement la forêt et les formations arbustives pré-forestières), le double si l'analyse est restreinte aux communes rurales du réseau.

Définitions, sources, méthodes

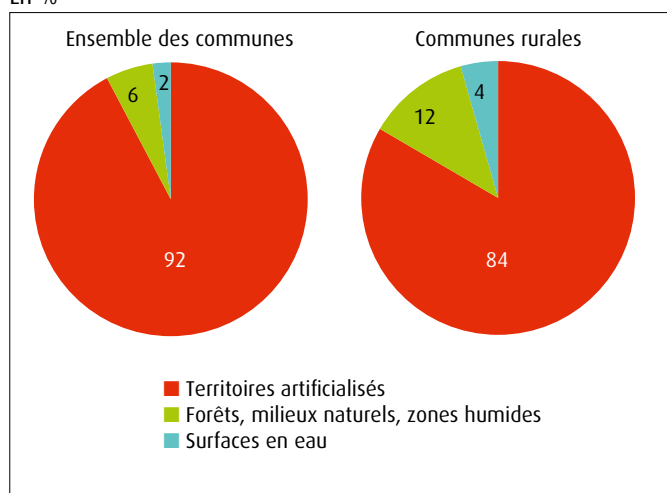
Les données utilisées sont issues de la base CORINE Land Cover (base d'état 2006 et base des changements 2000-2006). Les zones agricoles hétérogènes sont constituées des espaces de cultures annuelles associées aux cultures permanentes, des systèmes culturaux et parcellaires complexes, des territoires principalement agricoles mais avec une présence importante de végétation naturelle et des territoires agro-forestiers.

En Guyane, CORINE Land Cover n'est disponible que sur la bande côtière : elle ne couvre qu'une partie seulement du territoire du PNR présent dans ce DOM et qu'une infime partie de la surface des communes guyanaises. Pour cette raison, l'analyse est ici restreinte à la métropole. Sont ainsi retenues les communes totalement et partiellement incluses dans les PNR métropolitains au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales et de montagne, voir la fiche 2.

Graphique 13.4 : devenir des terres agricoles perdues entre 2000 et 2006 dans les PNR

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006 (base des changements).
Traitement : SOeS, 2013



L'orientation bovin lait est dominante dans les Marais du Cotentin et du Bessin.

14 • Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles

L'orientation dominante des exploitations agricoles des PNR est le reflet du contexte régional, tout en montrant souvent une spécificité localement plus marquée. Les exploitations de grandes cultures y sont globalement moins nombreuses qu'ailleurs. Celles tournées vers l'élevage sont en revanche davantage présentes, notamment en ce qui concerne l'élevage ovin et caprin ; l'élevage hors-sol, deux fois moins représenté dans les parcs, fait exception.

Moins de grandes cultures, plus d'exploitations orientées vers l'élevage

En 2010, on dénombre **58 130 exploitations agricoles** dont le siège se situe dans un PNR, soit **11 % des exploitations françaises**.

La part des petites exploitations (41 %) y est légèrement supérieure à celle observée dans le reste du territoire national (37 %), principalement en raison de la surreprésentation des communes de montagne ; en effet, près d'une exploitation sur deux est petite dans les zones de montagne des PNR (48 %).

Quel que soit le type de communes (toutes, rurales ou de montagne), le réseau des parcs naturels régionaux se caractérise par un nombre proportionnellement moindre qu'ailleurs d'exploitations de

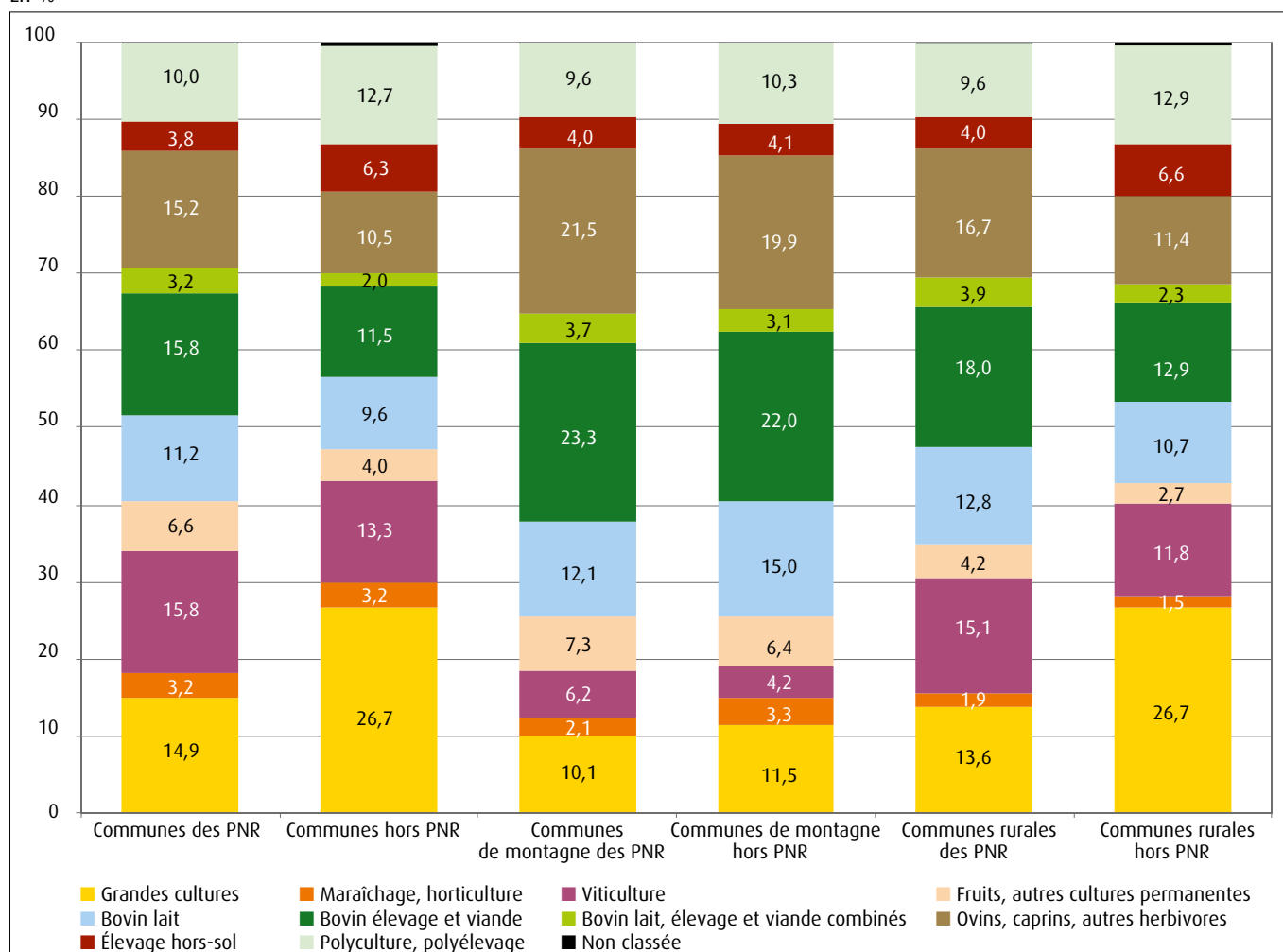
grandes cultures et d'exploitations de polyculture et/ou polyélevage. À l'inverse, davantage d'exploitations bovines orientées vers la production de viande, d'exploitations ovines, caprines et autres herbivores, d'exploitations viticoles et d'exploitations fruitières sont présentes (graphique 14.1).

Le fait qu'il y ait, dans le réseau, proportionnellement plus d'exploitations bovines laitières s'explique par la surreprésentation des communes de montagne où, d'une manière générale, cette part est assez élevée.

De même, c'est parce qu'il y a dans les PNR davantage de communes de montagne, où les élevages hors-sol sont globalement peu représentés, que ces derniers sont proportionnellement moins présents dans le réseau que dans le reste de la France.

Graphique 14.1 : spécialisation des exploitations agricoles en 2010

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOEs

Des spécificités territoriales souvent marquées qui orientent les productions agricoles

La situation varie fortement d'un PNR à l'autre. Les orientations technico-économiques dominantes ou, à l'inverse, minoritaires des exploitations d'un parc sont très clairement marquées par le contexte régional au sein duquel il s'inscrit. Ainsi, par exemple, les exploitations agricoles des parcs franciliens sont très majoritairement orientées vers les grandes cultures, comme le sont celles des départements du Bassin parisien où ils se trouvent. En Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire, ce sont les exploitations bovines laitières qui sont les plus nombreuses dans les PNR de ces régions. Autres exemples, la viticulture occupe une place importante dans les parcs des régions viticoles et les exploitations fruitières sont bien développées dans ceux du Sud-Est.

Au-delà de ces grandes tendances, des différences plus ou moins prononcées par rapport à un contexte plus local sont toutefois constatées. **Souvent, l'orientation agricole dominante sera ainsi plus marquée au sein du parc que dans le département où il se trouve.** Sans entrer dans le détail d'une analyse fine de chacun des parcs, quelques exemples permettent d'illustrer ce constat.

Alors que les exploitations orientées vers l'élevage ovin, caprin ou d'autres herbivores (hors bovins) représentent 30 % des exploitations agricoles de l'Aveyron, en lien notamment avec la production de roquefort, elles sont deux fois plus importantes dans le parc des Grands Causses (61 % des exploitations agricoles). Les Causses du Quercy se trouvent dans une situation identique : 45 % de ses exploitations sont orientées vers ce type d'élevage, contre 22 % dans le Lot, cette production agricole étant dominante aussi bien dans le département que dans le parc.

Le cas du Morvan offre un autre exemple, cette fois-ci relatif à l'élevage bovin (orientation viande). Cette production est dominante dans le parc, où 65 % des exploitations sont concernées. Bien qu'elle soit dominante également dans la Nièvre (42 % des exploitations du département) ou la Saône-et-Loire (38 %), l'écart reste important localement avec le territoire du PNR.

Les exemples pourraient être multipliés, quelle que soit l'orientation agricole dominante des exploitations (la production fruitière dans les Alpilles, la production viticole dans le parc de la Narbonnaise en Méditerranée, etc.). Ces diverses situations sont, bien souvent, le reflet d'une spécificité du territoire où le parc a été créé : la production de roquefort dans les Grands Causses, du cantal et du saint-nectaire dans les Volcans d'Auvergne, du comté, du bleu de Gex ou du morbier dans le Jura, la châtaigneraie ardéchoise, la culture de la lavande dans le Luberon, le champagne de la Montagne de Reims, les vins de Loire en Anjou et Touraine... sont autant de cas qui illustrent le lien fort entre territoire et production d'un produit du terroir, autour duquel se sont aussi construites l'identité et l'image des PNR concernés, la valorisation des productions locales entrant pleinement dans le champ des missions confiées aux parcs.

Définitions, sources, méthodes

L'importance de chaque culture et cheptel d'une exploitation permet de la classer dans une **orientation technico-économique** (OTEX) selon sa production principale (spécialisation). Il s'agit d'une classification européenne.

Les traitements ont été réalisés à partir du dernier recensement agricole disponible (2010). Les données étant fournies aux communes des sièges des exploitations, sont prises en compte ici toutes les exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune PNR (une partie plus ou moins importante des parcelles peut donc être située hors des parcs).

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains et ultramarins au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la fiche 2.



Paysage agricole du Haut-Languedoc, dominé par les prairies, à Nages.

15 • L'assolement

L'hétérogénéité de l'assolement des PNR est à la fois le reflet du contexte agricole régional, mais aussi d'une spécificité locale des territoires d'implantation des parcs. Globalement, plus de 60 % de la surface agricole utilisée des PNR sont consacrés aux prairies, notamment aux prairies permanentes, contre moins de 40 % hors du réseau. Les surfaces en céréales et oléo-protéagineux y sont en revanche moins étendues.

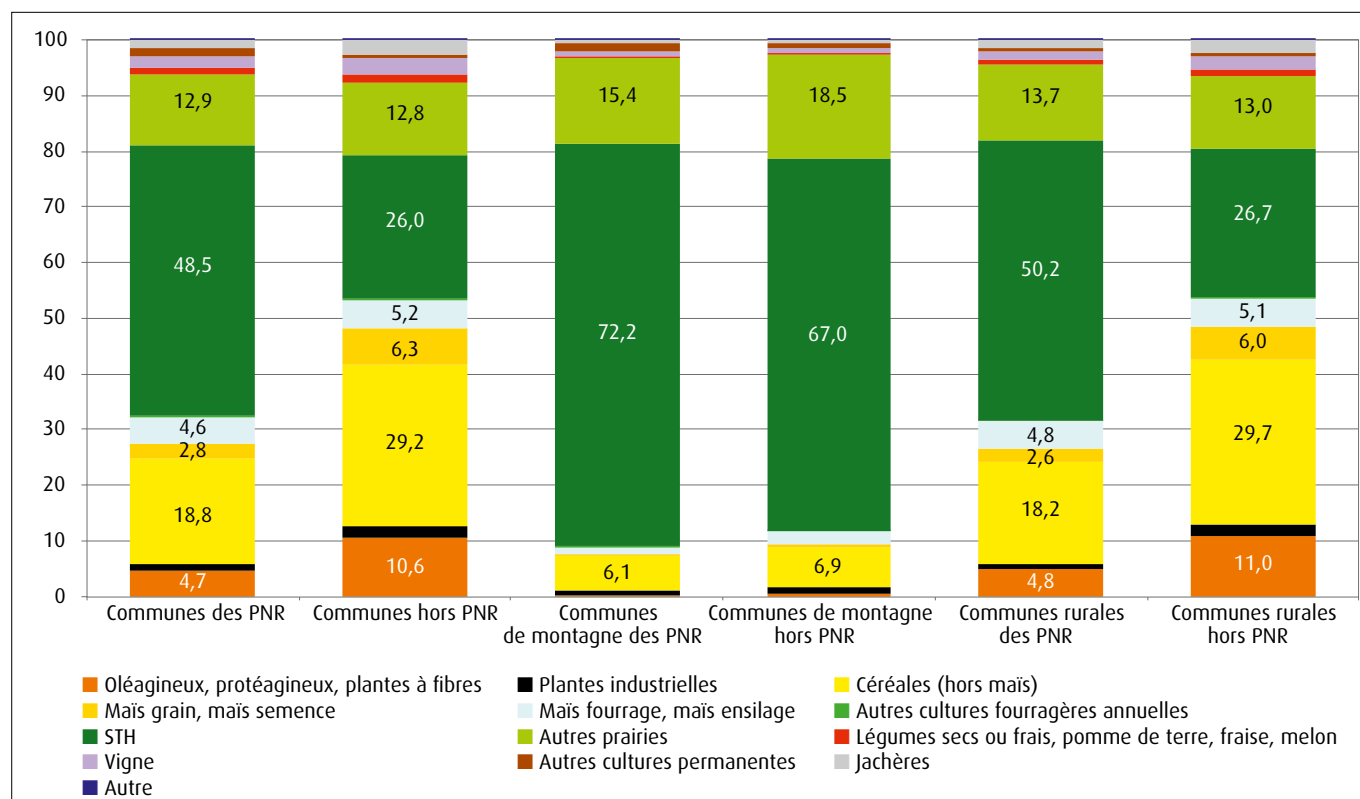
Plus de prairies, moins de surfaces de céréales et d'oléo-protéagineux

La surface agricole utilisée (SAU) des exploitations dont le siège se situe dans le réseau des parcs naturels régionaux s'élève à 2,8 millions d'hectares en 2010. L'assolement global des PNR comprend majoritairement des prairies. 1,7 million d'hectares, soit 61 % des surfaces, sont effectivement consacrés à cet usage. Les céréales autres que le maïs occupent la deuxième place avec près de 20 % des surfaces (612 000 ha), suivies par le maïs (7,4 %, soit 211 000 ha) et les oléo-protéagineux et plantes à fibres (4,7 %, 133 000 ha). La vigne (2,1 %, 61 000 ha), les autres cultures permanentes qui regroupent principalement les vergers (1,4 %) et les cultures de plantes industrielles destinées à la transformation (1,2 %) complètent l'assolement. Les jachères, importantes pour la biodiversité, notamment dans les secteurs de grandes cultures, représentent 1,5 % de la sole (42 000 ha).

La comparaison de cet assolement global du réseau avec celui du reste de la France révèle d'importantes différences (graphique 15.1). Ainsi, **les surfaces prairiales sont bien plus développées dans les PNR qu'ailleurs**. Ce delta est dû uniquement aux **prairies permanentes** (surfaces toujours en herbe ou STH), la part qu'occupent les prairies artificielles et autres prairies temporaires dans l'assolement étant identique au sein du réseau et à l'extérieur. De même, **les vergers sont globalement mieux représentés dans les PNR**. A contrario, les surfaces en oléagineux et protéagineux ainsi que les cultures de maïs et des autres céréales sont nettement moins présentes. Le maïs a, dans les PNR, une vocation avant tout fourragère, tandis qu'ailleurs, les maïs grain et semence dominent. Ces différences d'assolement demeurent statistiquement significatives, quel que soit le type de communes considéré (toutes, rurales ou de montagne), bien que les écarts soient beaucoup plus resserrés en zone de montagne.

Graphique 15.1 : assolement 2010

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOeS

L'assolement étant lié étroitement aux orientations technico-économiques des exploitations (OTEX), l'hétérogénéité importante au sein du réseau décrite dans la fiche précédente se retrouve donc aussi pour l'assolement. Ainsi, **la répartition des surfaces observée dans chacun des PNR est cohérente avec le contexte agricole de la zone géographique où ils sont implantés**. Toutefois, comme pour les OTEX, au-delà de ces tendances générales – une part élevée de céréales dans l'assolement des PNR du Bassin parisien, une part plus grande de prairies dans les parcs situés dans les régions d'élevage, des surfaces en vigne importantes dans les parcs des régions viticoles, etc. –, un certain nombre de différences qui témoignent des spécificités des territoires où ont été créés les parcs sont constatées.

Des prairies majoritairement permanentes

Avec 663 000 ha, dont 28 000 ha de prairies artificielles, les prairies temporaires représentent 21 % des surfaces prairiales de l'ensemble des PNR, contre un tiers dans le reste de la France. **La surface toujours en herbe (STH) dite productive concerne 59 % des surfaces de prairies et couvre un peu plus d'un million d'hectares**. Quant aux surfaces toujours en herbe peu productives (348 000 ha), elles comptent pour un cinquième des prairies, contre 11 % seulement dans le reste du pays (*graphique 15.2*). En zone de montagne, les différences PNR vs hors PNR sont nettement moins marquées. Bien qu'elle soit globalement plus élevée en montagne, la part qu'occupent les surfaces peu productives dans la sole prairiale est même légèrement plus faible dans le réseau qu'en dehors.

Dans 18 PNR, soit 38 % des parcs, les prairies permanentes occupent plus de 90 % des surfaces prairiales. S'il s'agit bien sûr

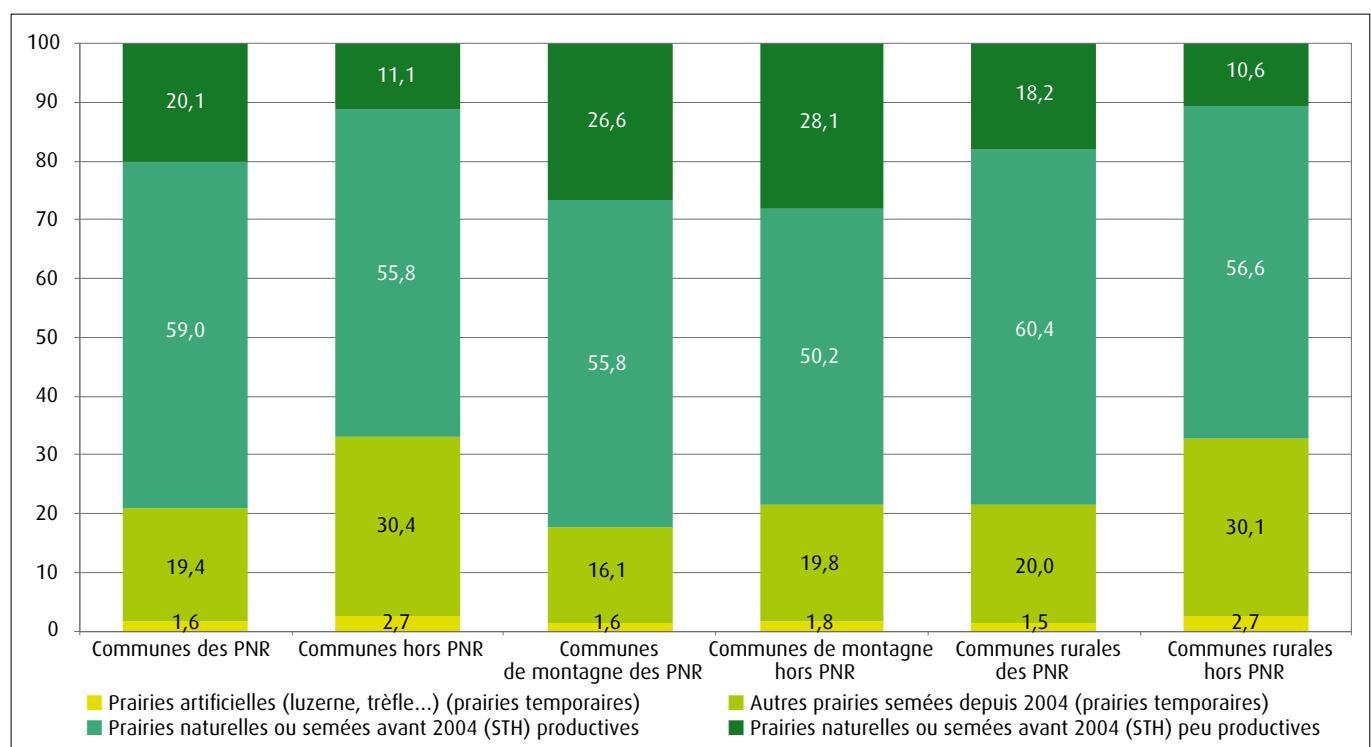
principalement de parcs de montagne, il faut toutefois noter que quelques parcs de plaine ou de piémont sont concernés (Ardennes, Avesnois, Landes de Gascogne, Scarpe-Escaut, Camargue, Alpilles), ainsi que les deux parcs d'outre-mer.

À l'inverse, les prairies temporaires dominent la sole prairiale dans les parcs des Grands Causses (51,4 % des surfaces de prairies), de Brière (52,9 %), de la Montagne de Reims (57,4 %), de Brenne (61,0 %) et plus encore dans le PNR d'Armorique (73,0 %). Ces valeurs restent inférieures à celles observées dans les départements respectifs d'implantation de ces parcs, sauf pour les Grands Causses et la Brenne.

Les prairies permanentes sont davantage représentées dans les parcs de montagne et les parcs normands, en cohérence avec leur contexte régional également marqué par une part plus élevée de la STH par rapport au reste de la France (*carte 15.1*). Toutefois, **les trois quarts des PNR se démarquent de la région où ils sont implantés avec une part de prairies permanentes dans l'assolement encore plus grande**. Les écarts avec la valeur régionale peuvent ainsi se révéler assez importants, comme par exemple dans le parc des Ardennes où la part de la STH dans la surface agricole utile (SAU) est 4,2 fois plus forte que dans la région Champagne-Ardenne, ou encore dans la Haute Vallée de Chevreuse où cette part est 3,6 fois plus élevée que dans la région francilienne. À l'inverse, la part occupée par les prairies permanentes dans la SAU est cinq à six fois plus faible dans les parcs de la Montagne de Reims (5,5 fois moins élevée), de la Narbonnaise en Méditerranée (5,6 fois), des Landes de Gascogne (6,3 fois) et du Gâtinais français (6,4 fois) que dans les régions respectives où ils se trouvent.

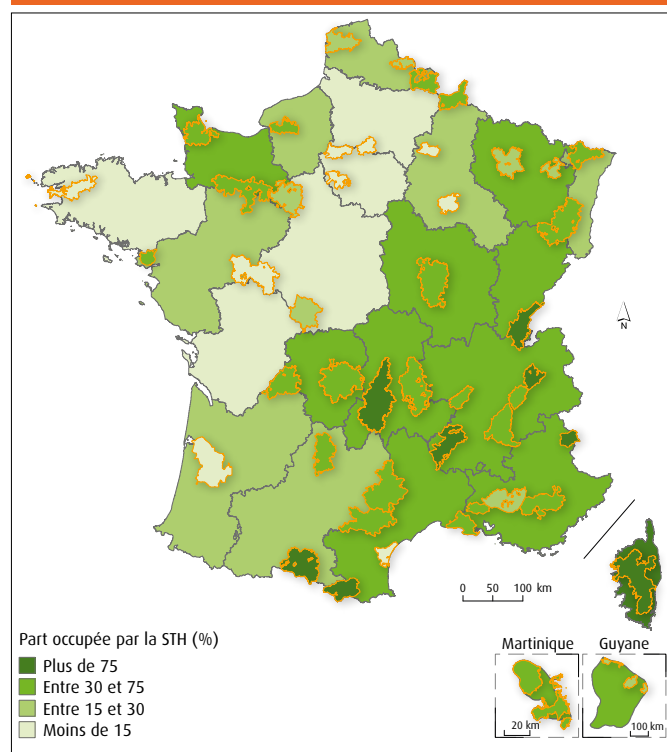
Graphique 15.2 : part relative des différents types de prairies en 2010

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés », (1^{er} janvier 2012), MAAF (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOeS

Carte 15.1 : part de la SAU en STH par région et dans les PNR en 2010



Sources : © IGN, BD Carto®, 2010, MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Les traitements ont été réalisés à partir du dernier recensement agricole disponible (2010). Les données étant fournies aux communes des sièges des exploitations, sont prises en compte ici toutes les exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune PNR (une partie plus ou moins importante de la SAU peut donc être située hors des parcs).

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains et ultramarins au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la fiche 2.

Le recensement agricole distingue plusieurs types de prairies. Celles semées depuis moins de six ans, ou prairies temporaires, constituent le premier type qui inclut les prairies dites artificielles. La seconde grande catégorie correspond aux prairies permanentes, ou surfaces toujours en herbe (STH), qui peuvent être naturelles ou avoir été semées depuis plus de six ans. D'une manière générale, les prairies jouent un rôle important pour la biodiversité d'un territoire. Si le type de prairies influe sur la biodiversité, ce sont avant tout les modalités de leur exploitation, plus ou moins extensives ou intensives, qui constituent les facteurs clés.



Fossé de drainage à Trensacq
(Landes de Gascogne).

16 • Drainage, irrigation, traitements phytosanitaires

Les surfaces agricoles drainées, d'une part, et les surfaces irriguées, d'autre part, sont globalement moins étendues dans les PNR que dans le reste de la France. Les surfaces n'ayant reçu aucun traitement phytosanitaire sont, quant à elles, plus importantes en moyenne dans les PNR. Les parcs apparaissent donc comme des territoires où la pression de l'agriculture intensive est moins forte. La surreprésentation des communes de montagne dans le réseau explique en partie seulement ces résultats.

Moins de surfaces drainées

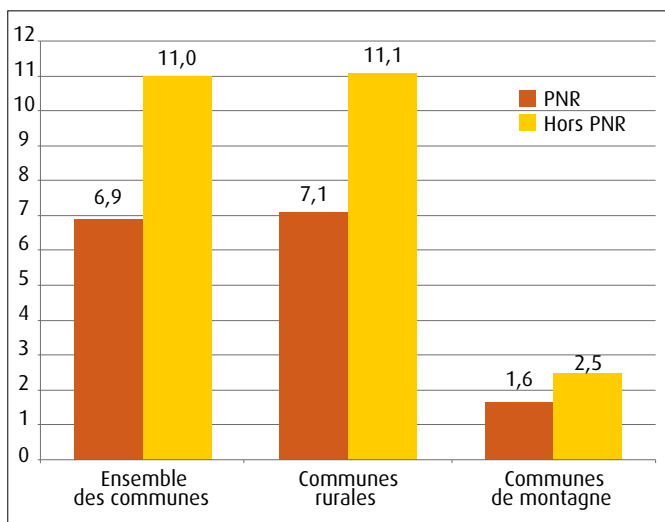
Au sein du réseau des PNR, les surfaces drainées représentent, en 2010, un total de 195 000 ha, soit un peu moins de 7 % de la surface agricole utile (SAU). La part de la SAU drainée dans le reste de la France est de 11 %, soit 1,6 fois plus (graphique 16.1).

D'une manière générale, le drainage des parcelles agricoles est environ quatre fois moins important en montagne qu'ailleurs. C'est en partie la raison pour laquelle la part de la SAU drainée est relativement peu élevée dans les PNR étant donné la surreprésentation des communes de montagne dans le réseau. Il faut noter malgré tout que les surfaces agricoles des communes de montagne en PNR sont moins drainées que celles des autres communes de montagne (1,5 fois moins, ratio à peu près équivalent à celui observé toutes communes confondues) (graphique 16.1).

Le drainage des terres agricoles des PNR est donc **significativement moindre qu'ailleurs**, y compris en montagne, marquant ainsi clairement une spécificité des parcs.

Graphique 16.1 : part de la SAU drainée

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOes

Le drainage est peu développé dans la plupart des PNR. Pour la moitié d'entre eux, il porte sur moins de 2,6 % de la SAU. Quinze PNR, soit près d'un tiers des parcs, ont moins de 1 % de leur SAU drainée.

A contrario, seuls neuf parcs, c'est-à-dire moins d'un sur cinq, ont une part de la SAU drainée supérieure à la moyenne nationale (10,6 %) ; six d'entre eux sont concernés pour au moins le quart de leur SAU et tirent donc vers le haut la moyenne du réseau : Forêt d'Orient (25,0 %), Perche (25,3 %), Lorraine (25,5 %), Scarpe-Escaut (28,7 %), Landes de Gascogne (39,8 %) et Haute Vallée de Chevreuse (43,9 %).

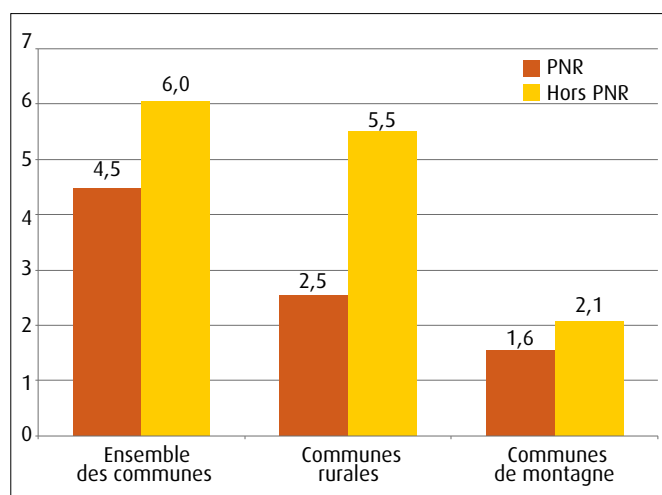
Les six PNR métropolitains les plus humides – ceux où la part du territoire en zones humides, selon CORINE Land Cover, est la plus élevée (> 1 %), voir tableau 10.1 – sont relativement concernés puisqu'en moyenne, 9,1 % de leur SAU est drainée. Parmi eux, la Camargue n'est quasiment pas affectée (0,2 % de sa SAU) et le parc des Boucles de la Seine normande assez peu (3,3 %).

Moins de surfaces irriguées

Un peu plus de 126 000 ha ont été irrigués lors de la campagne agricole 2009-2010 au sein des PNR, soit 4,5 % de la SAU des communes du réseau, contre 6 % dans le reste de la France (graphique 16.2). La montagne, où les parcelles sont peu irriguées, tire la moyenne des PNR vers le bas, mais malgré tout, les communes montagnaises de PNR se distinguent des autres communes de montagne par des surfaces irriguées plus faibles. C'est au sein des communes rurales que l'écart le plus fort entre les communes de PNR et les autres est observé.

Graphique 16.2 : part de la SAU irriguée (campagne 2009-2010)

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), MAAF (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOes

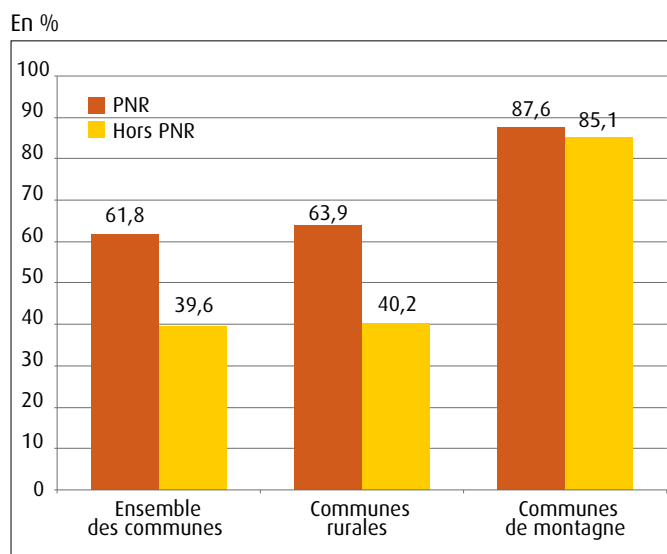
Les surfaces irriguées sont très peu étendues dans la plupart des PNR. Pour la moitié d'entre eux, la part de la SAU irriguée est inférieure à 1,2 %. Quinze PNR, soit près d'un tiers des parcs, ont même moins de 0,5 % de leur SAU irriguée.

A contrario, neuf parcs ont une part de la SAU irriguée supérieure au double de la moyenne nationale. Trois d'entre eux se distinguent plus particulièrement par une part de surfaces irriguées très élevée : les Alpilles (36,7 %), la Camargue (44,2 %) et surtout les Landes de Gascogne (87,7 %). À eux trois, ces parcs concentrent 52 % de la SAU irriguée du réseau.

Moins de surfaces traitées

Au sein des parcs naturels régionaux, 1,75 million d'hectares n'ont reçu aucun traitement phytosanitaire lors de la campagne 2009-2010, soit 61,8 % de la SAU, contre 39,6 % dans le reste de la France (*graphique 16.3*). Les prairies, plus nombreuses dans les parcs, expliquent en partie ce résultat. La montagne, où les surfaces toujours en herbe (STH) représentent une large part de la SAU, tire donc la moyenne des PNR vers le haut. L'écart entre les communes montagneuses de PNR et les autres communes de montagne est resserré, mais reste néanmoins statistiquement significatif, avec un peu plus de SAU non traitée dans les parcs.

Graphique 16.3 : part de la SAU n'ayant reçu aucun traitement phytosanitaire (campagne 2009-2010)



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOeS

La part de la SAU non traitée, très liée aux productions et à l'assolement, est fortement hétérogène d'un PNR à l'autre, avec un gradient assez régulier depuis les parcs du Gâtinais français, d'Oise – Pays de France et de la Montagne de Reims, dont moins de 10 % de leur SAU n'a reçu aucun traitement phytosanitaire, jusqu'aux parcs montagneux de Corse, des Volcans d'Auvergne et du Queyras, dont plus de 98 % de la SAU est non traitée.

La mise en place d'un drainage, d'une irrigation ou de traitements phytosanitaires traduit souvent une certaine intensification de l'agriculture, avec notamment des conséquences sur la ressource en eau et sa gestion, ainsi que sur les zones humides et autres milieux naturels et leur biodiversité. Ces éléments (moins de surfaces drainées, irriguées, traitées) mettent donc ici en évidence des pratiques spécifiques sur les territoires des PNR, plus respectueuses de l'environnement.

Définitions, sources, méthodes

Les traitements ont été réalisés à partir du dernier recensement agricole disponible (2010). Les données étant fournies aux communes des sièges des exploitations, sont prises en compte ici toutes les exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune PNR (une partie plus ou moins importante de la SAU peut donc être située hors des parcs).

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains et ultramarins au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la *fiche 2*.



Débardage à cheval sur un site Natura 2000 dans le Perche.

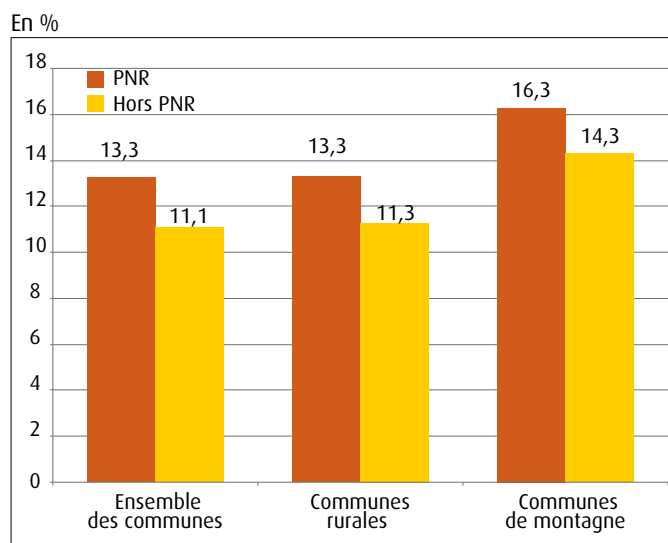
17 • Diversification des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles sont généralement plus diversifiées dans les parcs naturels régionaux que dans le reste de la France. La transformation des produits de la ferme constitue la principale activité de diversification. L'agritourisme, notamment l'hébergement, occupe aussi une place importante. Ces activités contribuent à la fois à la mission d'accueil et d'éducation confiée aux PNR, en favorisant le contact du public avec la nature et en lui proposant une découverte du territoire, et à leur mission de développement économique via un tourisme de qualité valorisant les productions locales.

Une proportion plus élevée d'exploitations diversifiées

En 2010, dans les parcs naturels régionaux, **7 700 exploitations** exercent au moins une activité dite de diversification pour compléter leurs revenus. Cela représente **13 % des exploitations agricoles du réseau**, soit deux points de plus que dans le reste du territoire français (graphique 17.1). Cet écart demeure identique lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux communes de montagne (16 % contre 14 %).

Graphique 17.1 : part des exploitations pratiquant au moins une activité de diversification



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOeS

Des activités de diversification variées, dominées par la transformation de produits agricoles et l'agritourisme

Trois groupes d'activités dominent les choix de diversification des exploitations agricoles, aussi bien dans les PNR que dans le reste de la France. Il s'agit de la **transformation des produits de la ferme** (en tête dans les parcs comme ailleurs), du **travail à façon** (en seconde position en France) et du **tourisme à la ferme** (en seconde position dans les parcs, devant le travail à façon) (graphique 17.2).

Près de 17 % des exploitations diversifiées des PNR transforment le lait produit sur la ferme, contre à peine 10 % dans le reste du territoire national. Toutefois, cet important écart s'explique par la surreprésentation des communes de montagne dans le réseau. En effet, l'activité de transformation laitière concerne un quart des exploitations de ces communes, tirant la moyenne du réseau vers le haut. La différence

entre les communes de montagne de PNR et les autres communes de montagne est d'ailleurs faible et non significative pour cette activité (graphique 17.2). En revanche, avec plus de 1 900 exploitations concernées, soit un quart des exploitations diversifiées, les PNR se distinguent du reste de la France (deux points de plus) pour les autres productions agricoles transformées sur place (produits carnés, confitures, conserves de légumes, alcools hors vin, cidre, jus de fruit..., hors huile d'olive), notamment en montagne où l'écart se creuse. Ces activités de transformation des produits de la ferme, qui s'inscrivent comme prolongement direct de la production agricole, sont par ailleurs souvent couplées à une distribution en circuit court.

Parmi les activités d'agritourisme, l'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, camping à la ferme...) arrive largement en tête, aussi bien dans les PNR (20 % des exploitations diversifiées) qu'ailleurs (16 %) (graphique 17.2). La surreprésentation des communes de montagne explique cette différence de quatre points. En montagne, la part des exploitations diversifiées offrant un hébergement à la ferme est identique dans les PNR et à l'extérieur (19 %). Les activités de loisir (visites d'exploitations, fermes pédagogiques, activités sportives ou récréatives...) arrivent en deuxième position des activités de tourisme à la ferme dans les PNR, avec près d'une exploitation diversifiée sur dix en proposant. Hébergement et loisirs constituent des activités de diversification qui offrent à l'agriculteur une opportunité de valoriser son patrimoine foncier et le cadre géographique dans lequel il est implanté. L'activité de restauration (tables d'hôtes, fermes gourmandes...) lui permet quant à elle de réaliser une plus-value sur sa production. Les offres de restauration à la ferme sont davantage représentées dans les PNR. Elles sont par ailleurs souvent associées à une activité d'hébergement.

Le travail à façon effectué par les agriculteurs pour le compte d'autres exploitations agricoles, de collectivités, d'entreprises, de conservatoires d'espaces naturels ou même de particuliers, est moins développé dans les PNR qu'en dehors pour ce qui concerne les travaux de nature agricole (labour, moisson, fenaison, vendanges...) (graphique 17.2). Cela s'explique par le poids des communes de montagne dans le réseau, ce type d'activité de diversification étant globalement moins pratiqué en montagne (dans les PNR comme ailleurs). Concernant les travaux à façon non agricoles (déblaiement de neige, travaux de roulage, maçonnerie...), globalement, les parcs ne se différencient pas du reste du territoire (excepté en montagne où les exploitants agricoles des PNR y ont davantage recours). Ces prestations de services sont souvent mises en œuvre par des exploitations spécialisées en grandes cultures dans une optique d'amortissement du matériel agricole.

Bien que moins fréquente, la diversification par la filière bois, incluant les travaux de sylviculture (préparation du sol, plantation, débroussaillage, éclaircies...) et de transformation du bois (sciage du bois d'œuvre, bois de chauffage, charbon de bois...) est

significativement mieux représentée dans les parcs naturels régionaux, et plus encore en montagne (graphique 17.2). L'importance des espaces forestiers dans le réseau et l'implication des PNR dans la mise en œuvre de chartes forestières de territoire contribuent probablement à expliquer ces résultats. De même, l'artisanat (fabrication d'objets artisanaux tels que la vannerie, la tannerie...) est une activité de diversification globalement peu pratiquée à l'échelle du pays, mais toutefois un peu plus développée dans les parcs.

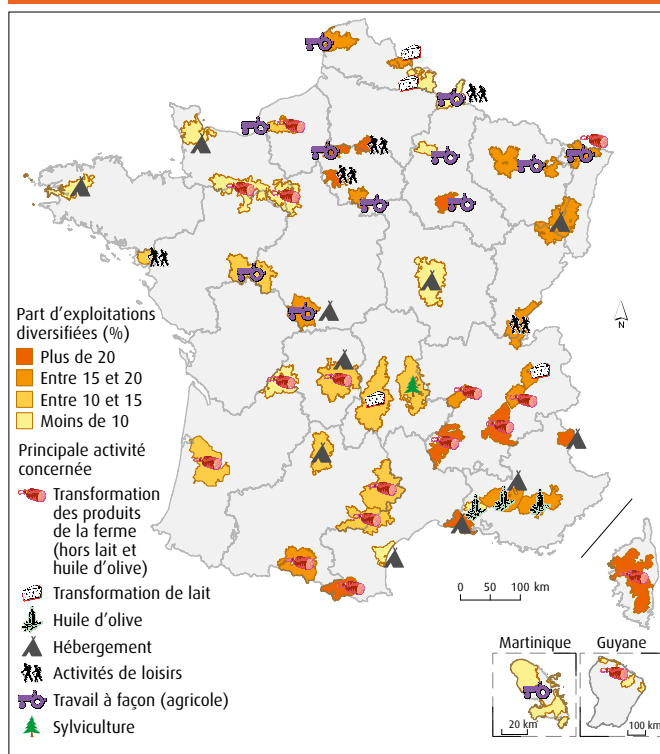
La transformation de produits agricoles : principale activité de diversification dans un PNR sur deux

Dans la moitié des PNR, au moins 15 % des exploitants exercent une activité de diversification (carte 17.1). Les parcs du Queyras, des Monts d'Ardèche, des Pyrénées catalanes, de la Forêt d'Orient, de la Haute Vallée de Chevreuse et de Corse se distinguent avec plus du quart de leurs exploitations pratiquant une activité de diversification (jusqu'à 40 % en Corse). A contrario, les exploitations agricoles des parcs Normandie-Maine, des Marais du Cotentin et du Bessin, des Ardennes et de la Montagne de Reims sont peu diversifiées : moins de 6 % d'entre elles exercent en effet une activité para-agricole.

La nature des activités varie fortement d'un PNR à l'autre, en fonction notamment du contexte géographique dans lequel les parcs sont implantés (carte 17.1).

La transformation des produits de la ferme (hors lait et huile d'olive) arrive en tête des activités pratiquées par les exploitations diversifiées dans seize PNR, et en seconde position dans onze autres, la majorité de ces parcs se situant dans la moitié sud de la France. Cela concerne près d'une exploitation diversifiée sur deux dans le Pilat, en Chartreuse et les Monts d'Ardèche, et 90 % dans le parc de Guyane. La transformation du lait est la première voie de diversification dans quatre PNR : Volcans d'Auvergne (63 % des exploitations diversifiées du parc sont

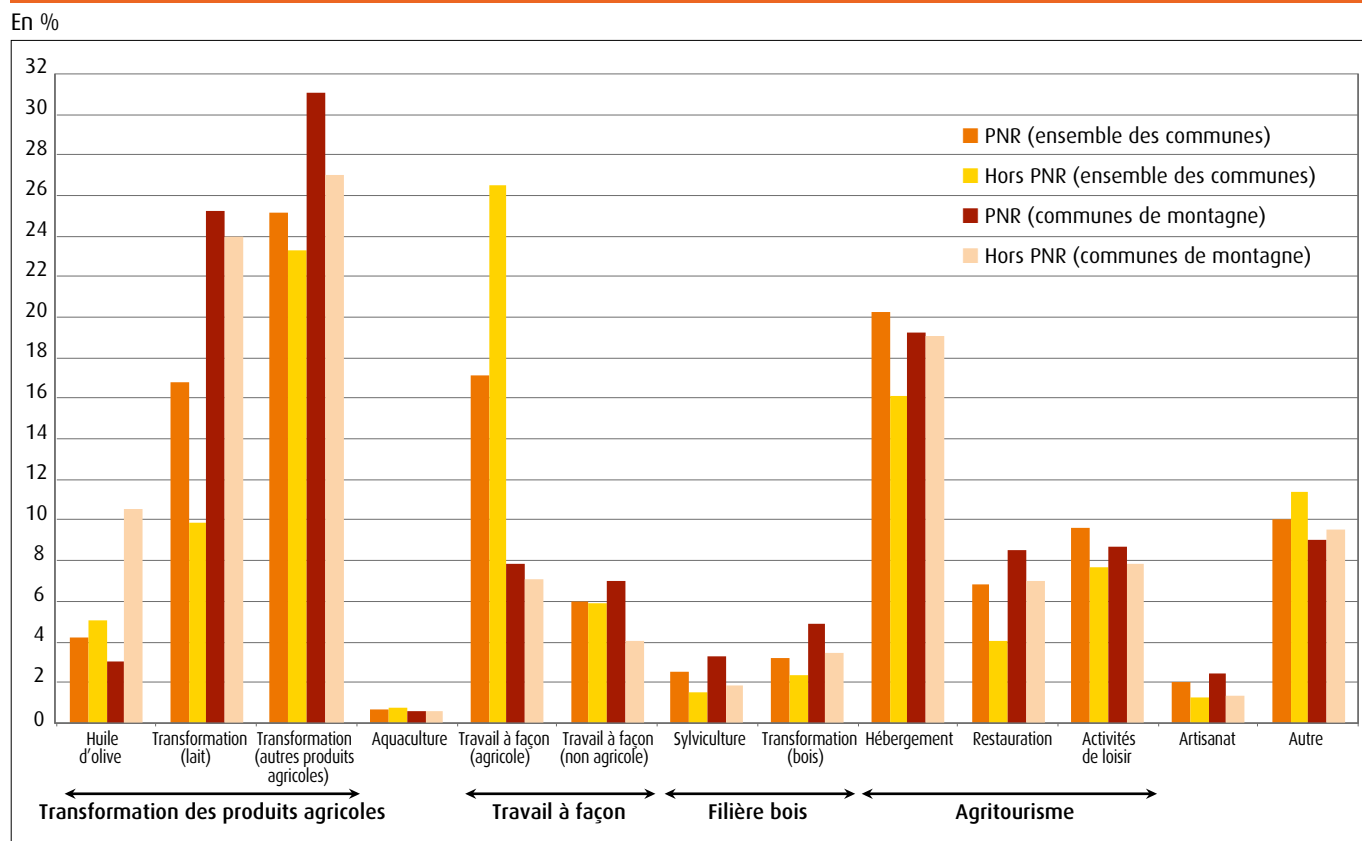
Carte 17.1 : diversification des exploitations agricoles dans les PNR



Note : la principale activité de diversification d'un PNR est déterminée en fonction de la part des exploitations par activité au sein des exploitations diversifiées du territoire, elle correspond à l'activité pour laquelle cette part est la plus élevée (deux activités sont considérées comme principales si l'écart qui les sépare est < 2 %).

Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010, MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), Recensement agricole 2010

Graphique 17.2 : part des exploitations par activité au sein des exploitations diversifiées



Note de lecture : 20 % des exploitations diversifiées des PNR proposent une activité d'hébergement. La somme des activités peut dépasser 100 % car une même exploitation peut être concernée par plusieurs activités de diversification.

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOes

concernées), Massif des Bauges (44 %), Avesnois (32 %) et Scarpe-Escaut (28 %). Sans être la première activité, la transformation de lait est tout de même bien représentée dans les parcs du Pilat (32 %) et de Corse (31 %). Quant à la production d'huile d'olive, elle arrive en tête des activités de diversification dans les PNR du Verdon (39 % des exploitations diversifiées), du Luberon (32 %) et des Alpilles (30 %), trois parcs effectivement implantés au cœur de la zone géographique de production d'olives. Toutes productions confondues, la transformation des produits de la ferme constitue donc la principale activité de diversification pour la moitié des parcs naturels régionaux.

Parmi les activités d'agritourisme, l'hébergement est la première activité de diversification dans neuf parcs, et la deuxième dans quinze autres. Elle est davantage présente dans les zones touristiques (littoral, montagne). Cela concerne quatre exploitations diversifiées sur dix dans les parcs de la Narbonnaise en Méditerranée, des Marais du Cotentin et du Bessin, des Causses du Quercy et de Camargue, et près de deux sur trois dans le Queyras.

Le travail à façon (de nature agricole) constitue, quant à lui, la première activité de diversification dans dix parcs, et la deuxième activité dans sept autres. La plupart d'entre eux sont situés dans le nord-est de la France. Trois quarts des exploitations diversifiées du PNR de la Montagne de Reims pratiquent cette activité, 60 % en Forêt d'Orient et un peu plus d'une sur deux dans le parc de Lorraine.

Enfin, la pratique de la sylviculture comme diversification concerne plus du quart des exploitations agricoles diversifiées des parcs du Livradois-Forez (principale activité de diversification dans ce parc) et des Landes de Gascogne (deuxième activité). Dans tous les autres PNR, la sylviculture concerne moins de 6 % des exploitations diversifiées. Quant à la transformation de bois, elle est surtout pratiquée dans les parcs du Haut-Jura (plus de 10 % des exploitations diversifiées du parc), de Millevaches en Limousin (9 %) et des Pyrénées ariégeoises (8,7 %).

Définitions, sources, méthodes

Les activités de diversification concernent l'ensemble des activités lucratives autres que directement agricoles réalisées par les agriculteurs. La production de vin est exclue du champ.

Les traitements ont été réalisés à partir du dernier recensement agricole disponible (2010). Les données étant fournies aux communes des sièges des exploitations, sont prises en compte ici toutes les exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune PNR.

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains et ultramarins au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la fiche 2.



AOC Pouligny-Saint-Pierre, destinée à la vente directe (Brenne).

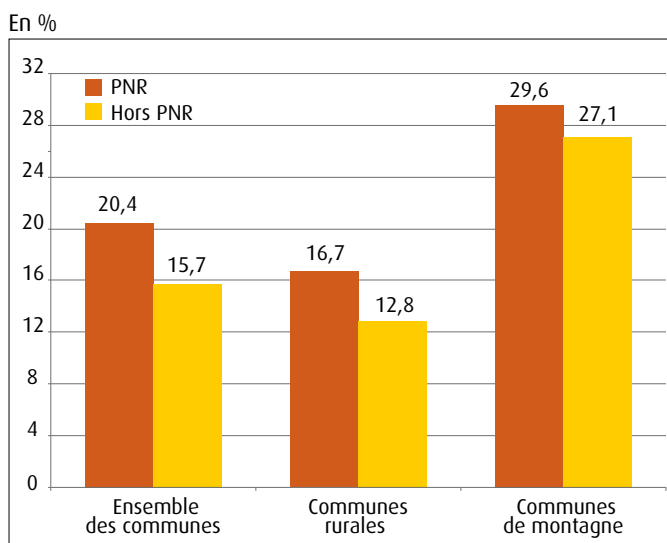
18 • La vente des produits agricoles en circuits courts

Le développement économique du territoire, entre autres par la valorisation des circuits courts, constitue l'une des grandes missions des parcs naturels régionaux. En 2010, 20 % des agriculteurs des PNR commercialisaient au moins une partie de leur production suivant un circuit court. Cette part est plus élevée de près de cinq points dans les PNR par rapport au reste du territoire national. Les parcs d'outre-mer, de Corse et de montagne sont parmi les plus concernés. Le principal mode de commercialisation en circuit court est la vente directe à la ferme, aussi bien dans le réseau qu'en dehors.

La commercialisation en circuit court davantage développée

Globalement, la part d'exploitations agricoles concernées par la vente en circuit court est plus élevée dans les parcs naturels régionaux. En 2010, **11 900 producteurs** vendant en circuit court (hors vin) y sont dénombrés, soit **une exploitation sur cinq**, contre une sur six en dehors du réseau (*graphique 18.1*). En montagne, où la vente en circuit court est davantage pratiquée, l'écart se resserre un peu, mais reste néanmoins significatif.

Graphique 18.1 : part des exploitations vendant en circuit court (hors vin)



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOes

L'outre-mer et la Corse sont les régions françaises où ce type de commercialisation est le plus ancré. Les PNR n'y font pas exception. Ce sont en effet les parcs de Guyane, de Martinique et de Corse qui comptent le plus d'agriculteurs pratiquant ce type de vente (respectivement 89 %, 67 % et 66 %, hors vin). Le PNR des Pyrénées catalanes est également parmi les parcs fortement concernés, avec 62 % des exploitants valorisant leur production au plus près des consommateurs, ainsi que ceux des Monts d'Ardèche (41 %), des Pyrénées ariégeoises (37 %), du Queyras et Scarpe-Escaut (36 %), du Vercors (35 %) et de Chartreuse (30 %). Ces parcs tirent la moyenne du réseau vers le haut. 19 PNR, soit 40 % des parcs, ont une part de producteurs commercialisant en circuit court inférieure à la moyenne nationale (16,2 %).

Les ventes à la ferme, sur les marchés et à des détaillants sont privilégiées

En 2010, pour 78 % des agriculteurs de PNR ayant fait le choix de la proximité avec le consommateur, la vente directe, c'est-à-dire sans aucun intermédiaire, constitue le premier mode de commercialisation en circuit court (hors vin). C'est quatre points de moins qu'en dehors du réseau.

La part que représente la vente directe comme premier mode de circuit court varie du simple au double au sein du réseau. Elle n'est que de 51 % dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin alors qu'elle atteint 100 % dans celui des Ardennes. Elle est toutefois supérieure à la moyenne nationale (81,4 %) dans six PNR sur dix, et atteint ou dépasse 90 % dans un parc sur quatre.

Dans les PNR comme ailleurs sur le territoire national, **la vente à la ferme est le mode de circuit court le plus important** en chiffre d'affaires (hors vin). En effet, près d'un exploitant sur deux commercialisant en circuit court privilégie ce mode de vente. Ils sont toutefois un peu moins nombreux dans les PNR (45 %) qu'en dehors (48 %) (*graphique 18.2*). La vente sur les marchés comme premier mode de circuit court arrive en deuxième position, tout juste devant la vente à un commerçant détaillant. Ces deux modes de vente sont un peu plus développés dans les PNR (1,2 point d'écart pour la vente sur les marchés et 4,4 points pour la vente à un détaillant).

Seulement six PNR où la vente directe à la ferme n'est pas le premier mode de commercialisation en circuit court sont dénombrés. Il s'agit en effet de la vente sur les marchés dans les parcs du Pilat, de la Forêt d'Orient et de Guyane, et de la vente à un détaillant dans ceux de Martinique, des Pyrénées ariégeoises et des Marais du Cotentin et du Bessin.

Définitions, sources, méthodes

Un **circuit court** est un mode de commercialisation qui consiste soit en une vente directe du producteur au consommateur, soit en une vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Seuls les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine sont concernés. La commercialisation du vin est ici exclue du champ et analysée séparément.

L'importance des différents modes de commercialisation en circuit court est évaluée en fonction du chiffre d'affaires correspondant.

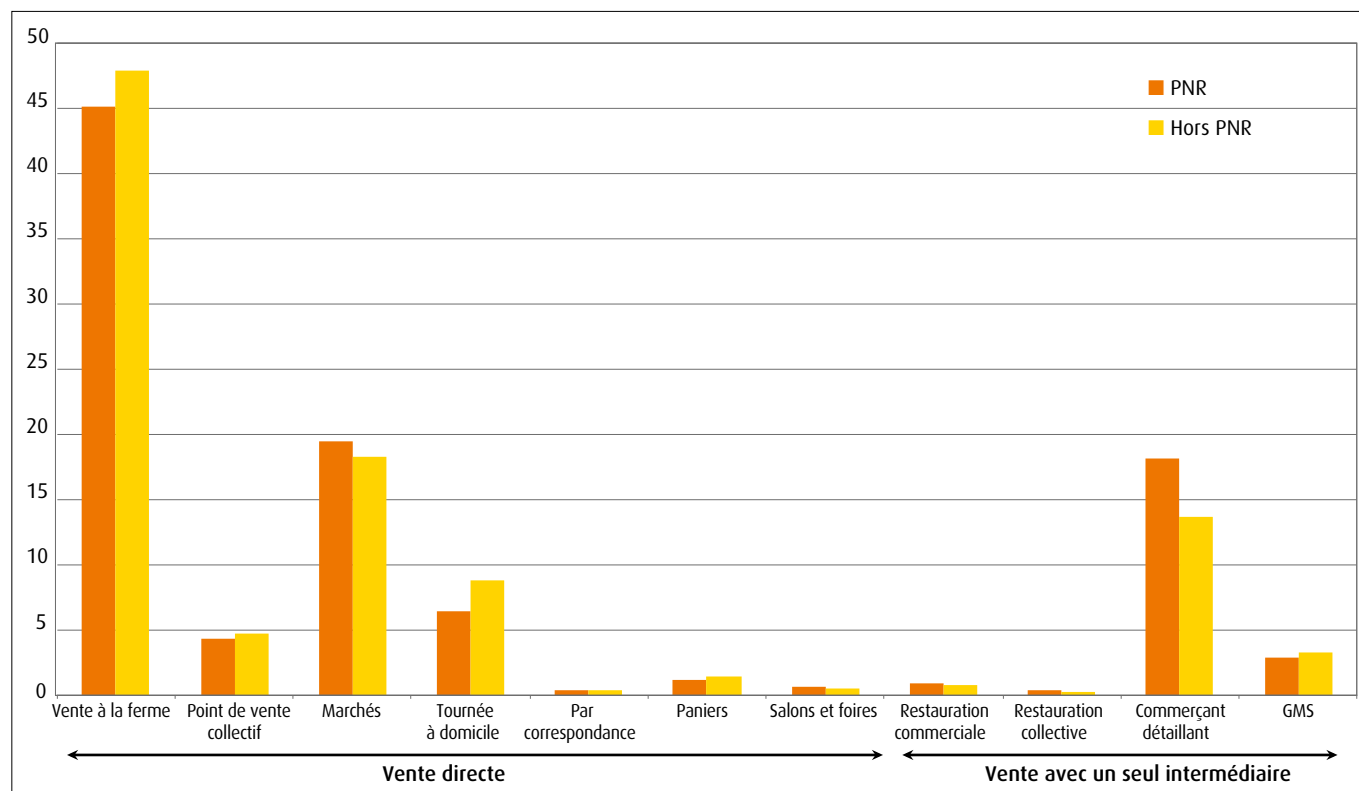
Les traitements ont été réalisés à partir du dernier recensement agricole disponible (2010). Les données étant fournies aux communes des sièges des exploitations, sont prises en compte ici toutes les exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune PNR.

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains et ultramarins au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la *fiche 2*.

Graphique 18.2 : part des exploitations selon le principal mode de vente au sein des exploitations vendant en circuit court (hors vin)

En %



Note de lecture : la vente à la ferme constitue, en chiffre d'affaires, le principal mode de vente en circuit court pour 45 % des exploitations des PNR pratiquant le circuit court (tous types de produits sauf vin).

Note : GMS = grandes et moyennes surfaces.

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOeS



Le PNR de Chartreuse est porteur d'une CFT sur son territoire.

19 • Les chartes forestières de territoire

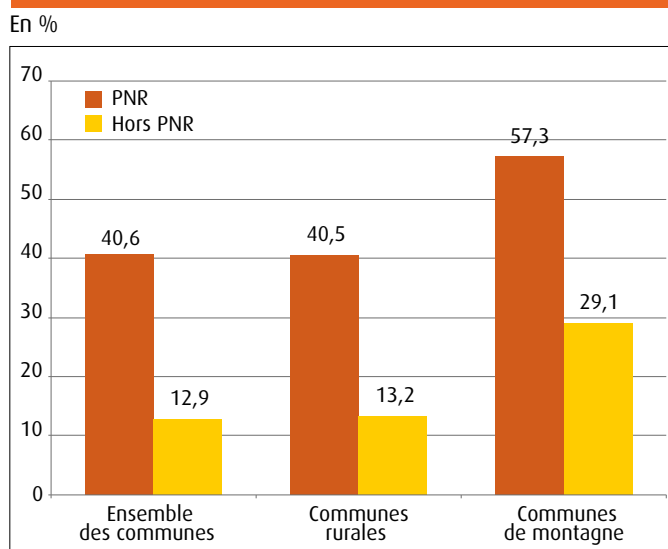
Les surfaces forestières sont plus étendues dans les parcs que dans le reste de la métropole. La forêt et la planification de sa gestion constituent donc un enjeu de territoire pour de nombreux PNR. Deux tiers d'entre eux possèdent au sein de leur périmètre au moins une charte forestière de territoire (CFT), outil contractuel favorisant une approche multifonctionnelle de la forêt. Ainsi, la part de communes engagées dans une telle charte est trois fois plus élevée dans le réseau qu'ailleurs.

En 2006, selon CORINE Land Cover, les forêts couvrent globalement 39 % du territoire des parcs naturels régionaux métropolitains, contre seulement 24 % en dehors du réseau. La part de la forêt publique est légèrement plus élevée dans les parcs que dans le reste du territoire, où elle représente un peu moins d'un tiers des surfaces forestières. Aussi bien dans les PNR qu'ailleurs, les forêts publiques appartiennent majoritairement à des collectivités territoriales (plus de 60 % des surfaces), au premier rang desquelles les communes. Toutefois, des situations fortement contrastées sont observées d'un parc à l'autre, aussi bien en termes d'importance des surfaces forestières dans le territoire que de part de la forêt publique.

Trois fois plus de communes engagées dans une charte forestière de territoire

Début 2012, près de 1 700 communes de PNR sont engagées dans une charte forestière de territoire (CFT) (encadré), soit **41 % des communes du réseau**. Seulement 13 % des autres communes métropolitaines sont concernées (graphique 19.1). Il y a donc proportionnellement trois fois plus de communes engagées dans les PNR qu'ailleurs (deux fois en montagne, où le différentiel se resserre). Par ailleurs, les communes des parcs représentent 28 % des communes concernées par une CFT.

Graphique 19.1 : part de communes engagées dans une CFT entre 2001 et 2011



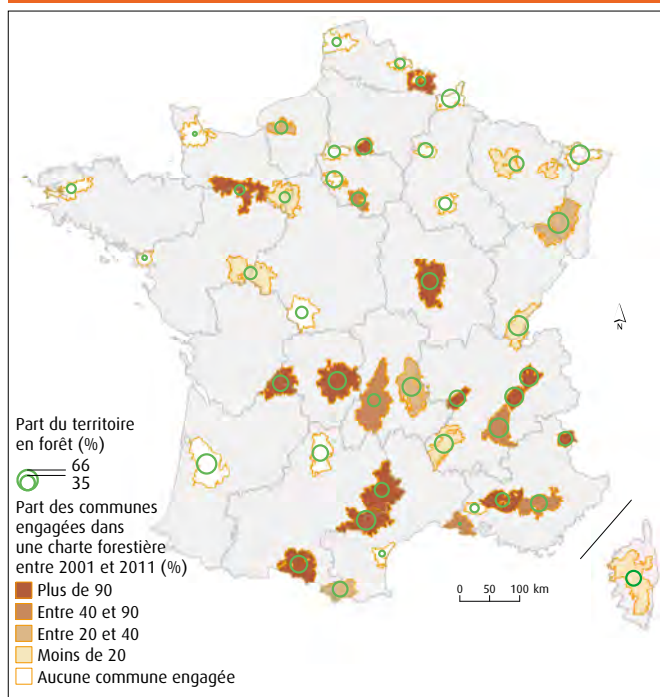
Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), FNCOFOR/IFFC (réseau des CFT). Traitement : SOeS, 2013

Un parc sur deux porteur d'une charte

Si les parcs sont particulièrement concernés par l'existence d'une ou plusieurs CFT dans leur périmètre (près des deux tiers des parcs), ils sont aussi directement impliqués dans la mise en œuvre de cet outil de développement durable des territoires forestiers. En effet, début 2012, **17 % des chartes forestières signées sur l'ensemble de la France sont portées par des PNR**, qui arrivent en troisième position des maîtres d'ouvrage de CFT derrière les pays et les communautés de communes. Ainsi, près d'un parc sur deux est porteur d'une CFT.

La part de communes engagées dans une CFT varie d'un PNR à l'autre et n'apparaît pas directement liée à la surface forestière présente sur leur territoire (carte 19.1). Ainsi, plusieurs des 16 parcs sans CFT début 2012 ont pourtant des enjeux forestiers importants au regard de la part qu'occupe la forêt sur leur territoire ; c'est par exemple le cas des parcs des Landes de Gascogne (dont la forêt occupe 63 % de la superficie), des Vosges du Nord (61 %) ou encore de la Haute Vallée de Chevreuse (45 %). *A contrario*, sont particulièrement concernés des parcs au territoire peu forestier (Normandie-Maine et Avesnois, respectivement 16 % et 14 % de surfaces boisées). En fait, le périmètre des CFT correspond généralement plus ou moins à celui des structures qui en assurent le portage. Ainsi, les deux tiers des PNR maîtres d'ouvrage de CFT ont plus de 90 % de leurs communes engagées (c'est le cas des parcs Normandie-Maine et Avesnois).

Carte 19.1 : importance de la forêt et des chartes forestières dans les PNR



Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010, MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), UE-SOeS, CORINE Land Cover 2006, FNCOFOR/IFFC (réseau national des CFT)

Ces éléments mettent en évidence une approche concertée et intégratrice des objectifs sociaux et environnementaux portée par les PNR en matière de gestion forestière, avec la prise en compte des enjeux de gestion durable des milieux forestiers et de l'approche multifonctionnelle de la forêt sur les territoires des parcs.

Définitions, sources, méthodes

La **charte forestière de territoire** (CFT), instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001, est un outil contractuel pluriannuel mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux dans une démarche concertée. Son objectif est principalement économique puisqu'elle vise à faire de la forêt et de la filière bois un levier de développement local. Elle s'inscrit toutefois dans une approche intégratrice d'objectifs sociaux et environnementaux, comme l'amélioration de l'accueil des publics en forêts ou la prise en compte de la biodiversité (approche multifonctionnelle de la forêt).

Les surfaces forestières sont calculées à partir de la base CORINE Land Cover (2006), en prenant en compte les postes 3.1.1 « forêts de feuillus », 3.1.2 « forêts de conifères » et 3.1.3 « forêts mélangées ».

Sont retenues les communes totalement ou partiellement incluses dans les PNR métropolitains au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Pour la définition des communes rurales ou de montagne, voir la *fiche 2*.



Les Volcans d'Auvergne, le 3^e PNR pour la part représentée par l'emploi agricole.

20 • Les sphères d'activités économiques

Alors que les emplois présents dans les PNR relèvent en premier lieu du commerce, des administrations publiques et de l'action sanitaire et sociale, les emplois agricoles, industriels ou de la construction y sont proportionnellement plus nombreux que dans le reste du territoire.

Agriculture, industrie et construction plus présentes au détriment des services

La part des emplois liés à l'agriculture, à l'industrie et à la construction est plus importante dans les PNR que dans le reste de la France. Ils représentent un peu plus d'un tiers des emplois localisés dans les parcs contre un peu moins d'un quart ailleurs (*graphique 20.1*). *A contrario*, la part des emplois liés au commerce, au transport et aux services est moins importante. Cette situation est avant tout le reflet du caractère rural et montagnard des PNR.

En revanche, il y a peu de différence entre les communes rurales, qu'elles appartiennent ou non à un parc.

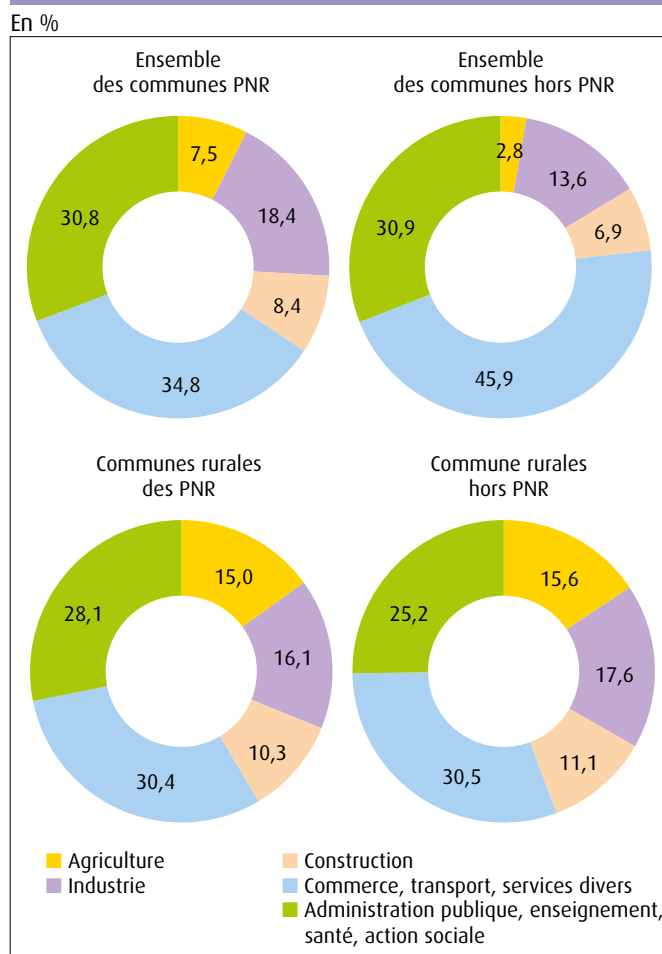
La sphère présentielle, c'est-à-dire les activités majoritairement tournées vers la satisfaction des ménages présents dans la zone, qu'ils soient résidents ou touristes, représente 63 % de l'ensemble des emplois situés dans les communes de PNR, soit une valeur légèrement inférieure au reste de la France.

À l'exception de la Montagne de Reims, la sphère présentielle représente la majorité des emplois dans tous les parcs. Elle est toutefois inférieure à la moyenne dans deux types de parcs marqués par un poids important soit des emplois agricoles (Montagne de Reims, Marais du Cotentin et du Bessin, Normandie-Maine et Périgord-Limousin), soit des emplois industriels (Ardennes, Haut-Jura, Boucles de la Seine normande, Ballons des Vosges, Livradois-Forez, Perche, Caps et marais d'Opale).

Des emplois non salariés plus nombreux

La part de l'emploi non salarié est plus importante dans les PNR que dans le reste de la France (*tableau 20.1*). Là encore, cette situation est avant tout le reflet de la prédominance dans les parcs des zones rurales et de montagne. Ainsi, avec un quart des emplois non salariés, les communes rurales des PNR ne se démarquent pas de leurs homologues situées hors des parcs.

Graphique 20.1 : répartition des emplois par grand secteur, en 2009



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Tableau 20.1 : répartition des emplois dans les PNR en fonction du type de contrat

En %	Non salarié	Salarié	Salarié CDI	Salarié apprentissage stage	Salarié CDD	Salarié aidé	Salarié intérim
Communes des PNR	16,6	83,4	69,0	2,2	9,4	1,2	1,7
Communes hors PNR	10,7	89,3	75,9	2,1	8,7	0,8	1,7
Communes de montagne des PNR	19,8	80,3	65,8	1,9	9,9	1,2	1,4
Communes de montagne hors PNR	15,8	84,2	68,3	2,0	11,3	1,2	1,3
Communes rurales des PNR	24,6	75,4	61,2	2,1	9,6	1,1	1,2
Communes rurales hors PNR	23,6	76,4	62,2	2,3	9,3	1,0	1,6

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Les traitements sont réalisés à partir du recensement de la population de l'Insee de 2009 (*voir l'encadré méthodologique de la fiche 3*). Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer.

Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes dont seule une partie du territoire est classée en PNR n'est pas prise en compte dans les calculs).

Les emplois étudiés sont ceux localisés dans les communes des PNR et peuvent se distinguer des emplois occupés par les personnes résidant dans ces communes.

La catégorie « agriculture » couvre également la sylviculture et la pêche. La catégorie « industrie » comprend les industries manufacturières et extractives.

La **sphère présentielle** regroupe les activités majoritairement tournées vers la satisfaction des ménages présents dans la zone, qu'ils soient résidents ou touristes. Elle comprend la fonction publique qui peut être étudiée à part au sein de cette sphère.

La **sphère non présentielle** regroupe les activités déterminées par différence avec la sphère présentielle. Il s'agit essentiellement des activités tournées vers d'autres entreprises ou ne satisfaisant pas directement aux besoins des ménages présents sur place. Elle regroupe ainsi l'essentiel de la production industrielle et des activités primaires.

La population française rassemble la population métropolitaine et celle des DOM (hors Mayotte).

Pour la définition des communes rurales et les communes de montagne, *voir la fiche 2*.



Activité agricole dans le PNR du Vexin français.

21 • Emploi et revenus

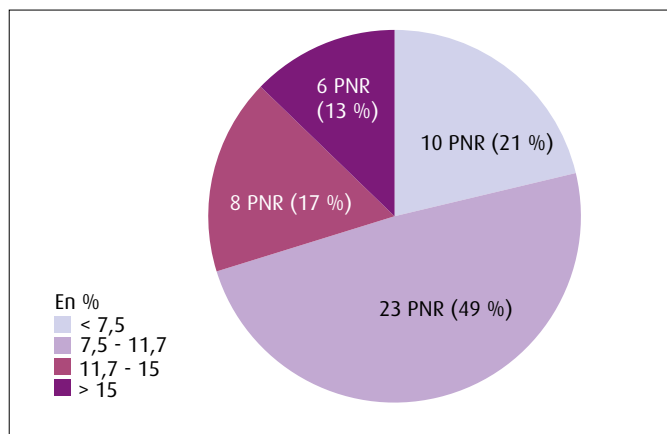
Le chômage est globalement plus faible dans les parcs que dans le reste de la France. Cette situation plus favorable se retrouve également au niveau régional, la moitié des parcs ayant un taux de chômage inférieur à celui de la région où ils sont situés. La part des foyers non imposables est cependant élevée.

Un taux de chômage plus faible sauf pour les jeunes

Le taux de chômage est plus faible dans les PNR que dans le reste de la France. Ce constat s'applique à tous les types de population quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le sexe ou l'âge, à l'exception cependant des jeunes qui sont autant au chômage qu'ailleurs (*tableau 21.1*). Cette différence de situation au regard du taux de chômage disparaît toutefois si les communes partiellement incluses dans un parc sont prises en compte.

Au sein des communes PNR, les communes de montagne sont à la fois plus touchées par le chômage que les autres communes, mais nettement moins que leurs homologues du reste de la France, y compris chez les jeunes. *A contrario*, le chômage est plus faible dans les communes rurales que dans les autres communes de PNR, sans toutefois se démarquer des communes rurales du reste de la France.

Graphique 21.1 : répartition des PNR en fonction de leur taux de chômage



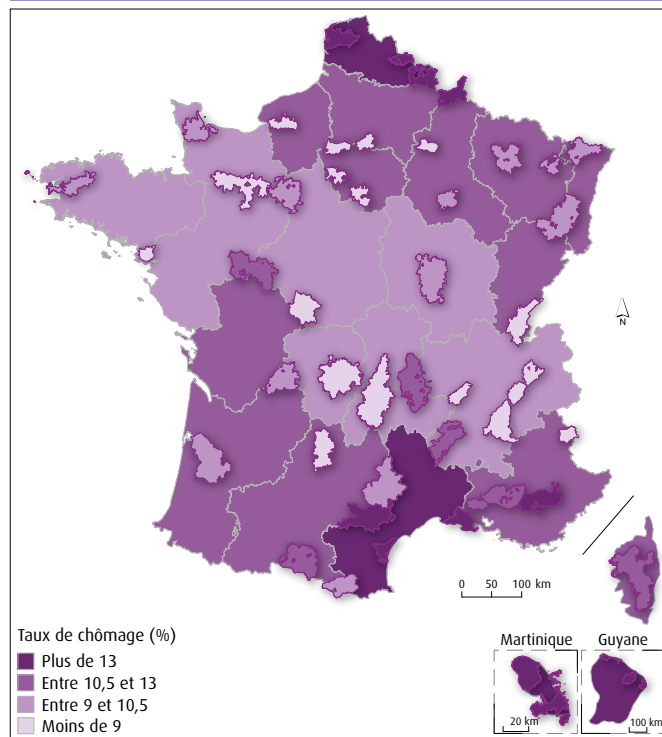
Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

La moitié des parcs ont un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale

Si la situation des parcs est globalement plus favorable, 30 % d'entre eux présentent toutefois un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (*graphique 21.1*). Cette situation est fortement influencée par le contexte régional. Ainsi, 12 des 14 parcs dans ce cas sont situés dans des régions ayant elles-mêmes un chômage élevé.

La moitié des parcs ont un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale et un tiers se situent au même niveau (*carte 21.1*).

Carte 21.1 : taux de chômage par région et dans les PNR en 2009



Sources : © IGN, BD Cartho®, 2010 – MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, Recensement de la population, 2009. Traitement : SOeS, 2013

Tableau 21.1 : taux de chômage

En %	Ensemble de la population	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-54 ans	Plus de 55 ans
Communes des PNR	10,7	9,4	12,2	24,4	9,2	8,1
Communes hors PNR	11,8	10,9	12,8	24,4	10,4	8,5
Communes de montagne des PNR	11,0	9,8	12,4	23,9	9,8	8,2
Communes de montagne hors PNR	14,3	12,7	16,1	29,0	12,9	9,0
Communes rurales des PNR	8,8	7,6	10,3	20,5	7,6	7,3
Communes rurales hors PNR	8,2	6,9	9,8	20,3	6,9	7,0

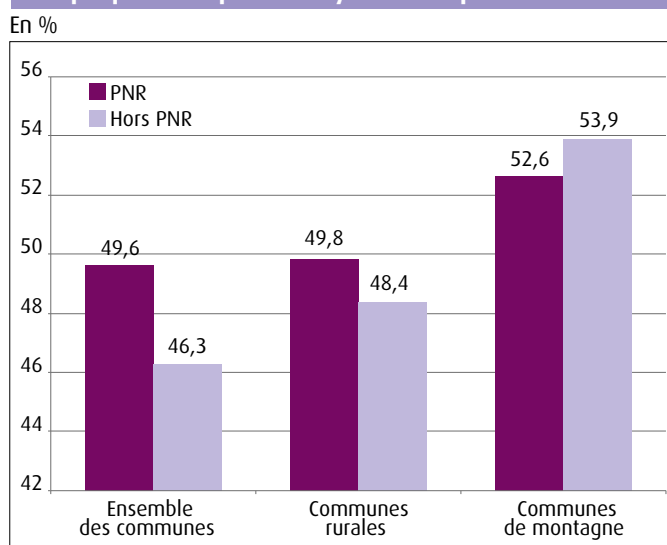
Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

La moitié des foyers ne sont pas imposables

Près de la moitié des foyers résidant dans un PNR sont non imposables, soit trois points de plus que dans le reste de la France (*graphique 21.2*). Le constat est le même si les communes partiellement incluses dans un parc sont également prises en compte. Au sein du réseau, les communes de montagne se démarquent avec un taux moyen de non imposition supérieur à 52 %, et plus faible que pour les communes de montagne situées en dehors du réseau des parcs.

Les quatre parcs franciliens ont une part de foyers non imposables faible, égale ou inférieure à 30 %, et influencent la valeur globale. Ainsi, 62 % des parcs ont une part de foyers non imposables supérieure à la moyenne.

Graphique 21.2 : part des foyers non imposables en 2009



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013

Définitions, sources, méthodes

Les traitements sont réalisés à partir du recensement de la population de l'Insee de 2009 (*voir l'encadré méthodologique de la fiche 3*). Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer.

Sauf mention contraire, les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes dont seule une partie du territoire est classée en PNR n'est pas prise en compte dans les calculs).

La population française rassemble la population métropolitaine et celle des DOM (hors Mayotte).

Pour la définition des communes rurales et les communes de montagne, *voir la fiche 2*.



Panneau de signalisation de randonnée dans le PNR des Caps et Marais d'Opale.

22 • Économie touristique

Les capacités d'accueil touristique des PNR représentent près de 2 millions de lits, essentiellement dans des résidences secondaires. Ramené au nombre d'habitants permanents, ce chiffre est nettement plus élevé que dans le reste de la métropole. La part de l'emploi touristique est deux fois plus forte dans les communes de PNR, sans toutefois dépasser 2 % en moyenne.

Des capacités d'accueil touristique peu denses mais importantes par rapport au nombre d'habitants

La capacité d'accueil touristique des communes de PNR s'élève à 1,93 million de lits, et à près de 2,34 millions de lits si les communes qui ne sont que partiellement incluses dans un parc sont prises en compte. Avec 486 lits par commune, les PNR se situent légèrement en dessous de la moyenne métropolitaine (505). Comme au niveau national, 80 % de l'accueil est assuré par les résidences secondaires, loin devant les campings et les hôtels. Ces derniers sont proportionnellement un peu moins présents dans les PNR que dans le reste de la France.

Plus de la moitié de la capacité d'accueil touristique des PNR se situe dans des communes de montagne. Cela s'explique par la part importante de parcs de montagne. En revanche, les communes de montagne de PNR ont en moyenne une densité touristique, c'est-à-dire un nombre de lits par km², sensiblement plus faible que leurs homologues du reste de la France. Le constat est inverse pour les communes rurales, celles situées en PNR ayant une densité touristique plus forte que les autres communes rurales (tableau 22.1).

Si le nombre de lits est globalement peu dense dans les PNR, il est en revanche élevé comparé à la population résidente. Le taux de fonction touristique est ainsi supérieur au reste de la France quel que soit le type de commune (tableau 22.1). Le nombre de lits est même supérieur à la population résidente dans les communes de montagne.

L'importance de l'hébergement touristique par rapport au nombre d'habitants se traduit dans l'emploi. La part de l'emploi touristique est ainsi deux fois plus élevée dans les PNR que dans le reste de la France (tableau 22.1).

Une part de l'emploi touristique qui varie fortement en fonction de la localisation et de la taille des parcs

Près d'un quart des parcs ont un taux d'emploi touristique inférieur à la moyenne nationale (1 %). *A contrario*, pour 17 % des parcs, ce taux est supérieur à 5 % (graphique 22.1). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences : la localisation des parcs, leur taille, la proximité de métropoles...

Définitions, sources, méthodes

Les données touristiques proviennent du recensement de la population de l'Insee (résidences secondaires, emploi touristique) et de la Direction du tourisme (campings et hôtels). Par convention, une chambre d'hôtel équivaut à deux lits, une résidence secondaire à cinq et un emplacement de camping à trois. Les informations n'étant pas toutes disponibles dans les DOM, l'analyse sur la capacité touristique (nombre de lits), la densité touristique (nombre de lits par km²) et le taux de fonction touristique (nombre de lits pour 100 habitants) ne porte que sur la métropole.

Les données sur les équipements sportifs de plein air sont issues de la base permanente des équipements de l'Insee.

Sont prises en compte les communes des PNR existant au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur). Les valeurs fournies pour les PNR ne tiennent compte que des seules communes totalement incluses dans les parcs.

Pour la définition des communes rurales et des communes de montagne, voir la fiche 2.

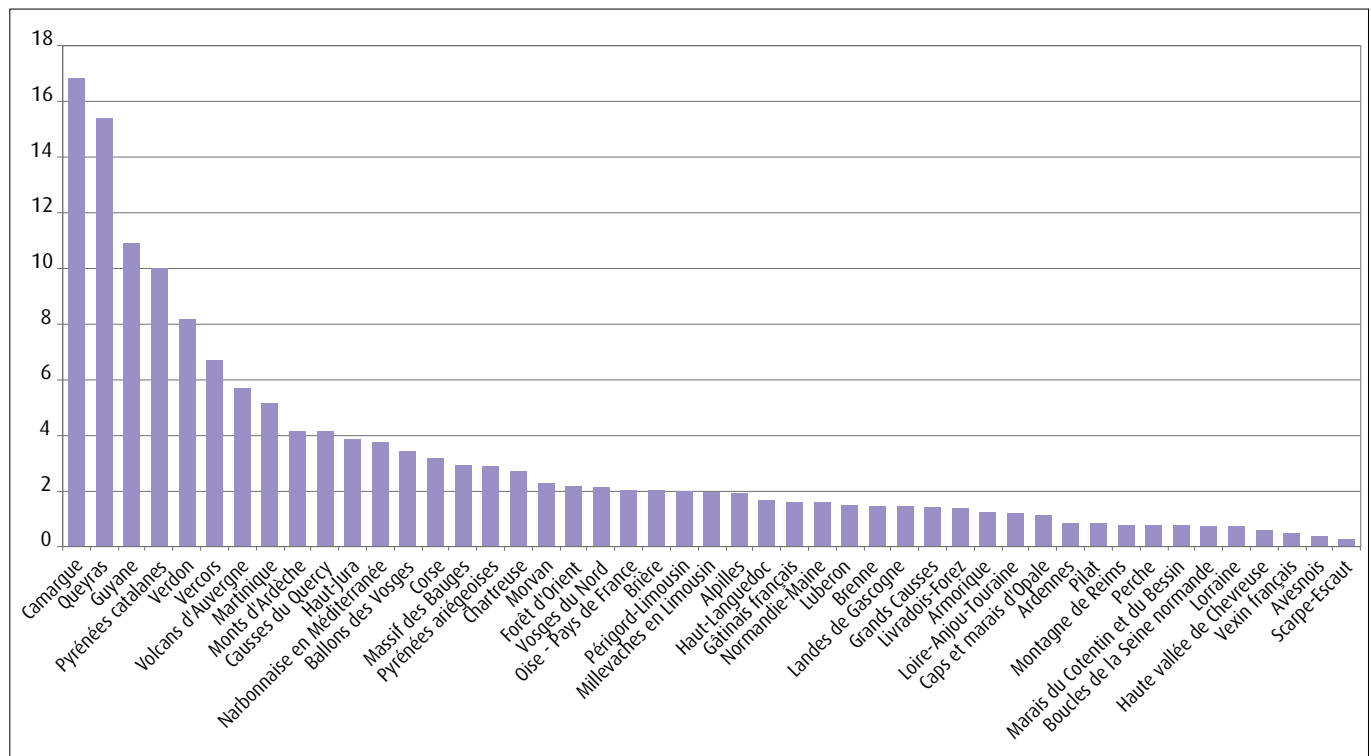
Tableau 22.1 : hébergement et emploi touristique selon le type de commune

	Densité touristique (nb lits/ km ²)	Taux de fonction touristique (nb lits/100 hab.)	Part de l'emploi touristique (%)
Communes des PNR	26,3	57,9	2,0
Communes hors PNR	34,8	28,0	1,0
Communes de montagne des PNR	32,0	119,6	3,5
Communes de montagne hors PNR	41,3	96,9	2,9
Communes rurales des PNR	23,1	93,2	2,9
Communes rurales hors PNR	17,9	51,8	1,8

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009, Direction du tourisme, 2011. Traitements : SOeS, 2013

Graphique 22.1 : part de l'emploi touristique dans les PNR

En %

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009. Traitement : SOeS, 2013



Télésiège dans le PNR de Chartreuse.

23 • Commerces, services aux particuliers et équipements sportifs de plein air

Si rien ne distingue les communes de PNR en matière d'équipements publics ou de commerces, en revanche, l'accès aux services de santé y est dans l'ensemble plus difficile. En matière d'équipements sportifs de plein air, les communes de PNR se situent dans la moyenne, à l'exception des boucles de randonnées et des domaines skiables.

Autant de boulangeries et de bureaux de poste mais des services de santé moins accessibles

En matière de commerces et de services publics, les communes des PNR se distinguent peu du reste de la France (*tableau 23.1*). Ainsi, plus d'un tiers disposent d'une boulangerie et 27 % d'un bureau ou d'un relais de poste, ce qui les situe dans la moyenne nationale.

Si le nombre de commerces par habitant est inférieur à la moyenne des autres communes, ce n'est pas le cas des écoles primaires, communales ou intercommunales, qui se situent au-dessus de cette moyenne.

La différence en matière d'accès au soin est plus marquée. Un quart des communes disposent d'au moins un médecin généraliste sur leur territoire, soit deux points de moins que la moyenne des autres communes. La part de la population des PNR située à plus de 30 minutes d'une maternité ou d'un service d'urgence est près de trois fois plus importante que dans le reste de la France. Ces différences s'expliquent en grande partie par le poids des communes rurales et de montagne au sein des PNR.

Tableau 23.1 : proximité des commerces et des services aux particuliers

En %	PNR	Hors PNR
Part de communes dotées d'une boulangerie	35,3	36,9
Part de communes dotées d'un bureau ou d'un relais de poste	27,5	27,1
Nombre de commerces pour 1 000 habitants	4,4	5,1
Nombre d'écoles pour 1 000 habitants	1,1	0,8
Part de communes dotées d'un médecin généraliste	25,7	28,0
Part de la population à plus de 30 minutes d'une maternité	22,7	8,0
Part de la population à plus de 30 minutes des urgences	11,7	4,1

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, RP 2009, BPE 2011. Traitement : SOeS, 2013

Des boucles de randonnées plus nombreuses

En matière d'équipements sportifs de plein air, les communes de PNR se distinguent peu des autres communes à deux exceptions notables : les boucles de randonnées et les domaines skiables (*tableau 23.2*).

42 % des communes de parcs disposent d'au moins une boucle de randonnée sur leur territoire, alors que ce taux n'est que de 30 % dans les communes du reste de la France. Cet écart demeure si l'on ne s'intéresse qu'aux communes rurales ou de montagne, même s'il est un peu moins marqué pour ces dernières.

8,4 % des communes de montagne des PNR disposent d'au moins un domaine skiable, contre 5,2 % pour les communes de montagne situées hors du réseau des parcs.

Définitions, sources, méthodes

Les traitements sont réalisés à partir du recensement de la population de 2009 et de la base permanente des équipements de l'Insee de 2011.

Ils concernent les communes des 45 PNR existant au 1^{er} janvier 2012 en métropole (donc hors Préalpes d'Azur), ainsi que celles des deux parcs d'outre-mer.

Les communes des PNR considérées sont celles totalement incluses dans les parcs (la population des communes dont seule une partie du territoire est classée en PNR n'est pas prise en compte dans les calculs).

La population française rassemble la population métropolitaine et celle des DOM (hors Mayotte).

Pour la définition des communes rurales et les communes de montagne, voir la fiche 2.

Tableau 23.2 : part des communes dotées d'au moins un équipement sportif de type...

En %	Domaine skiable	Centre équestre	Golf	Parcours sportif	Baignade surveillée	Équipement de sport nautique	Boucle de randonnée
Communes des PNR	3,5	12,1	1,7	4,2	2,6	3,7	42,3
Communes hors PNR	0,8	11,0	1,9	5,2	2,3	4,7	29,3
Communes de montagne des PNR	8,4	11,3	1,3	5,2	3,7	3,8	58,8
Communes de montagne hors PNR	5,2	10,8	1,8	4,6	3,7	3,7	50,2
Communes rurales des PNR	3,5	9,7	1,2	2,7	2,6	2,6	41,9
Communes rurales hors PNR	0,7	7,4	0,8	2,3	1,6	2,3	27,7

Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, BPE 2011. Traitement : SOeS, 2013



Campagne des environs de Sallèles (Livradois-Forez).

24 • Typologie des « campagnes »

La moitié des communes des parcs naturels régionaux se trouvent dans des « campagnes vieilles », contre un tiers seulement dans le reste de la métropole. Les campagnes à l'économie touristique développée sont davantage représentées qu'ailleurs, qu'il s'agisse de campagnes vieilles à fort éloignement des services mais bénéficiant d'aménités environnementales de qualité ou de campagnes des villes à forte économie présentielle situées sur le littoral et dans certaines grandes vallées fluviales ou alpines.

La nouvelle typologie des « campagnes », établie pour le compte de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), distingue trois axes thématiques qui s'appuient sur un ensemble de sujets parmi lesquels figurent plus ou moins ceux qui ont été traités dans le présent document (démographie, emploi, appareil productif, agriculture, tourisme, occupation du sol, relief...). L'analyse de la répartition des communes des PNR selon cette typologie des campagnes offre donc une approche synthétique intéressante, qui reprend plusieurs des indicateurs, parfois liés les uns aux autres, présentés dans les pages qui précèdent (graphique 24.1).

Une commune sur deux située dans des campagnes vieilles

Les parcs naturels régionaux sont marqués par l'importance des « campagnes vieilles ». Celles-ci concernent en effet la moitié des communes métropolitaines du réseau, contre un tiers seulement dans le reste du territoire. Outre le vieillissement de la population, ces campagnes se caractérisent aussi par une densité démographique et un niveau de revenus parmi les plus faibles et une accessibilité réduite. Trois types de campagnes vieilles sont distingués.

Les **campagnes vieilles à forte économie présentielle** se situent dans un environnement profondément rural, où les secteurs agricole et agro-alimentaire occupent une place importante. Ces territoires peu artificialisés montrent une dynamique démographique contrastée, soit positive grâce notamment à un solde migratoire favorable, soit

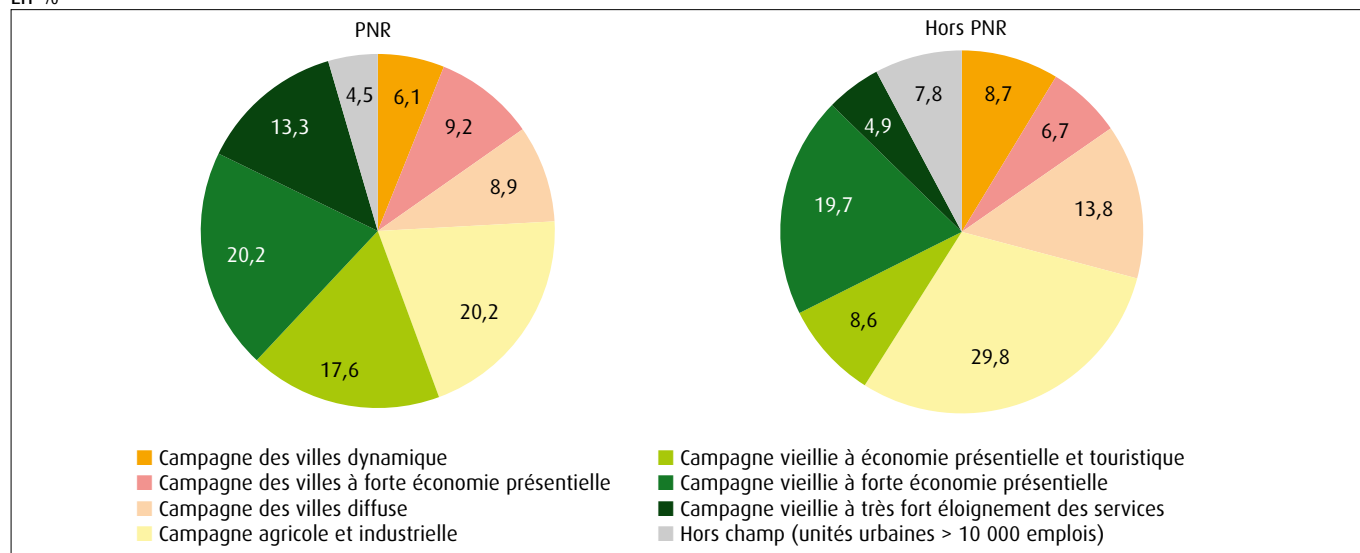
négative principalement en raison d'un solde naturel défavorable. Ces campagnes concernent une commune sur cinq aussi bien dans les PNR qu'ailleurs en métropole.

Les parcs se distinguent en revanche par une part deux fois plus élevée de communes situées dans des **campagnes vieilles à économie présentielle et touristique**. Ces campagnes se rencontrent surtout dans certains secteurs de montagne, notamment dans le Massif central. Peu bâties et très rurales, comme les campagnes précédentes, elles sont situées loin de l'influence des plus grandes villes. Leur économie apparaît cependant un peu plus diversifiée puisqu'elle repose aussi sur des emplois touristiques et des emplois résidentiels en plus des emplois agricoles et agro-alimentaires. C'est surtout leur dynamique démographique globalement plutôt positive qui les différencie.

Les PNR se caractérisent aussi par une part plus importante de communes implantées dans des **campagnes vieilles à très fort éloignement des services**. Ces campagnes souvent difficiles d'accès, situées en montagne, principalement dans les Alpes, les Pyrénées et en Corse, sont marquées par un vieillissement de la population important, même si la plupart des communes qui les composent connaissent une dynamique démographique positive grâce à un solde migratoire excédentaire. La situation économique de ces territoires bénéficiant d'aménités environnementales y est plutôt favorable en raison d'un secteur touristique particulièrement dynamique. La sphère présentielle y est également développée.

Graphique 24.1 : répartition des communes selon la typologie des campagnes de la Datar (2012)

En %



Sources : MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Datar, Typologie des campagnes, 2012. Traitement : SoeS, 2013

Les campagnes de type agricole et industriel moins présentes

20 % des communes des PNR métropolitains sont situées dans des campagnes agricoles et industrielles, contre 30 % dans le reste du territoire.

Ces campagnes, au bâti fragmenté et dominées par des paysages agricoles, notamment de grandes cultures, sont principalement localisées dans la moitié nord de la France. Elles apparaissent fortement contrastées du point de vue démographique comme économique. En effet, selon les cas, les communes concernées subissent ou profitent des influences urbaines plus ou moins éloignées. La population y est globalement jeune et l'économie fragilisée par un chômage important et un niveau de qualification des habitants peu élevé. Les sphères industrielles et agricoles sont particulièrement développées.

Un quart des communes des PNR appartiennent aux campagnes des villes

Les campagnes des villes à la dynamique démographique positive et aux territoires marqués par une forte artificialisation connaissent une forte croissance résidentielle depuis une trentaine d'années. Au sein du réseau des PNR, une commune sur quatre est concernée, ce qui est un peu moins que dans le reste de la métropole.

Parmi ces campagnes, celles à l'économie la plus dynamique, bien pourvues en services et commerces, attractives pour les catégories socioprofessionnelles supérieures et caractérisées par une population jeune, se trouvent surtout à proximité des grandes agglomérations et dans les espaces métropolitains les plus urbanisés. Ces campagnes sont donc moins présentes dans les PNR.

C'est également le cas des campagnes diffuses en périphérie des grandes agglomérations (seconde couronne) et des villes moyennes. Les activités industrielles y sont économiquement importantes. Le taux de chômage est faible mais de nombreux actifs résident loin de leur lieu de travail.

En revanche, les communes des campagnes à forte économie pré-sentielle sont, proportionnellement, un peu plus nombreuses dans les parcs naturels régionaux qu'en dehors du réseau. L'économie de ces campagnes, essentiellement présentes sur le littoral, le long de certaines grandes vallées fluviales ou du nord des Alpes et dans le Midi, repose avant tout sur les secteurs résidentiels et touristiques. Ces territoires sont particulièrement attractifs malgré un taux de chômage qui reste élevé.

Définitions, sources, méthodes

Une nouvelle typologie des campagnes françaises est disponible depuis 2012. Elle a été établie par un groupement de laboratoires de recherche pour le compte de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar, devenue aujourd'hui le Commissariat général à l'égalité des territoires). Elle s'appuie sur un ensemble d'indicateurs regroupés au sein de trois thématiques différentes (les conditions de vie et les dynamiques démographiques, les dynamiques économiques, le cadre paysager). Une typologie des communes a été effectuée pour chacune de ces thématiques. La typologie générale des campagnes est la synthèse de ces trois typologies thématiques. Elle se décline en sept classes et trois groupes (les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées, les campagnes agricoles et industrielles, les campagnes vieillies à très faible densité).

En raison de l'importance des relations entre les villes et les espaces périphériques plus ou moins éloignés de ces dernières, les aires urbaines telles que définies par l'Insee sont incluses dans le champ de cette typologie, à l'exception des unités urbaines de plus de 10 000 emplois. Le terme de « campagne » a ainsi été préféré à celui d'« espaces ruraux » qui reflétait moins bien cette réalité périurbaine.

La typologie des campagnes n'est disponible que pour la France métropolitaine. Sont ainsi retenues les communes totalement ou partiellement incluses uniquement dans les PNR métropolitains au 1^{er} janvier 2012 (donc hors Préalpes d'Azur).

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Dépôt légal : octobre 2014

ISSN : 2102-4723

ISBN : 978-2-11-128676-4

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

Les parcs naturels régionaux : chiffres clés

Les parcs naturels régionaux (PNR), qui couvrent un huitième du territoire, sont des espaces habités à dominante rurale, singuliers et fragiles, forts d'une identité marquée par la richesse de leurs patrimoines naturel, paysager et culturel. Depuis plus de quarante ans, ils constituent des outils originaux d'aménagement du territoire et de développement durable.

Les 24 fiches regroupées dans ce dossier explorent des thèmes aussi variés que la démographie, l'urbanisme, les espaces naturels, l'agriculture et les activités économiques. Elles mettent en exergue les points communs à l'ensemble des PNR qui les distinguent du reste du territoire français, au-delà de la forte hétérogénéité du réseau et des spécificités propres à chacun d'eux. Le caractère rural et souvent montagnard des PNR explique fréquemment, mais pas toujours, les différences constatées entre les parcs et le reste du pays.

Les espaces naturels, majoritairement des forêts et des prairies, occupent près des trois quarts du territoire des parcs métropolitains. L'importance des surfaces en Znieff est le reflet de la richesse de la biodiversité abritée par les PNR. La superficie des aires protégées est proportionnellement plus importante dans le réseau qu'ailleurs. Dans l'ensemble, les parcs apparaissent peu densément peuplés, et leur population est plus âgée. Les soldes migratoires sont le principal moteur de la croissance démographique, qui demeure globalement inférieure à la moyenne nationale. Sur la période 2000-2009, la pression de construction de logements neufs a été plus faible dans le réseau que dans le reste du territoire national. Les terres artificialisées sont deux fois moins présentes qu'ailleurs et la dynamique d'artificialisation entre 2000 et 2006 y a été moins forte. Sur la même période, la perte de terres agricoles a été en moyenne deux fois moins élevée que dans le reste de la France. La diversification des activités agricoles (transformation des produits de la ferme, agritourisme...) et la pratique des circuits courts sont davantage développées. Enfin, il faut noter le poids important de l'économie touristique, avec une part de l'emploi touristique deux fois plus forte dans les communes de PNR.

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

Commissariat général au développement durable
Service de l'observation et des statistiques

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

mél : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

